

Front Line États-Unis

**Les menaces, les attaques, les arrestations et le harcèlement subis par
les
Défenseurs des Droits Humains**

Edité par Paul Hoffman

Elaboré et rédigé par John Rendler

© 2004, Front Line - La Fondation Internationale pour la
Protection des Défenseurs des Droits Humains

Tous droits réservés.

Publié par Front Line,
16 Idrone Lane, Off Bath Place, Blackrock, Co. Dublin, Irlande

La traduction de ce rapport a été assurée par:

Lola Cello-Kirkham

- Préface, Remerciements, Table des Matières
- Abréviations
- Notes sur les auteurs, Sommaire
- Recommandations
- Farouk Abdel-Muhti, Ville de New York
- La Coalition des Travailleurs d'Immokalee, Immokalee, Floride
- Carrie et Mary Dann, Nation des Shoshones de l'Ouest, Nevada
- Jeff Dietrich, Los Angeles, Californie

Abdelkrim Boukhari

- Brenda et Wanda Henson, Overt, Mississippi
- Cheri Honkala, Philadelphie
- Chokwe Lumumba, Détroit, Michigan et Jackson, Mississippi

Rafik Zedane

- Enrique Morones, San Diego, Californie
- Ken Riley et les Cinq Dockers de Charleston, Charleston, Caroline-du-Sud
- Lynne Stewart, la Ville de New York
- Charles Tisdale, Jackson, Mississippi

Rachid Cherfa

- James Yee, Capitaine dans l'armée américaine, Fort Benning, Géorgie
- Analyses, Conclusions and Recommandations
- Conclusion et appendices I, III et III

La révision finale du document traduit est d'**Annabel Browne**.

Préface

« Nous vous demandons votre solidarité – pas d'action de soutien en faveur de notre cause, ce qui serait inapproprié, mais nous demandons votre compréhension parce que nous sommes aussi isolés que vous. »

- Lynne Stewart, Conférence Internationale sur les Défenseurs des Droits Humains, Dublin 2003.

Front Line - la Fondation Internationale pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains a décidé que soit rédigé un rapport sur la situation des défenseurs des droits humains aux États-Unis pour deux raisons principales. En premier lieu, de crainte que les mesures introduites dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, suite aux attentats du 11 septembre 2001, n'aient un effet négatif sur les défenseurs des droits humains et leur travail aux États-Unis. Front Line a pensé qu'une enquête était nécessaire à ce sujet. Ensuite, il semble qu'il existe d'importants liens entre la façon dont la lutte contre le terrorisme est utilisée pour réprimer le travail des défenseurs des droits humains au niveau international et les mesures mises en place sur le territoire américain. De là, il paraissait utile d'essayer de promouvoir, à l'échelle internationale, une meilleure compréhension des défis auxquels les défenseurs des droits humains font face aux États-Unis et de faciliter les liens qu'ils ont avec leurs collègues du reste du monde.

Le rapport détaille les défis qu'ont à relever ceux qui travaillent pour les droits humains, dans différents champs de spécialité, dont la discrimination, le harcèlement, les intimidations, les menaces de mort, les mauvais traitements, les arrestations, la détention, les fausses accusations et les pertes de revenu. Les conclusions du rapport mettent en lumière le fait que durant ces deux dernières années, les défenseurs des droits humains aux États-Unis sont devenus de plus en plus vulnérables du fait de leurs activités dans le domaine des droits humains.

Les douze cas de défenseurs des droits humains présentés ici ont été choisis de façon à refléter, d'une part, la grande variété de problèmes que les défenseurs des droits humains travaillent à résoudre aux États-Unis et, d'autre part, le type de difficultés auxquelles ils sont confrontés. Bien que Front Line soutienne leur travail, notre objectif principal reste la sécurité et la protection des défenseurs des droits humains eux-mêmes. Nous avons aussi pris soin de sélectionner des cas provenant de zones variées du pays de façon à couvrir le territoire américain autant que possible.

Elaboré et rédigé par John Rendler, ancien directeur exécutif des *Minnesota Advocates for Human Rights* (Les Défenseurs des Droits

Humains du Minnesota), ce rapport fut révisé et partiellement édité par Paul Hoffman.

Son lancement à Washington DC le 9 juin 2004 eut lieu en association avec le Centre Commémoratif Robert F. Kennedy pour les Droits de la Personne. Front Line tient à remercier le Centre Kennedy pour son aide au lancement de ce rapport et pour son action suivie en faveur des défenseurs des droits humains.

Le professeur Charles Henry de la faculté d'études afro-américaines de l'Université Berkeley de Californie, le professeur David Cole de la faculté de droit de l'Université Georgetown de Washington et Andrew Anderson, sous-directeur de Front Line ont collaboré à la révision du texte.

Le présent rapport ne reflète que l'opinion de Front Line.

Front Line
Mai 2004

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans la contribution, l'aide et les conseils de bien des gens. Tout d'abord, nous tenons à remercier les défenseurs des droits humains eux-mêmes, leurs familles, leurs collègues ainsi que tous ceux qui ont aidé à présenter leurs histoires dans ce rapport.

Nous remercions Nancy Flowers pour sa contribution, ses compétences de rédaction, sa compréhension des droits humains à l'échelle internationale et aux États-Unis, son soutien et ses encouragements. Ce rapport d'aurait pas vu le jour sans son travail.

Merci aussi à Charles Henry de Berkeley et à David Cole de Georgetown pour leur révision attentive du texte et pour la pertinence de leurs commentaires.

James Mehigan était chargé de la correction des épreuves et de la présentation du rapport qui fut imprimé par Blackrock Printers.

John Rendler souhaite exprimer sa profonde gratitude et son admiration pour Ruth Barrett Rendler, pour son constant soutien, sa patience, sa compréhension et la sagesse de ses conseils.

Merci, enfin, à Marianne Philbin de Chicago et à Adrienne Quarry de Notre Dame pour leur aide à la recherche.

Table des Matières

Liste des Abréviations

Notes sur les Auteurs

Sommaire

Recommandations

Défenseurs des Droits Humains

Farouk Abdel-Muhti, Ville de New York

La Coalition des Travailleurs d'Immokalee, Immokalee, Floride

Carrie and Mary Dann, Nation des Shoshones de l'Ouest, Nevada

Jeff Dietrich, Los Angeles, Californie

Brenda et Wanda Henson, Overt, Mississippi

Cheri Honkala, Philadelphie

Chokwe Lumumba, Détroit, Michigan and Jackson, Mississippi

Enrique Morones, San Diego, Californie

Ken Riley et les Cinq Dockers de Charleston,
Charleston, Caroline-du-Sud

Lynne Stewart, la Ville de New York

Charles Tisdale, Jackson, Mississippi

James Yee, Capitaine dans l'armée américaine,

Fort Benning, Géorgie

Analyses, Conclusions and Recommendations

Conclusion

Appendice I: Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

Appendice II: Protections Internationales Supplémentaires

Appendice III: Le Représentant Spéciale du Secrétariat Général sur les Défenseurs des Droits Humains

Abréviations

ACHR	American Convention in Human Rights <i>Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme</i>
ACLU	American Civil Liberties Union <i>Union Américaine pour les Libertés Civiles</i>
AEDPA	Anti-Terrorism and Effective Death Penalty Act of 1986 <i>Loi de 1996 sur l'antiterrorisme et la peine de mort</i>
AFL-CIO International	American Federation of Labor - Congress of Organizations <i>Fédération Américaine du Travail - Congrès des</i>
<i>Organisations</i>	<i>Industrielles</i>
AMR	Agreement of Mutual Responsibility <i>Accord de Reconnaissance Mutuelle</i>
ATF	Department of Alcohol, Tobacco and Firearms <i>Département de l'Alcool, du Tabac et des Armes à feu</i>
CCI	Capital Center Improvement Group
CERD	Convention to Eliminate Racial Discrimination
<i>CIEDR</i> <i>formes</i>	<i>Convention internationale sur l'élimination de toutes les</i> <i>de discrimination raciale</i>
CIA	Central Intelligence Agency <i>Agence Centrale de Renseignements aux États-Unis</i>
CIW	Coalition of Immokalee Workers <i>Coalition des Travailleurs d'Immokalee</i>
DARPA	Defense Advanced Research Projects Agency
DOJ	Department of Justice <i>Ministère de la Justice aux États-Unis</i>
FBI	Federal Bureau of Investigation <i>Bureau Fédéral d'Investigation</i>
FISC	Foreign Intelligence Surveillance Court <i>Cour de Surveillance des Renseignements Extérieurs</i>
HQPDU (INS)	INS Headquarters Post-Order Detention Unit <i>Service de l'INS chargé d'examiner et de réviser les</i>
<i>motifs de</i> <i>rétenion d'un individu</i> <i>l'individu n'ait ou être renvoyé.</i>	<i>détention lorsque la période maximum de</i> <i>en instance de renvoi sans que</i>
HUD	Department of Housing and Urban Development <i>Département de l'Habitat et du Développement Urbain</i>
IACHR <i>CIADH</i>	Inter-American Commission on Human Rights <i>Commission Inter-Américain des Droits de l'Homme</i>
ICC	Indian Claims Commission <i>Commission des Réclamations des Amérindiens</i>

ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights
<i>PIDCP</i>	<i>Pacte international relatif aux droits civils et politiques</i>
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and
Cultural Rights	
<i>PIDESC</i>	<i>Pacte international relatif aux droits économiques,</i>
<i>sociaux et</i>	<i>culturels</i>
IDC	International Dockworkers' Council
	<i>Conseil des Dockers International</i>
ILO	International Labor Organization
INS	Immigration and Naturalization Service
	<i>Services d'immigration et de naturalisation des États-</i>
<i>Unis</i>	
JTTF	Joint Terrorism Task Force
KWRU	Kensington Welfare Rights Union
	<i>Syndicat de Kensington pour les Droits</i>
NGO	Non-Governmental Organization
<i>ONG</i>	<i>Organisation non gouvernementale</i>
NMD	National Missile Defense
PATRIOT Act	Full title is USA PATRIOT Act, Uniting and
Strengthening	America by Providing Appropriate
Tools Required to Intercept	and Obstruct Terrorism
	<i>Titre Complet: USA PATRIOT Act, pour unir et</i>
<i>renforcer</i>	<i>l'Amérique en lui donnant les moyens</i>
<i>appropriés nécessaires à</i>	<i>empêcher et à enrayer le</i>
<i>terrorisme</i>	
RNA	Republic of New Afrika
SCLC	Southern Christian Coordinating Committee
SNCC	Student National Coordinating Committee
	<i>Comité De Coordination National Étudiant</i>
SUV	Sports Utility Vehicle
	<i>véhicule tout-terrain</i>
TANF	Temporary Assistance to Needy Families
TIA	Terrorism Information Awareness formerly the Total
Information	Awareness Project
TTIC	Terrorist Threat Integration Center
UDHR	Universal Declaration of Human Rights
<i>DUDH</i>	<i>Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</i>
UN	United Nations
<i>ONU</i>	<i>Nations Unies</i>
WSDP	Western Shoshone Defense Project
	<i>Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest</i>
WTO	World Trade Organization
<i>OMC</i>	<i>Organisation Mondiale du Commerce</i>

Notes sur les auteurs

Ce rapport a été révisé et édité par Paul Hoffman, éminent avocat basé à Los Angeles en Californie et spécialisé dans les droits humains et les droits civils. Paul Hoffman fut pendant bien des années directeur juridique de la section de Californie du Sud de l'Union Américaine pour les Libertés Civiles (ACLU). Il fut activement impliqué dans le travail de plusieurs organisations de droits humains, dont Amnesty International et Human Rights Watch. Il enseigna le droit international des droits humains dans plusieurs facultés de droit aux États-Unis ainsi qu'à l'Université d'Oxford en Grande Bretagne.

L'élaboration et la rédaction du rapport sont l'œuvre de John Rendler, défenseur des droits humains depuis plus de 25 ans. Depuis 1980, il a travaillé comme bénévole, à différents niveaux de responsabilité, pour la branche américaine d'Amnesty International. En 1994, il a collaboré avec l'UNICEF au Zaïre et au Rwanda dans le cadre de missions d'aide aux enfants orphelins, victimes du génocide. De 1997 à 1999, il fut le directeur exécutif des *Minnesota Advocates for Human Rights* (Les Défenseurs des Droits Humains du Minnesota). Il est actuellement consultant auprès de groupes de droits humains en Asie, en Europe et aux États-Unis. John Rendler vit à Minneapolis avec sa femme Ruth et leur fille Virginia.

David Cole, professeur de droit à l'Université de Georgetown et Charles Henry, professeur d'études afro-américaines à l'Université Berkeley en Californie, ont aussi contribué à la révision du rapport.

Sommaire

Ce rapport présente les portraits de douze défenseurs des droits humains aux États-Unis. Il donne un aperçu du type d'abus contre lesquels les défenseurs des droits humains se battent et montrent leur vulnérabilité : la façon dont ils sont harcelés, menacés, intimidés et les abus auxquels ils sont confrontés, tout cela en conséquence directe de leur travail.

Ces avocats travaillent à promouvoir et à protéger les libertés fondamentales aux États-Unis, qu'elles soient de nature politique, civile, économique, sociale ou culturelle. Ils protègent et facilitent aussi la vie et le travail d'autres militants des droits humains. Ils se battent afin de préserver les droits civils et politiques menacés par la lutte contre le terrorisme. Ils se battent aussi pour faire progresser les droits sociaux et économiques acceptés par la communauté internationale mais que le gouvernement américain continue invariablement de nier. Ils apportent le langage, les normes et la force du droit international des droits humains à leur travail sur les abus commis aux États-Unis.

En plus d'être des individus extraordinaires, les défenseurs des droits humains présentés ici ont en commun les qualités suivantes :

- Fervents défenseurs des droits humains aux États-Unis, ce sont des militants dont l'engagement, les capacités et le courage les ont portés à devenir protecteurs des droits et du travail d'autres militants.
- Ils résident aux États-Unis, travaillent à la protection et à la promotion des droits humains et attirent l'attention sur les violations et les abus commis aux États-Unis.
- En conséquence directe de leur travail, chacun d'entre eux a subi des répercussions négatives et des abus aux mains du gouvernement des États-Unis ou de la société américaine.

Les défenseurs des droits humains présentés dans ce rapport sont :

Farouk Abdel-Muhti, New Jersey, militant des droits américano-arabes, menacé d'expulsion et détenu pendant deux ans.

La Coalition des Travailleurs d'Immokalee, Floride, menacée et intimidée pour son travail de protection des droits et des vies des travailleurs immigrés dans le secteur de l'agriculture.

Carrie et Mary Dann, membres de la Nation des Shoshones de l'Ouest, Nevada, à qui le Bureau de l'Aménagement du Territoire des États-Unis a empêché de gagner leur vie du fait de leur action en faveur du droit des Indiens d'Amérique à rester en possession de leurs terres ancestrales.

Jeff Dietrich, Los Angeles, arrêté plusieurs fois et gardé en cellule isolée pour ses protestations pacifiques contre la situation des sans-abri et contre les interventions militaires des États-Unis.

Brenda et Wanda Henson, Overt, Mississippi, sans cesse harcelées et attaquées suite à leurs efforts pour protéger les droits des femmes homosexuelles.

Cheri Honkala, Philadelphie, arrêtée à plus de 80 reprises pour ses efforts contre la pauvreté et pour avoir abrité des sans-logis.

Chokwe Lumumba, Jackson, Mississippi, menacé, emprisonné et en raison de son travail en faveur de la justice raciale.

Enrique Morones, San Diego, Californie, licencié en raison de ses activités au nom des droits des Latinos et des immigrés mexicains.

Ken Riley et les Cinq Dockers de Charleston, Caroline-du-Sud, battus par la police détenus et placés en résidence surveillée après avoir manifesté en faveur du droit du travail.

Lynne Stewart, la Ville de New York, accusée par le Ministère de la Justice des États-Unis de « fournir des moyens de soutien » aux terroristes parce qu'elle assurait la défense de Sheik Abdel Rahman dans le cadre de son travail d'avocate.

Charles Tisdale, Jackson, Mississippi, rédacteur en chef du journal "Jackson Advocate", plus de cent fois menacé de mort et dont le bureau fut détruit par une bombe incendiaire du fait de ses efforts pour faire avancer les droits des Afro-américains.

James Yee Capitaine dans l'armée américaine, Olympia, Washington, aumônier musulman du camp de détention de la Baie de Guantanamo, suspecté d'espionnage et détenu sans charge.

Dans leur ensemble, ces défenseurs des droits humains sont des figures de proue qui s'efforcent de promouvoir et de protéger les libertés les plus élémentaires, telles que :

- les libertés fondamentales menacées par la lutte contre le terrorisme,
- le droit à un logement et à une alimentation convenables,
- le droit des immigrés,
- le droit de ne pas être détenu arbitrairement,
- le droit à des conditions de détention humaines,
- le droit de ne pas être exposé à des discriminations sur la base de considérations de race, religion, sexe, classe ou nationalité,
- le droit à la liberté d'expression et à la liberté de la presse,
- les droits à l'emploi et au travail,
- le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques,
- le droit d'assistance juridique,
- l'abolition de la peine de mort.

Dans les portraits des défenseurs des droits humains présentés ici, plusieurs thèmes se dégagent :

- Suite aux régulations juridiques et administratives associées à la lutte contre le terrorisme, les restrictions vis à vis des droits humains les plus élémentaires sont en augmentation.
- Les préjudices raciaux continuent d'être au cœur du malaise social aux États-Unis. Même si les lois ségrégationnistes et les lois de Jim Crow ne sont plus en vigueur le racisme et la discrimination, qu'ils se manifestent de façon discrète ou flagrante, continuent d'exister.
- De plus en plus, les défenseurs des droits humains sont confrontés à des violations de leurs droits par du personnel de sécurité privé ou paramilitaire.
- La réclusion cellulaire et la privation sensorielle sont utilisées bien plus souvent qu'on ne le pense. Ce type de sanction semble même avoir lieu plus couramment si le prisonnier est accusé d'un crime ou d'un délit de nature politique.
- Ceux qui vivent en marge de la société américaine traditionnelle : les pauvres et les sans-abri, les sans-papiers, les prisonniers, les musulmans, les individus ou couples homosexuels ou transsexuels et les indiens d'Amérique ont besoin de protection supplémentaire en ce qui concerne les droits humains.
- De plus en plus, les défenseurs des droits humains concentrent une grande partie de leurs efforts sur les droits économiques et sociaux ainsi que sur le développement d'une reconnaissance accrue, parmi

les militants, de l'intégrité et de l'interdépendance de tous les droits humains.

- Un nombre grandissant de militants des droits humains ont élargi leur champ d'activité et se sont engagés à défendre aussi les droits d'autres militants.
- Une nouvelle motivation, de nouvelles stratégies et de nouvelles façons de penser se sont créées : d'une part en adoptant le langage, les garanties et la protection offerts par les droits humains internationaux et en les adaptant aux violations commises aux États Unis ; d'autre part en faisant appel aux forums sur les droits humains internationaux.
- Les défenseurs des droits humains ont besoin que leur travail soit reconnu et que leur soient apportées la protection et la coopération qui leur sont nécessaires.

Nous espérons que ce rapport soit utile pour mettre en lumière l'importance du rôle des défenseurs des droits humains dans le domaine de la protection et de la promotion des libertés fondamentales élémentaires aux États-Unis et dans le monde. Nous espérons que les portraits des défenseurs présentés ici seront une source d'inspiration et procureront un sentiment de solidarité à tous les défenseurs des droits humains. Nous espérons que leurs vies et leur travail inspireront et motiveront une nouvelle génération de défenseurs des droits humains.

Recommandations

Front Line pense que les cas étudiés dans ce rapport reflètent le type de défis auxquels bien des défenseurs des droits humains sont confrontés au cours de leur travail aux États-Unis. Bien que les défenseurs des droits humains bénéficient d'un large appareil de protection juridique aux États-Unis, les promesses faites dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits Humains de l'ONU ne sont pas respectées de façon uniforme. Des actions supplémentaires sont nécessaires afin de faire en sorte que ces promesses deviennent une réalité universelle pour les défenseurs des droits humains aux États-Unis.

Le travail de ces défenseurs révèle aussi les « vides » juridiques qui existent aux États-Unis en matière de droits humains. C'est particulièrement le cas dans les secteurs les plus vulnérables de la société américaine. Bien que le droit américain fournisse bien des protections en matière de droits humains, les États-Unis n'ont pas pris au sérieux leur engagement vis-à-vis des standards universels et indivisibles des droits humains internationaux établis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par l'ensemble des traités internationaux sur les droits humains auxquels la communauté internationale adhère depuis la Seconde Guerre Mondiale. Les États-Unis refusent en particulier de reconnaître en tant que tels les droits internationaux économiques, sociaux et culturels.

Ainsi, Front Line commence par recommander qu'à tous les niveaux du gouvernement américain soient prises des mesures afin d'appliquer pleinement les droits inscrits dans les traités sur les droits humains que les États-Unis ont ratifiés et pour que soit complété le processus de ratification et d'incorporation de tout l'éventail de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels promis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Toute personne résidant aux États-Unis bénéficiera d'une plus grande liberté et d'une plus grande protection juridique si de telles mesures sont prises.

Particulièrement en ce qui concerne les défenseurs des droits humains, Front Line fait les recommandations suivantes, basées sur les points développés dans ce rapport :

1. Le gouvernement américain, à tous niveaux (fédéral, national et local), devrait prendre des mesures afin d'incorporer et d'appliquer les droits inscrits dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits Humains. Ces mesures devraient inclure des actions au niveau législatif, administratif et juridique.

2. La Division des Libertés Civiles du Ministère de la Justice des États-Unis devrait utiliser ses pouvoirs et enquêter sur les allégations d'atteintes aux droits des défenseurs des droits humains et devrait chercher à bénéficier de plus d'autorité et de plus de ressources afin de pouvoir assurer l'application complète de la Déclaration sur les Défenseurs des Droits Humains.
3. Les autres agences fédérales, par exemple le Ministère de la Sécurité Intérieure, devraient prendre des mesures similaires afin d'assurer le respect des droits des défenseurs des droits humains au cours de leurs activités.
4. Le Congrès américain devrait organiser des débats sur les répercussions des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (par exemple la surveillance politique, les intrusions dans la vie privée, les politiques de détention) sur le travail des défenseurs des droits humains aux États-Unis. Le Congrès devrait prendre des mesures pour protéger les défenseurs des droits humains dans ce contexte.
5. Les organes chargés d'intenter des poursuites et de maintenir l'ordre public, à l'échelle locale et nationale, devraient prendre des mesures similaires pour assurer que soient respectés, dans leur juridiction, les droits établis par la Déclaration sur les Défenseurs des Droits Humains. Ces mesures devraient inclure la protection des défenseurs des droits humains contre la violence sous toutes ses formes y compris lorsqu'elle provient d'individus privés. Comme le montre ce rapport, de telles mesures sont urgemment nécessaires dans certains États américains, notamment au Mississippi.
6. La Commission des droits civils américaine devrait enquêter sur le respect et l'application, sur le territoire américain, des droits figurant dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits Humains. Ladite commission devrait aussi recommander que des réformes législatives et administratives soient mises en oeuvre afin d'assurer l'application de la Déclaration dans tout le pays.
7. Les États-Unis devraient inviter un rapporteur spécial des droits de l'homme de l'ONU pour qu'il/elle visite les États-Unis et fasse un rapport sur la situation en matière de protection des défenseurs des droits humains.
8. Les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine des droits humains dans d'autres pays devraient envisager des actions de soutien à l'encontre des défenseurs des droits humains à risque aux États-Unis.
9. Les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine des droits humains à l'intérieur et à l'extérieur du territoire américain devraient envisager des projets communs et des

échanges afin d'assurer que les défenseurs des droits humains aux États-Unis participent activement au mouvement international de défense des droits humains. Front Line pense qu'il serait positif que tous les défenseurs des droits humains du monde entier puissent se rencontrer et faire part de leurs expériences.

Farouk Abdel-Muhti
Ville de New York

« Je suis profondément désolé de ce qui est arrivé le 11 septembre 2001 dans ma ville, New York, victime de cette tragédie, et je suis profondément désolé pour tous ceux qui moururent ce jour là. Comme le disait Julian Bond, défenseur des libertés civiles, “Il n’y avait ni genre, ni race, ni religion mais seulement des humains qui venaient en aide à d’autres humains”. Aujourd’hui pourtant, dans les rues des États-Unis, il y a toujours des différences de genre, de race et de religion ».

- Farouk Abdel- Muhti

Palestinien apatride de cinquante-six ans et défenseur des droits humains, Farouk Abdel-Muhti vit aux États-Unis depuis 1975. Le 26 avril 2002, il fut arrêté sur la base d’un avis d’expulsion vieux de sept ans. Il fut maintenu en détention sans avoir été jugé, la plupart du temps en réclusion cellulaire, jusqu’au 12 avril 2004. Il fut interrogé, battu par des agents de l’État et des gardiens de prison, menotté, enchaîné, gardé vingt-trois heures par jour pendant des semaines dans une cellule aux barreaux d’acier, et on lui refusa l’assistance médicale. Front Line est préoccupée par le fait que la détention de Farouk Abdel-Muhti et les traitements qui lui ont été infligés soient liés à ses activités de défenseur des droits humains.

Pendant ces trente dernières années, Farouk Abdel-Muhti fut un militant et un défenseur important des droits humains qui se prononça sur de nombreux points. Il préconisa le droit à l’autodétermination de la Palestine et il fut un militant influent des droits des palestiniens des territoires occupés. Il fit campagne afin que soit changée la politique étrangère des États-Unis au Moyen Orient. Farouk Abdel-Muhti soutint aussi la création d’un double État qui permettrait à une Palestine indépendante de cohabiter avec Israël. Cette position reflète d’ailleurs l’opinion de la majorité des Palestiniens. Farouk Abdel-Muhti a clairement fait savoir qu’il ne soutenait ni le terrorisme ni la violence.

Dans les mois qui ont suivis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, il s’exprima et écrivit inlassablement pour défendre les droits humains des musulmans vivant aux États-Unis.

Il organisa, forma et motiva bien des personnes et des organisations qui s’emploient à faire pression pour que soient reconnus les droits des immigrés. Il mena un mouvement d’opposition aux pratiques militaires américaines qui consistent à organiser des raids afin de tester des bombes sur l’île portoricaine de Vieques. Il aida à organiser et à syndiquer les

ouvriers afin de combattre les conditions de travail dans les ateliers du quartier des ateliers de la mode new-yorkais, où la main d'oeuvre est exploitée. Il organisa aussi de l'aide en faveur des salvadoriens blessés au cours de leur travail dans des lieux non règlementés. Aujourd'hui encore, il se bat au nom des droits des autres militants qui sont détenus et menacés d'expulsion.

Les États-Unis n'ont pas été en mesure d'expulser Farouk Abdel-Muhti parce qu'il est apatride. L'*Office of Detention and Removal* (le Bureau chargé de gérer les détentions et les expulsions) et le *Bureau of Immigration and Customs Enforcement* (le bureau de l'immigration et des douanes) du Ministère de la Sécurité Intérieure des États-Unis ont essayé mais ne sont pas parvenus à le renvoyer puisqu'il n'a nulle part où aller. Comme la plupart des palestiniens aux États-Unis, il ne lui est pas possible d'être citoyen ou résident d'aucun pays. Il a coopéré avec le Gouvernement pour faire avancer son renvoi, n'a pas essayé d'entraver la procédure et a fourni aux services de l'immigration et de naturalisation des États-Unis (INS) les preuves de son identité et de sa **nationalité**.

* * *

Farouk Abdel-Muhti est né en 1947 à Ramallah dans ce qui s'appelle aujourd'hui la Cisjordanie. Pendant son adolescence, dans les années soixante, il partit pour l'Amérique Centrale et ne retourna jamais dans son pays. Il arriva aux États-Unis en provenance de Mexico en 1975.

En 1988, le roi Hussein de Jordanie abandonna ses prétentions sur la Cisjordanie et sur sa population. En conséquence, Abdel-Muhti et les autres palestiniens nés en Cisjordanie mais qui n'y résidaient plus perdirent le droit de demander la nationalité jordanienne ou de s'établir dans le pays. La Jordanie n'accorde que des passeports de transit temporaires aux palestiniens de Cisjordanie, à condition qu'ils soient en possession d'un permis de séjour issu par les autorités israéliennes et valable dans cette zone. Cependant, parce qu'Abdel-Muhti émigra avant la prise de pouvoir par Israël en 1967, et qu'il n'a pas résidé dans le pays depuis, il n'a même pas droit au passeport de transit temporaire jordanien. Il n'a pas droit non plus au passeport issu par les Autorités Nationales Palestiniennes car il a quitté la Palestine avant que ne soient conclus les Accords d'Oslo en 1993. Durant son adolescence, il vécut avec un oncle au Honduras mais sans aucun statut officiel ce qui ne lui permet pas de faire une demande de nationalité ou de permis de séjour auprès des autorités du pays. Tous ces pays ont refusé à Abdel-Muhti les papiers qui lui permettraient de voyager en toute légalité.

En 1995, un juge de l'INS prononça un arrêt d'expulsion contre Abdel-Muhti parce qu'il n'avait pas de statut officiel et se trouvait dans le pays sans papiers. Il fut détenu pendant treize mois dans un centre de rétention de l'INS situé dans le quartier new-yorkais de Manhattan, et libéré sous caution. Il vécut en paix et sans incident pendant les six ans qui suivirent, alors que son affaire semblait ne pas avancer. Pendant toutes les années où il vécut aux États-Unis, Farouk Abdel-Muhti se battit pour que soient respectés les droits du peuple palestinien, aux États-Unis autant qu'au Moyen-Orient.

En janvier 2002, le Ministère de la Justice des États-Unis émit une directive intitulée « Initiative pour l'Appréhension des Fugitifs » et donna des consignes aux agents de la police pour qu'ils arrêtent les immigrés qui se soustrairaient aux avis d'expulsion lancés contre eux. Les ressortissants de pays arabes (plus de 6000) devaient faire l'objet d'une attention toute particulière.

Dans les premiers mois de 2002, Farouk Abdel-Muhti intensifia ses activités en matière de droits humains. Il commença à publier et à distribuer des documents pour informer les immigrés sur leurs droits. Il aida à organiser des manifestations (dont une intervention remarquée au siège des Nations Unies) en faveur des droits des palestiniens. En mars de la même année, Farouk Abdel-Muhti commença à travailler bénévolement pour la station de radio new-yorkaise WBAI FM. Il arrangea des entretiens, dont il assura parfois aussi la traduction, avec des résidents des territoires occupés et des groupes d'aide humanitaire qui y travaillent. A cette époque, les Forces Armées Israéliennes menaient une campagne particulièrement acharnée d'incursions dans les villages et de détentions en masse de palestiniens. La station WBAI suivit les événements de près et critiqua ouvertement les politiques israéliennes et américaines. En avril, Farouk Abdel-Muhti s'adressa aux nombreux manifestants venus à Washington pour soutenir la Palestine et marquer leur opposition aux atteintes portées aux libertés publiques, atteintes qui vont de pair avec la « lutte contre le terrorisme ».

A 5 heures 45 du matin, le 26 avril 2002, Farouk Abdel-Muhti fut arrêté par deux agents de la police new-yorkaise et un agent fédéral dans l'appartement où il séjournait avec son fils Tarek Abdel-Muhti, de nationalité américaine, alors âgé de 14 ans. Avant d'ouvrir la porte, Farouk Abdel-Muhti demanda si les officiers étaient en possession d'un mandat. Ce à quoi ils répondirent : « On n'a pas besoin d'un p..... de mandat ! T'as des explosifs, là-dedans ! » La police menaça de prendre l'appartement

d'assaut avec l'aide du GIGN. Lorsque Farouk ouvrit la porte, les officiers s'engouffrèrent dans l'appartement, coupèrent la ligne du téléphone et l'emmenèrent menottes aux poignets au quartier général des services de l'immigration et de naturalisation des États-Unis (INS), à New York où il fut interrogé par deux agents du FBI.

Ils lui demandèrent s'il avait des liens avec Al-Qaïda , avec le Hamas ou la Holy Land Foundation, une organisation d'aide aux réfugiés palestiniens que les USA soupçonnent d'être liée au Hamas. Ils lui demandèrent de leur donner les noms de ceux qui aidaient financièrement les palestiniens de Cisjordanie. A ce stade, Farouk Abdel-Muhti affirme que les agents menacèrent de le livrer au Mossad, les services secrets israéliens. Un des agents le gifla et le fit tomber à terre. Trois agents de l'INS entrèrent alors et le passèrent à tabac pendant quinze minutes. Un porte-parole du bureau new-yorkais du Ministère de la Sécurité Intérieure affirme ne « pas être en mesure de confirmer les allégations faites ».

Farouk Abdel-Muhti fut d'abord emprisonné à la prison du comté de Middlesex, transféré peu après à celle du comté de Camden et plus tard encore, à celle du comté de Passaic, toutes situées dans l'État du New Jersey.

* * *

En novembre 2002, les avocats d' Abdel-Muhti firent une demande de comparution selon la procédure de l'habeas corpus. Se basant sur la décision de la cour suprême dans l'affaire Zavydas contre Davis, en 2001, ils demandèrent que le Gouvernement libère Abdel-Muhti. Avant la décision de la cour dans l'affaire Zavydas contre Davis, la détention des personnes apatrides était en fait permanente. Dans son jugement de l'affaire Zavydas, la cour suprême des États-Unis établit certaines conditions en matière de rétention d'individus en instance de renvoi : après six mois de rétention, s'il n'apparaît pas possible que l'individu faisant l'objet d'un avis d'expulsion soit renvoyé dans des délais raisonnables, il ou elle doit être libéré.

Dans le cas d'Abdel-Muhti, le gouvernement américain se défendit en affirmant que la période de six mois ne pourrait commencer qu'à partir du moment où Abdel-Muhti aurait coopéré et fait la preuve concluante de son identité, lieu de naissance et nationalité. Ce à quoi l'équipe d'avocats d'Abdel-Muhti répondit que les affirmations du Gouvernement étaient sans fondement. D'abord parce que l'équipe d'Abdel-Muhti coopéra avec diligence avec le gouvernement américain afin d'effectuer l'arrêt

d'expulsion d'Abdel-Muhti. Ils fournirent aux autorités toutes les preuves d'identité en possession d'Abdel-Muhti, dont, entre autres, un certificat de naissance délivré par la Jordanie, stipulant Ramallah comme lieu de naissance et une déclaration sous serment faite par un ami de la famille qui se souvient de la naissance d'Abdel-Muhti. Ensuite, Farouk soutint qu'il acceptait d'être renvoyé mais ni ses avocats ni le gouvernement américain ne parvinrent à lui fournir de papiers, de quelque pays que ce soit. Etant littéralement « sans-patrie », continuer de s'efforcer à lui trouver des papiers serait donc « futile ». Enfin, le Gouvernement n'a pas le droit de décider du début de la période de six mois en lui fixant une date choisie arbitrairement. La logique veut que les six mois commencent le jour-même de l'arrestation.

La cour suprême a aussi fait remarquer que plus la période de rétention s'accroît, plus le renvoi doit être réaliste et imminent. Si cela n'est pas le cas, la libération s'impose. Pour les avocats d'Abdel-Muhti, non seulement le renvoi de leur client n'était ni imminent ni réaliste mais il était « inconcevable » et par conséquent le Gouvernement n'avait pas le choix et se devait de le relâcher. La cour décida qu'il incombait à la personne faisant l'objet d'un avis d'expulsion de fournir la preuve qu'il/elle avait fait son possible, en toute bonne foi, pour démontrer qu'il/elle n'avait nulle part où être renvoyé(e). Il ne lui incombe cependant pas de prouver qu'il est complètement impossible de le/la rapatrier.

Suite à cette décision de la cour suprême, l'INS établit des règles et des procédures pour les gens dans la situation d'Abdel-Muhti, selon lesquelles le détenu doit faire une demande auprès des services de la détention provisoire des immigrants en situation irrégulière, affirmant qu'« il est très peu possible que l'étranger soit renvoyé dans des délais raisonnables vers le pays où il/elle doit être rapatrié(e) et qu'il n'y a pas d'autre pays qui accepterait de l'accueillir ». Cette déclaration doit être accompagnée par des « informations suffisantes pour établir que le détenu s'est plié aux règles afin de rendre effectif son renvoi et qu'il/elle a coopéré afin de se procurer les papiers nécessaires qui lui permettraient de voyager. »

Les avocats d'Abdel-Muhti ont essayé d'obéir aux règles et ont contacté le Consulat de Jordanie à Washington, la Mission de l'Organisation de Libération de la Palestine, le Consulat du Honduras, le Consulat Egyptien et le Consulat Israélien à New York. Le dossier d'Abdel-Muhti contient la correspondance qui prouve que tous ont refusé de procurer à Abdel-Muhti un permis de séjour ou les papiers qui lui permettraient de voyager.

L'équipe d'Abdel-Muhti affirme que le gouvernement américain n'a pas joué son rôle dans la recherche des papiers qui autoriseraient Farouk à quitter le pays bien que différents jugements stipulent que l'INS doit faire « des efforts réguliers pour obtenir des papiers » et montrer « des preuves concrètes des progrès effectués » afin de pouvoir justifier une détention prolongée. De plus, les avocats affirment que depuis 1975, l'INS savait pertinemment qu'Abdel-Muhti était palestinien puisque un avis d'expulsion daté de cette même année et un autre de 1982 indiquent tous deux la Palestine comme destination de rapatriement.

* * *

En janvier 2003, alors qu'il était détenu à la prison de Passaic, Abdel-Muhti et cinq autres détenus musulmans en instance de renvoi commencèrent une grève de la faim, demandant la libération de Farouk et le transfert de ses cinq compagnons, vers des centres de détention où il serait permis à leurs familles de venir leur rendre visite. L'INS accepta de transférer les cinq détenus mais refusa la requête d'Abdel-Muhti. Un porte-parole de l'INS qualifia la grève de la faim de « comportement perturbateur ». Jane Guskin, de la Coalition pour les Droits Humains des Immigrés affirme que la grève de la faim des six détenus avait été provoquée par l'INS, qui « sait très bien que les conditions de détention à Passaic sont bien en dessous de la normale. L'INS doit commencer à respecter la loi et arrêter de critiquer les détenus qui, en désespoir de cause, ont recours à de telles mesures ».

Le 19 février, Abdel-Muhti fut transféré dans un lieu où il n'avait aucune envie d'aller : la prison du comté de York au sud-est de la Pennsylvanie, à quelques 350 km de sa famille, de ses avocats et de ceux qui le soutiennent. MacDonald Scott, l'un de ses avocats, explique : « Le transfert, si loin du lieu où son affaire doit être entendue, est contraire au droit constitutionnel de Farouk à bénéficier de l'assistance d'un avocat. » Le transfert retarda l'affaire de six mois.

A la prison du comté de York, Abdel-Muhti fut détenu dans une unité de sécurité maximum et isolé. Les seize détenus de cette unité sont gardés 23 heures et quinze minutes par jour, isolés, dans une cellule munie d'une porte en acier. Les quarante-cinq minutes qui restent de la journée sont consacrées à la douche et aux coups de téléphone. A chaque fois qu'un détenu est autorisé à sortir de sa cellule, y compris pour bénéficier de soins médicaux à l'infirmerie, il est menotté et enchaîné. Les lectures et conversations téléphoniques des détenus sont surveillées. Lorsque les enquêteurs demandèrent la raison de cet recluement cellulaire, les

responsables de la prison déclarèrent obéir aux ordres de l'INS qui à son tour, répliqua que la décision d'isoler les détenus était celle de la prison.

A cette époque, Abdel-Muhti affirma «je suis très déçu parce que l'INS nie mes droits».

Le 28 février, l'administration Bush annonça que l'INS allait fusionner avec le nouveau Ministère de la Sécurité Intérieure, un organe d'importance ministérielle établi en réponse à la « lutte contre le terrorisme ».

Le 9 octobre, les avocats d'Abdel-Muhti déposèrent une nouvelle requête auprès du Middle District de Pennsylvanie. Le 20 octobre, le juge ordonna au Gouvernement d'expliquer, d'ici le 9 novembre, les raisons de la rétention prolongée d'Abdel-Muhti.

Le 30 octobre, Abdel-Muhti fut de nouveau transféré, cette fois de York à la prison de Hackensack, dans le comté de Bergen, toujours dans l'État du New Jersey. Le 19 novembre, deux gardiens de la prison de Hackensack trouvèrent des «publications gauchistes» dans sa cellule. Abdel-Muhti affirme qu'ils le poussèrent, lui donnèrent des coups de pieds et de poings, qualifièrent ses écrits d'écrits « anti-gouvernementaux » et lui dirent de «fermer sa g.....» et de «retourner en Palestine». Les gardiens confisquèrent ses effets personnels, y compris son carnet d'adresses, ses médicaments et d'autres papiers. Les avocats d'Abdel-Muhti déposèrent une plainte concernant ces abus. Le litige sur ce point continue encore aujourd'hui bien qu'Abdel-Muhti ait été libéré.

Le 25 novembre, il fut mis en cellule isolée, apparemment à cause des publications trouvées dans sa cellule et en prévision de la célébration de la fin du ramadan. Entre le 19 et le 25 novembre, les officiers de la prison privèrent Abdel-Muhti de ses médicaments. Il souffre d'hypertension, d'arthrite et d'une affection de la thyroïde.

Le 5 décembre, Abdel-Muhti fut encore transféré, de la prison de Hackensack au Centre de détention de Kearny, dans le comté de Hudson de l'État du New Jersey. Les officiers de l'immigration refusèrent de répondre à ses questions sur le lieu où ils l'emmenaient et sur ce qui allait lui arriver. Il ne notifièrent pas non plus ses avocats du transfert. Le centre de Kearny devint ainsi la sixième prison où Abdel-Muhti fut détenu en l'espace de six mois.

Les conditions de vie, l'alimentation et les soins médicaux du Centre de Kearny sont connus pour être en-dessous de la moyenne et les visites sont difficiles à arranger avec quiconque, hormis les membres les plus proches de la famille. En fait, alors que les criminels violents détenus dans les prisons d'État sont autorisés à recevoir des visites, l'ironie veut que cela ne soit pas permis aux étrangers en instance de renvoi détenus dans les prisons des comtés ou dans les centres fédéraux. De plus, la majorité des prisons des comtés utilisent un système d'accès au téléphone appelé «Prison Collect» par le biais duquel les communications téléphoniques coûtent un prix exorbitant aux détenus : 5 dollars pour la première minute et quatre-vingt cents pour chacune des suivantes.

Comme le dit Jane Guston, «le système pénitentiaire est injuste pour tous, mais pour les immigrés en instance de renvoi, il est simplement absurde». Les avocats d'Abdel-Muhti font remarqué que la façon dont sont jugées les affaires d'immigration présente des défauts de fonds : les cours fédérales et d'États ont tendance à renvoyer les affaires vers les cours d'immigration qui elles-mêmes les renvoient vers les organes exécutifs, à savoir l'INS et le Ministère de la Sécurité Intérieure.

Le 4 février 2004, dans sa réponse officielle, le gouvernement américain affirma qu'Abdel-Muhti continuait d'être détenu du fait de son manque de coopération avec les autorités dans le cadre de sa procédure d'expulsion. Le Gouvernement suggéra qu'Abdel-Muhti soit plus actif dans ses recherches de papiers qui lui permettraient d'être expulsé mais n'offrit aucun conseil sur la façon dont Farouk pourrait s'y prendre. Nombreux sont les supporters d'Abdel-Muhti qui pensent que ce que le Gouvernement entend vraiment par « coopération » se résume plutôt à de l'« information susceptible de mener à l'arrestation d'autres activistes arabo-américains».

* * *

Après les attentats du 11 septembre 2001, à New York et Washington, un climat de peur s'installa aux États-Unis et les considérations sécuritaires s'accrurent, comme en témoignent l'adoption de la loi appelée *PATRIOT Act* et l'attitude générale de l'administration Bush vis-à-vis du Moyen-Orient. En même temps, les réfugiés palestiniens, particulièrement ceux qui militent pour défendre leurs droits, devinrent plus vulnérables.

David Cole, professeur à la faculté de droit de l'Université Georgetown affirme : «Cela fait 20 ans que je travaille sur des affaires d'immigration à caractère politique. La grande majorité de ces cas impliquent des militants arabo-américains. Depuis longtemps, le FBI prête plus attention aux

palestiniens et utilise leur militantisme pour les expulser même s'il n'y a aucune preuve qu'ils aient fait quoi que ce soit **d'illégal**».

La Déclaration sur les Défenseurs des Droits Humains des Nations **Unies** reconnaît la «précieuse contribution qu'apportent les individus, groupes et associations à l'élimination effective de toutes les violations des droits humains et des libertés fondamentales des peuples et des personnes, y compris (...) toutes les formes de discrimination raciale, du colonialisme, de la domination ou de l'occupation étrangère (...), ainsi que du refus de reconnaître le droit des peuples à l'autodétermination » L'article 6 (b) de la Déclaration établi que «Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et autres instruments internationaux applicables, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales ».

La menace d'expulsion et de détention s'est intensifiée au point de peser sur les activités des palestiniens qui défendent les droits humains. Les militants sont de moins en moins prêts à parler de leur travail. Si avant ils concentraient leurs efforts sur la protection des militants libres, aujourd'hui leur attention se porte plutôt sur la protection des militants incarcérés. Farouk Abdel-Muhti a essayé de s'occuper des deux. Dans les prisons où il fut détenu, il organisa et motiva les militants détenus avec lui. Il leur donna aussi des cours. De ces prisons, il écrit régulièrement des rapports, des pensées, des conseils, des opinions et encouragements pour les militants du dehors.

Les supporters d'Abdel-Muhti affirment qu'il fut retenu si longtemps parce qu'il préconisait la non-violence pour résoudre le conflit israélo-palestinien de façon équitable. Ils le considéraient comme un prisonnier politique et ne croyaient pas que son arrestation ait été une coïncidence. Après avoir vécu aux États-Unis pendant vingt-cinq ans, il fut arrêté et emprisonné six mois après les attentats du 11 septembre et un mois après avoir exprimé son point de vue sur la question palestinienne sur les ondes d'une importante station de radio new-yorkaise. Il semble aussi très possible que le Gouvernement ait su dès le moment de son arrestation que Farouk Abdel-Muhti ne pourrait être renvoyé.

Pour les militants arabo-américains, les défenseurs d'une réforme du système d'immigration et pour tous ceux qui s'inquiètent de l'érosion des libertés publiques aux États-Unis, Farouk Abdel-Muhti symbolise à la fois la souffrance et l'espoir. Son arrestation, sa détention et les traitements

qu'il subit illustrent le genre d'abus auxquels les militants arabo-américains doivent s'attendre de la part de l'INS et des agences qui lui succèdent. Depuis deux ans et demie, la situation n'a fait qu'empirer de jour en jour.

Pourtant, le 8 avril 2004, Yvette Kane, juge fédéral du district de Harrisburg en Pennsylvanie, ordonna au Gouvernement de libérer Abdel-Muhti sous dix jours. La cour retint que le Gouvernement n'avait pas suffisamment informé Abdel-Muhti de ce qu'il devait faire afin de faciliter son renvoi.

Selon le juge Kane, en demandant régulièrement à Farouk plus d'informations sur son identité, le Gouvernement tourna la situation en «échange kafkaïen».

L'avocat de la défense, Shayana Kadidal, du Centre pour les Droits Constitutionnels affirme que «Farouk avait été arrêté à cause de son franc-parler et de son militisme politique. Tout au long de sa détention, il fut harcelé et ciblé par les gardiens et autres officiers de prison ou des services de l'immigration à cause de son militantisme».

Trois jours avant la décision de la cour, les avocats et les supporters de Farouk perdirent contact avec lui. C'est seulement dans l'après-midi du 9 avril qu'il lui fut accordé de passer un coup de téléphone de cinq minutes pour informer ses amis qu'il avait été transféré dans une prison fédérale d'Atlanta en Géorgie, à plus de 1300 km de sa famille et de ses avocats. Vers dix heures du soir le 12 avril, Farouk Abdel-Muhti arriva, enfin libre, à l'aéroport La Guardia à New York. Il s'exprima en ces termes : «nous avons gagné une bataille mais la guerre reste à gagner pour que soient respectés la justice, l'égalité et les droits des immigrés et de tous ceux dans ce pays qui se battent pour la justice sociale et les droits démocratiques».

Farouk Abdel-Muhti passa 718 jours en détention dont 250 en cellule isolée.

La Coalition des Travailleurs d'Immokalee Immokalee, Floride

« Nous ne parlons pas de conditions de travail proches de l'esclavage ou qui y ressemblent. Nous parlons de l'esclavage réel, comme il est défini par la loi, d'être gardé contre son gré, menacé d'agression ou agressé. Les précisions apportés par la Coalition des Travailleurs d'Immokalee sur les affaires qu'ils ont enquêtées prouvent, sans le moindre doute, que l'esclavage, le vrai, existe toujours aux États-Unis au vingt-et-unième siècle. »

- La Coalition des Travailleurs d'Immokalee

La Coalition des Travailleurs d'Immokalee (CIW) offre assistance et protection aux victimes du travail forcé, aux militants qui essayent de mettre fin à ce genre d'abus et à tous les Américains du pays qui soutiennent de tels efforts. La Coalition des Travailleurs d'Immokalee lutte contre l'esclavage et autres violations des droits des ouvriers agricoles en dévoilant, enquêtant et aidant à ce que les employeurs ou recruteurs soient poursuivis en justice.

Leurs efforts ont amélioré le statut et le bien-être des ouvriers agricoles de la côte Est des États-Unis. Ils se sont battus et ont obtenu la première augmentation de salaire en plus de vingt ans pour des milliers d'ouvriers agricoles de la Pennsylvanie à la Floride. Durant les six dernières années, ils ont dévoilé et permis le démantèlement de cinq opérations d'esclavage, donnant ainsi lieu à la libération de plus de mille **ouvriers**.

Dans le cadre de ses campagnes anti-esclavage, la CIW enquête sur des fermes précises et des camps de travail ainsi que sur les employeurs et les recruteurs et essaie d'éliminer les conditions du marché qui permettent à l'esclavage de continuer. CIW est le coordinateur dans la région sud-est du Freedom Network Institute on Human Trafficking et offre des stages de formation aux agences de l'État et aux agences fédérales d'application de la loi, au personnel des services sociaux, aux associations locales afin de leur apprendre à reconnaître et à aider les travailleurs victimes d'atteintes aux droits humains.

En décembre 2002, le *St Petersburg Times* (le journal local) en Floride, qualifia le travail de la CIW de « moyen d'évasion des temps modernes », faisant référence à ce qui s'appelait l'underground railroad, c'est à dire les moyens empreintés par les esclaves africains du 18^{ème} et 19^{ème} siècle en Amérique pour **s'évader**.

* * *

Né à Guerrero au Mexique, Lucas Benitez est un des fondateurs de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee. Second d'une famille de six enfants, ses parents travaillaient la terre dans la région montagneuse de Guerrero et ne produisaient que le minimum vital. Il immigra aux États-Unis à dix-sept ans, dans l'espoir de gagner assez d'argent pour faire vivre sa famille. En 1994 il se retrouva cueilleur d'oranges et de tomates à Immokalee, en Floride. Il commença à se réunir avec des ouvriers agricoles haïtiens, guatémaltèques et mexicains pour discuter des causes fondamentales de leur condition dégradante et des moyens pour l'améliorer. Benitez affirme que lorsqu'un de ses supérieurs « menaça de le rouer de coups », il se retrouva tout seul en face de lui à cause du « climat de peur » qui régnait parmi les ouvriers agricoles. Benitez et ses compagnons voulaient « faire en sorte que personne ne se sente jamais plus seul ». Ces conversations et l'organisation des ouvriers d'une ferme aboutirent à la formation de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee en 1995.

La CIW est maintenant une organisation importante, riche de 2000 membres, assez pour constituer un réseau de avocats qui surveillent les conditions d'emploi des ouvriers agricoles aux États-Unis. Lorsqu'ils organisèrent la première grève générale à Immokalee, 3000 ouvriers agricoles cessèrent le travail pendant une semaine. Ils organisèrent le boycott de la chaîne de restaurants rapides Taco Bell, lui réclamant de répondre des atteintes aux droits humains commises par ses fournisseurs. Ils créèrent ce que Benitez appelle « un nouveau groupe d'ouvriers à Immokalee : un groupe conscient de ses droits et qui les défend activement. En bref, un groupe qui ne se laisse pas faire ».

La violence fait partie inhérente des entreprises d'esclavage agricole. La Coalition des Travailleurs d'Immokalee est fréquemment confrontée à des menaces, des intimidations, des abus physiques et du harcèlement. Bien des membres ont été ouvriers agricoles assujettis au travail forcé, tenus en servitude pour repayer une dette et gardés en esclavage. Ils ont reçu des menaces de mort de la part de recruteurs et d'employeurs, ont été suivis et surveillés chez eux et sur leur lieu de travail. Certains membres qui enquêtaient ont été tenus sous la menace d'armes à feu.

* * *

Julia Gabriel est une femme maya du Guatemala. Elle arriva aux États-Unis pour travailler dans les champs en Arizona. En 1992, après avoir entendu que le travail était meilleur en Caroline-du-Sud, elle accepta l'offre de transport de son employeur potentiel. Pourtant, à son arrivée, elle se retrouva pour ainsi dire dans un camp de travail. On lui expliqua qu'elle devait payer pour son transport et que si elle ou les autres essayaient de s'enfuir, ils seraient tués.

Gabriel et ses compagnons de travail cueillaient des concombres douze heures par jour, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre sous la surveillance de gardes armés. On retirait de sa paie l'argent pour le logement, la nourriture, le transport et les faux-frais, ne lui laissant que 20 dollars par semaine.

Les « employeurs » appartenaient en fait à un réseau d'esclavage qui veillait sur quatre cents ouvriers en Géorgie, Floride et Caroline-du-Sud. Les ouvriers étaient maltraités physiquement, les femmes violées. Les familles des ouvriers et les militants qui essayaient d'entrer dans le camp furent battus et on leur tira dessus.

Lorsqu'un ouvrier dit à Gabriel « Aux États-Unis on ne travaille pas de force », ses employeurs le rouèrent de coup devant les autres afin qu'ils comprennent tous le message. Peu de temps après, Gabriel et six autres s'échappèrent à travers champs. A quelques heures du camp, plus à l'est, ils furent embauchés pour cueillir des tomates. Benitez cite Gabriel disant qu'elle « gagnait juste assez pour survivre mais au moins nous n'étions pas battus et nous étions libres d'aller à la laverie ou de faire des courses quand nous voulions ».

Lorsque les militants de la CIW visitèrent le camp de récolte de tomates, Gabriel raconta tout sur les conditions d'esclavage pratiquées au camp où elle cueillait les concombres. Elle devint membre de la Coalition des Travailleurs d'Immolakee et participa à une enquête sur les conditions de la récolte des concombres en Caroline-du-Sud. Elle retourna au camp cachée dans la fourgonnette d'un ami. Lorsqu'ils arrivèrent, l'employeur dit à l'ami de Gabriel que s'il ne quittait pas les lieux immédiatement il se ferait tué par balle.

Après cinq ans d'enquête et de pression mise sur le gouvernement américain, en 1997, le Ministère de la Justice arrêta et poursuivit les employeurs du camp dans l'affaire US contre Flores. Gabriel témoigna en secret devant un grand jury fédéral. Elle témoigna aussi le jour de la condamnation. Les employeurs plaidèrent coupables et furent chacun

condamnés à 15 ans de prison, la sentence la plus longue jamais donnée pour de telles offenses.

L'affaire US contre Flores devint une référence pour le développement des lois sur l'esclavage agricole et le travail forcé aux États-Unis. L'affaire encouragea la création, en 1998, de la Force du Gouvernement contre l'exploitation des travailleurs (Government's Worker Exploitation Task Force) et, en 2001, de la loi sur les victimes du trafic de travailleurs et de la violence qui l'accompagne (Victims of Trafficking and Violence Protection Act). Cette loi est la première législation contre l'esclavage passée aux États-Unis depuis 1865.

Dans un long article du *New Yorker Magazine*, le journaliste John Bowe raconte comment au printemps 1998 Gabriel aida le Ministère de la Justice dans une affaire d'esclavage à West Palm Beach en Floride. Rogerio Cadena et plusieurs membres de sa famille furent inculpés d'avoir fait entrer clandestinement aux États-Unis vingt femmes mexicaines en leur faisant faussement croire à un travail. Les femmes étaient forcées à se prostituer dans des caravanes utilisées comme bordels et fréquentées par des ouvriers agricoles qui payaient 20 dollars la passe. Les femmes devaient faire vingt passes par jour. A la fin de chaque nuit, elles devaient rendre les sachets d'emballage des préservatifs utilisés. Chaque sachet contribuait apparemment au remboursement d'une dette. Mais elles ne surent jamais à combien se montait cette dette et ne reçurent jamais aucune indication qu'elle se réduisait. Les femmes qui s'échappaient étaient rattrapées, ramenées au camp et se faisaient enfermer et violer. Celle qui tombaient enceintes étaient forcées à avorter et le coût de l'opération était ajouté à leur dette. Gabriel conseilla des victimes effrayées de confronter leurs employeurs. Elles finirent par témoigner et, dans le cas de l'affaire US contre Cadena, les responsables furent condamnés à quinze ans de **prison**.

* * *

Immokalee, ville d'environ 20 000 habitants est située en Floride à peu près à 140 kilomètres du Golfe de Mexico. La ville est entourée de champs de tomates et de plantations d'oranges et se situe dans une zone qui produit une grande partie des produits disponibles aux États-Unis pendant l'hiver.

Dans son article du *New Yorker*, John Bowe décrit les bureaux de la CIW en ces mots :

« le quartier général du groupe est un bâtiment dilapidé, dans la South Third Street, à côté du point de rencontre d'où les

ouvriers sont transportés chaque jour au travail. La peinture s'écaille et la moquette est déchirée et très usée. Un vieux sofa miteux, deux bureaux, quelques douzaines de chaises pliables en métal et une grande statue de la liberté en papier mâché, qui tient un seau pour la récolte de tomates, constituent l'ameublement principal. Sur les murs, il y a des photos de manifestations, des posters représentant les relations entre les patrons et les employés et des articles de journaux en anglais, espagnol et créole. Toute la journée et jusqu'au soir, les travailleurs immigrés passent au QG. Ils achètent des tortillas, des sodas et de la sauce mole au magasin de la Coalition. L'endroit a des airs de salle de réunion pour étudiants ou pour parti politique du Tiers-Monde. Les représentants du groupe viennent d'Haïti, du Mexique, du Guatemala et des États-Unis. Ils sont payés deux cent 47 dollars la semaine, un petit peu plus qu'un ouvrier agricole payé au SMIC pour une semaine de quarante heures. Ils vivent dans des caravanes et dans des abris de fortune, travaillent sept jours sur sept et leurs conversations s'éloignent rarement du sujet des droits des **ouvriers**... ».

A Immokalee et dans tout le sud-est, les producteurs locaux ne recrutent pas directement les ouvriers agricoles dont ils ont besoin. Ils s'arrangent pour faire venir des travailleurs étrangers par l'intermédiaire de recruteurs. En ce qui concerne les ouvriers, ils sont employés par les recruteurs et ils voyagent avec eux de récolte en récolte sur le territoire. Les recruteurs paient les ouvriers et leur fournissent – moyennant paiement – le logement, la nourriture et le transport. Les producteurs n'ont pas de responsabilité directe vis-à-vis des ouvriers. De plus, les produits récoltés sont achetés par un grossiste qui les revend à un nombre assez restreint de grandes entreprises qui appartiennent à des grands conglomérats tels que Cargill, Coca-Cola and Pepsico. En haut de la pyramide, se trouvent les acheteurs finaux: McDonald's, Burger King, Taco Bell et les principales chaînes de supermarchés.

Pour bien des travailleurs la plus grande menace n'est pas leur employeur mais les services d'immigration et de naturalisation des États-Unis (INS). Plus un immigré travaille, plus il passe du temps dans le pays et plus il serait catastrophique, au niveau familial et financier, s'il se faisait expulser.

Plus d'un million de travailleurs immigrés vivent aux États-Unis et plus de la moitié d'entre eux sont des clandestins. Ils plantent et récoltent presque tout ce qui peut pousser. Chaque année, environ 50 000 femmes et enfant sont amenés clandestinement aux États-Unis, souvent de force, pour

travailler comme ouvrier agricole ou comme domestique. Ces trois dernières années, le nombre de poursuites lancées contre les responsables du trafic de main d'œuvre a triplé. Il y a maintenant 125 dossiers en cours.

La Coalition des Travailleurs d'Immokalee affirme : « Les camps de travail isolés, les patrons tous-puissants et parfois violents, les immigrants arrivés depuis peu dans le pays, sans connaissance de leurs droits, réduits à la solitude et à gagner leur vie dans les conditions les plus sévères, voilà la réalité à laquelle sont confrontés aujourd'hui la plupart des ouvriers agricoles de ce pays. Et c'est cette réalité qui permet l'esclavage en Floride. Bien sûr l'esclavage est le type d'abus le plus extrême auquel sont confrontés ceux qui récoltent les fruits et les légumes du pays. L'exploitation des ouvriers est une réalité quotidienne.»

Le salaire moyen annuel d'un ouvrier agricole est d'environ 7500 dollars (6500 dans la région d'Immokalee), une somme qui ne permet de vivre que bien en-dessous du seuil de pauvreté aux États-Unis. Les ouvriers agricoles ne bénéficient pas d'assurance maladie et de ce fait ont peu accès aux soins médicaux. Ils n'ont droit ni aux congés payés ni aux congés maladie. Ils ne sont souvent pas payés s'ils font des heures supplémentaires et n'ont pas le droit de s'organiser en comité. Ils sont exclus du droit du travail contenu dans la loi sur les relations nationales du travail (US National Labor Relations Act) et dans la loi sur les normes du travail équitable (Fair Labor Standards Act). De plus, ils font un travail éreintant physiquement et mentalement.

Les ouvriers agricoles vivent souvent à dix ou douze dans des caravanes métalliques près des champs où ils récoltent. Deux ou trois familles peuvent vivre dans la même caravane et paient 1000 dollars pour le privilège. Ils ont rarement le chauffage, l'air conditionné, une voiture ou un téléphone. Alors que les téléphones portables sont maintenant devenus des gadgets de première nécessité aux États-Unis, les cabines téléphoniques sont plus rares à trouver, ce qui retire aux ouvriers agricoles le seul petit confort auquel ils avaient accès.

La Coalition des Travailleurs d'Immokalee affirme : «Il n'est pas exagéré de dire que l'industrie américaine des fruits et légumes, qui rapportent des millions de dollars, est en fait basée sur la violation systématique de deux, si ce n'est trois, des droits humains les plus fondamentaux inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le droit de se syndiquer, le droit à un salaire équitable, et, bien trop souvent, le droit de ne pas être assujéti au travail forcé sont couramment violés dans les activités d'exploitation agricole».

La CIW pense que le travail forcé et l'esclavage aux États-Unis ne peuvent être compris et éliminés que s'ils sont pris dans un contexte bien plus large d'abus dans le secteur agricole. Lucas Benitez affirme que « Aux États-Unis, l'agriculture fonctionne dans un climat quotidien de violations systématiques des droits humains. C'est dans ce contexte que l'esclavage, la forme de travail forcé la plus extrême, peut continuer à se développer... Nous ne pourrions éradiquer l'esclavage que lorsqu'un système de relations de travail plus moderne et humain sera en place, un système dans lequel les droits humains fondamentaux des ouvriers agricoles seront respectés sans exception, tels que le droit de se syndiquer, le droit de se faire payer pour les heures supplémentaires et le droit à un salaire équitable ».

Dans cette optique, la CIW informe les consommateurs sur les atteintes portées aux droits des ouvriers agricoles et fait pression sur les chaînes de restaurants rapides, les principaux acheteurs de produits agricoles, afin qu'ils prennent leurs responsabilités et fassent se rencontrer les ouvriers et les producteurs. La CIW a aussi organisé le boycott de la chaîne de restaurants rapides Taco Bell. D'après la Coalition,

Si l'industrie de la restauration rapide utilisait une toute petite portion de ses vastes ressources pour éliminer l'esclavage et les atteintes portées aux droits des ouvriers, dans ses chaînes de production, la vie de millions d'ouvriers agricoles qui contribuent aux profits du secteur serait considérablement améliorée. Les consommateurs américains ne devraient pas en demander moins.

La CIW observe :

Aux États-Unis, au vingt-et-unième siècle, l'esclavage fait toujours partie de notre vie quotidienne. Chaque jour, les tomates qui se trouvent dans notre burger ou les oranges dont on boit le jus ont pu être récoltées par des travailleurs exploités. Les corporations comme Taco Bell, McDonald's, Tropicana, Burger King et Wal-Mart, principaux acheteurs des produits de Floride dont ils vendent la majorité au public, ont un rôle crucial à jouer dans la modernisation des conditions de travail du secteur agricole de la Floride. Le secteur de la restauration rapide, en particulier, s'est transformé presque du jour au lendemain en une entreprise multinationale aux profits énormes et ce, largement grâce aux ingrédients à bas prix qui leurs ont permis de minimiser leurs dépenses et de réinvestir leurs profits dans des campagnes de publicité et d'expansion. Des sanctions et des peines sévères

contre ceux qui réduisent leur main-d'oeuvre en esclavage sont aujourd'hui nécessaires parce que les gros producteurs et les entreprises richissimes qui achètent leurs produits continuent à demander de la main-d'oeuvre à bas prix, sans se soucier de la façon dont les coûts de production sont contrôlés... Nous croyons fermement... que la lutte serait d'autant plus facile et aboutirait à la victoire, si on demandait plus de l'industrie géante du secteur alimentaire au lieu de fermer les yeux sur les violations des droits humains perpétrées dans ses chaînes de production, alors qu'elle profite de produits de qualité, peu coûteux et gardés à bas prix par les privations des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui travaillent le plus dur, les ouvriers agricoles des États-Unis.

* * *

En 1999, trois ouvriers agricoles travaillant à la cueillette des tomates s'évadèrent d'un camp de travail de la zone marécageuse à la sortie d'Immokalee. Leur patron les trouva en train de marcher le long d'une route et essaya de leur rouler dessus avec son véhicule tout-terrain. L'un d'entre eux fut blessé. Le patron les suivit ensuite jusqu'au domicile d'un membre de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee et les menaça, ainsi que les famille des membres de la CIW. Il cria qu'il les avait achetés et que par conséquent ils lui appartenaient. Plus tard, les ouvriers expliquèrent aux membres de la Coalition qu'ils avaient été gardés contre leur volonté, forcés de travailler pour rembourser une dette de 1000 dollars qui ne semblait jamais diminuer, et menacés de mort. La CIW alerta les autorités, la police fit une descente et trente ouvriers furent libérés. L'employeur fut inculpé pour avoir planifié et organisé la garde des ouvriers en esclavage. En janvier 2000, les employeurs plaidèrent coupables et reçurent une peine de prison.

Au printemps 2000, un minibus se rangea non loin d'un marché à Lake Placid, en Floride, afin de prendre au passage plusieurs travailleurs immigrés pour les emmener en-dehors de la ville. Six hommes armés attaquèrent le conducteur et gardèrent les passagers sous la menace d'armes à feu. Les militants de la CIW et la police se précipitèrent sur les lieux et libérèrent le conducteur et les passagers.

Les hommes armés provenaient d'une grande famille extrêmement violente, à la tête d'entreprises de récolte en Floride et Caroline-du-Nord et dont l'influence s'étendait dans plusieurs États. Elle dirigeait des équipes de plus de 800 ouvriers dont elle surveillait tous les aspects de l'existence, y

compris leur logement, leur paie, leur transport vers et en provenance des plantations ou des champs ainsi que les magasins où ils faisaient leurs courses. Elle utilisait des gardes avec des téléphones portables pour garder constamment un œil sur ceux qui auraient pu vouloir s'enfuir. La seule chose qu'elle ne pouvait pas contrôler, à savoir les taxis et les minibus qui passaient par la ville et constituaient pour les ouvriers un moyen d'évasion possible, elle l'attaquait brutalement et faisait pression sur les propriétaires de magasins pour qu'ils ne vendent pas de titres de transport. En bloquant le seul moyen d'évasion des ouvriers, cette famille réussit à emprisonner les ouvriers dans la ville. Malheureusement ni la population ni la police ne s'en rendirent compte.

Un des militants de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee, un jeune guatémaltèque du nom de Romeo Ramirez, accepta de travailler clandestinement au camp de Lake Placid. Il fut en mesure de confirmer les informations reçues par la CIW concernant les ouvriers gardés contre leur gré. Plus tard, lors d'une visite, Ramirez fut reconnu par un garde. Un des patrons bloqua alors la voiture de Ramirez avec son quatre-quatre, l'accusa de voler ses employés et le menaça de coups et blessures. Ramirez ne se laissa pas intimider et rétorqua qu'il était furieux de n'avoir pas été payé pour le travail qu'il avait fourni.

John Bowe raconte comment, en avril 2001, Lucas Benitez et d'autres membres de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee se rendirent à Lake Placid et libérèrent trois des ouvriers détenus.

Au coucher du soleil, une voiture Mercury Grand Marquis blanche aux vitres teintées sortit de l'autoroute 27, non loin du camp. Lucas Benitez sortit et leva le capot comme s'il vérifiait le moteur. Du balcon d'un hôtel proche, des militants de la CIW, Asbed et Germino, lui signalèrent que la voie était libre. Les ouvriers, assis sur la voie de chemin de fer à la limite du camp, près de l'autoroute, étaient en train de discuter de ce qu'ils allaient faire. Ensuite, laissant derrière eux tous leurs effets personnels, y compris leurs papiers mexicains, ils marchèrent lentement vers la route. Lorsqu'ils furent proches de la Grand Marquis, ils se ruèrent à l'arrière de la voiture. Benitez ferma le capot, s'installa au volant et démarra en trombe. Les passagers gardèrent la tête baissée, à l'abri des regards, jusqu'à ce qu'ils aient parcouru trente-cinq kilomètres.

Quelques jours après, le FBI interrogea les ouvriers échappés. Les recruteurs furent arrêtés, inculpés d'extorsion et de possession d'armes à feu. Comme l'écrit John Bowe dans son article, il fut trouvé dans la maison des recruteurs « un arsenal d'armes qui ne s'utilisent généralement pas dans le cadre du recrutement de personnel, dont un fusil Savage 7mm, un fusil semi-automatique AK-47, un pistolet semi-automatique Browning 9mm et un fusil Remington 700 7mm ». En juillet 2002, les recruteurs furent reconnus coupables de trafic d'esclaves et condamnés à un total de 35 ans en prison fédérale. Des biens d'une valeur de plus de trois millions de dollars leur furent confisqués.

Pendant l'instruction et le procès, Benitez reçut des menaces de violence physique s'il ne stoppait pas la participation de la CIW à l'instruction de l'affaire. De grands camions le suivirent et encerclèrent son domicile. Du sucre fut versé dans son réservoir d'essence et il trouva des clous de charpente dans ses pneus. Souvent, lorsque Benitez appelait la police, les menaces dont il était l'objet n'étaient pas prises au sérieux. Les recruteurs envoyèrent des hommes de main à Immokalee. Ils menacèrent de mort le propriétaire du service de minibus. Des associés des recruteurs harcelèrent et intimidèrent les témoins et maintinrent une présence d'intimidation à l'extérieur des bureaux de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee.

En février 2003, dans le cadre de leur campagne de boycottage de la chaîne de restaurants rapides, Taco Bell, la CIW organisa une des plus grosses grèves de la faim de l'histoire du travail. Dix jours et dix nuits sans nourriture, rassemblés en petits groupes, devant le siège international de la Taco Bell à Irvine, en Californie.

Les grévistes furent harcelés par la police locale et on leur refusa des tentes et des toilettes pendant toute la durée de leur action. Trois militants furent hospitalisés. La grève ne se termina que lorsque des responsables religieux nationaux promirent de les aider et leur demandèrent en échange de cesser la grève de la faim, ne serait-ce que pour leur santé. Le boycott fut suivi par le *Public Broadcasting System*, le *New Yorker* et le *National Geographic*.

* * *

Les membres de la Coalition des Travailleurs d'Immokalee se mettent dans des situations dangereuses pour libérer les ouvriers de leur esclavage. Ces activités les rendent célèbres mais ce ne sont qu'une toute petite partie de leur travail. Ils offrent des cours et des stages de formation aux militants. Ils distribuent aux consommateurs américains des informations sur les conditions d'emploi dans le secteur agricole. Ils font pression sur le Congrès afin qu'il adopte les lois nécessaires pour restaurer les droits des

ouvriers agricoles. Ils sont parvenus à faire de la lutte des ouvriers agricoles du sud-est des États-Unis un problème de droits humains national et international, ce qui est peut-être encore plus important.

L'article 5 de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits Humains affirme : « Afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, ... De se réunir et de se rassembler pacifiquement ... De former des organisations, associations ou groupes non gouvernementaux, de s'y affilier et d'y participer de manière pacifique».

L'article 12 de cette même Déclaration affirme que « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits humains et des libertés fondamentales.». De plus,

« L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou *de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration ».

Le travail de la CIW est très reconnu. La Coalition a reçu le prix Robert F Kennedy pour les Droits Humains en 2003. Julia Gabriel a été honorée par le prix « Femme de Courage » attribué par l'Organisation Nationale des Femmes. En 1999, Lucas Benitez reçu le prix du jeune leader d'exception (appelé Brick Award) attribué par le magazine Rolling Stone. En 1999 et 2000, la CIW joua un rôle déterminant dans l'adoption, par le Congrès, de la loi sur la protection des victimes du trafic d'ouvriers (Trafficking Victims Protection Act) selon laquelle la servitude, même involontaire, est un crime.

En 2001, la Commission sur les Droits Civils aux États-Unis publia un rapport affirmant :

« Le passé esclavagiste du Sud, avec son legs débilisant – le système du partage des récoltes, les lois Jim Crow, la concentration des richesses aux mains de la minorité blanche, le droit de vote refusé à la population noire et la ségrégation raciale – a été largement documenté et est généralement considéré comme le facteur le plus important qui explique la situation

actuelle de la région, parmi les plus pauvres, si ce n'est la plus pauvre du pays à presque tous points de vue socio-économiques.

Selon Jaribu Hill, le directeur du Centre des travailleurs du Mississippi pour des Droits Humains,

« La lutte pour les droits humains doit être internationale. Cela n'est pas par défaut que les gens sont pauvres, ce n'est pas de leur faute, ce n'est pas par dessein. Le traitement accordé aux pauvres est dû aux conditions historiques d'exploitation et de servitude. Si la lutte reste locale, nous souffrons sans savoir pourquoi ».

Laura Germino, membre du personnel de la CIW demande : « Qu'allez-vous faire ? Vous ne pouvez pas rester là les bras croisés ».

Carrie and Mary Dann
Nation des Shoshones de l'Ouest, Nevada

“La Terre est notre mère et nous ne pouvons l'abandonner. Rien ne nous forcera.”

- *Carrie Dann*

Aux États-Unis, Carrie et Mary Dann sont les aînées de la tribu indienne des Shoshones de l'Ouest. Pendant plus de trente ans elles ont lutté pour défendre leur droit à la terre et les droits des peuples autochtones. Elles ont fait face au harcèlement, à la saisie de leurs bétail et chevaux et vivent dans la crainte constante d'être expulsées de leur terre par le gouvernement américain. Justice leur a été refusée bien que la Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme ait trouvé que le gouvernement américain violait le droit international des droits humains dans sa gestion des revendications territoriales des Shoshones de l'Ouest. Front Line est préoccupée par le fait que l'action continue du gouvernement américain contre les soeurs Dann et leur propriété pourrait être lié à leurs activités de défense des droits humains de leur peuple.

Mary pense qu'elle est dans sa neuvième décennie, Carrie dans sa huitième. Les soeurs parlent doucement et directement avec une autorité morale profonde. Elles habitent ensemble au nord-est du Nevada dans des conditions qui sembleraient rigides et difficiles à la plupart des Américains. C'est le coeur de l'ouest américain celui des grandes plaines, des hauts plateaux et des déserts salés qui s'étendent dans toutes les directions jusqu'aux lointaines montagnes bleues. Alors que les familles, que leur mode de vie soit resté traditionnel ou non, vivent dans tout le secteur, la ferme des Dann est isolée.

Certainement sans le chercher et presque malgré elles, les soeurs Dann sont devenues les défenseuses les plus éminentes et évidentes du rétablissement des droits de la Nation des Shoshones de l'Ouest. Elles ont mené la lutte des Shoshones traditionnels contre les tentatives du gouvernement américain qui veut les forcer à vendre leurs territoires, craignant que cela ne signifie la perte définitive de leurs terres ancestrales. Elles se sont opposées aux tentatives de développement de leur terre par les grandes compagnies minières. Elles ont défendu leur cause devant les tribunaux américains, en approchant des politiciens et en s'appuyant sur les traités et autres instruments juridiques internationaux.

La façon de vivre des Dann et leur revenu dépendent de leurs chevaux et de leur bétail qui, à leur tour, dépendent de l'accès aux vastes secteurs de

pâturage traditionnels qui sont maintenant englobés dans la prétendue "terre fédérale". « Terre fédérale » ne signifie pas que la terre est ouverte au public mais qu'elle appartient ou est gérée par le gouvernement américain. Plus de quatre-vingt pour cent du Nevada entre dans la catégorie « terre fédérale ».

En février de 2003, les rangers du Bureau de l'Aménagement du Territoire (BLM) prirent d'assaut les pâturages traditionnels des Dann. Munis d'armes automatiques, accompagnés d'autres agents fédéraux et de gardiens de troupeaux de la région, avec des hélicoptères, des véhicules tout-terrain et des fourgons, ils rassemblèrent de force et saisirent les chevaux des Dann. En quinze jours, ils emportèrent 504 chevaux - la vie et le patrimoine des Dann depuis des générations.

Carrie Dann affirme : "J'étais indigène et en une seule soirée ils m'ont rendu indigente. Si vous pensez que les guerres indiennes sont terminées, alors, réfléchissez".

* * *

Pendant des centaines d'années les Dann et d'autres familles de la Nation des Shoshones de l'Ouest ont fait broûter leurs chevaux sur leur territoire traditionnel : plus de 100.000 acres englobant deux vallées et une chaîne de montagnes. Pendant plus d'un siècle ils ont défendu cette terre contre l'empiétement régulier du Gouvernement et des colons blancs.

Carrie et Mary Dann vivent délibérément de façon simple. Leur maison consiste en une structure de bois recouverte par du contre-plaqué. Le chauffage provient d'un poêle à bois, l'électricité d'un générateur domestique. Elles ne gardent pas de grandes quantités de nourriture et n'utilisent pas d'appareils modernes. Elles vivent à quelques encablures d'une route pavée et ne sont pas reliés aux lignes électriques. Elles ont le téléphone mais ne répondent pas lorsqu'il sonne. À la différence de plusieurs de leurs voisins, les Dann refusent d'accepter toute forme d'aide de la part du Gouvernement, rendant leur défi d'autant plus crédible aux yeux de ceux qui les soutiennent et d'autant plus irritant pour les agents gouvernementaux.

Pour les Dann et les autres membres de la tribu des Shoshones de l'Ouest, vivre selon la tradition signifie pratiquer sa croyance en la sainteté de la Terre, de l'eau, du soleil et de l'air. Cela signifie vivre "près de la Terre" en la respectant et en respectant toutes les créatures qu'elle abrite. Cela signifie honorer sa famille et sa terre. Les Shoshones croient en deux mères : la mère qui donne la vie et la Terre qui donne la vie.

Le respect pour la terre est crucial. Carrie Dann explique : "Si vous endommagez la Terre-mère, c'est vous-même que vous endommagez. Si vous creusez des trous dans la Terre-mère, vous creusez des trous dans votre âme. Si vous enlevez le fluide de la Terre, c'est de vous-même que vous enlevez la vie." Carrie Dann continue : "Comme la Terre vous donne naissance et vous permet de vivre, ainsi font les parents avec leurs enfants.... notre spiritualité n'est pas une activité du dimanche. C'est une activité de chaque instant. Les Esprits sont avec nous".

La possibilité que le gouvernement américain saisisse leur ferme, qui est aussi leur habitation, en invoquant les soi-disant arriérés de location de pâturage, constitue la plus grande menace personnelle pour les Dann. Elles vivent constamment dans la crainte de perdre leur capacité de gagner leur vie, d'être forcées à laisser la ferme de leur père, de partir de la terre de leurs ancêtres, de perdre leur façon de vivre et leur spiritualité.

Tous les Shoshones de l'Ouest font face à la possibilité de perdre leurs terres et culture traditionnelles. Appelées dans leur langue « Newe Sogobia », ces terres s'étendent du fleuve Snake en Idaho (au nord) vers la Vallée de la Mort et le désert de Mojave (au sud). D'est en ouest, les terres Shoshones s'étendent de la vallée du Lac Salé en Utah et couvrent la majeure partie du Nevada central, un secteur à peu près de la taille de l'Espagne.

Les Shoshones traditionnels ne reconnaissent pas les frontières officielles. Pour eux, la terre est divisée seulement par des fleuves, des déserts et des chaînes de montagnes. Pour Carrie Dann, les frontières correspondent à "la description, par les hommes blancs, de la façon dont la terre est coupée. Le peuple autochtone ne se représente pas la terre en terme de lignes droites". Les Amérindiens ont toujours eut la sagesse de reconnaître la nécessité d'avoir des secteurs communs où les familles et les tribus peuvent se rencontrer et se mélanger. Il est aussi clair que pour les Shoshones l'exploitation minière de leurs terres doit rester à échelle humaine et ne doit pas être une industrie géante qui mange la montagne.

* * *

Le gouvernement américain a récemment découvert de vastes gisements d'or, de phosphate, et d'énergie géothermique sous cette terre et est en train d'explorer la région afin de déterminer la quantité de pétrole disponible. Les autorités fédérales veulent développer ces ressources et l'État du

Nevada veut les emplois et l'élan économique que pourrait amener un tel développement.

Le Gouvernement fédéral projette d'utiliser l'énergie géothermique pour les exploitations minières et particulièrement pour l'extraction de l'or. La terre traditionnelle des Shoshones contient deux tiers de l'or produit aux USA. C'est le troisième gisement le plus riche d'or au monde. La principale compagnie intéressée par le projet, la Cortez Mining Corporation, estime que la valeur d'or qui pourrait être extraite des terres où broûtent les animaux des Dann se monterait à plus d'un milliard de dollars. Partout dans la région, le logo de la Cortez Mining, le célèbre profil casqué du conquérant, s'affiche sur des tee-shirts, des casquettes et des badges dans toute la région.

Les contrats d'exploitation de la terre des Shoshones de l'Ouest ont été offerts à certaines des sociétés qui s'occupent maintenant de reconstruire l'Irak après l'invasion menée par les États-Unis. Bechtel gère les sites d'essais et les emplacements où sont déposés les déchets nucléaires. Halliburton s'occupe de l'extraction de la baryte et la Barrick Corporation, dont le conseil d'administration comprend des membres de la famille du Président Bush, fait tourner les mines d'or.

Si un lieu culturel indigène ou un cimetière indien se trouve sur leur chemin, ils le détruisent. Bien que ces lieux soient d'une importance cruciale pour la culture et la spiritualité des Shoshones, les agences fédérales n'ont pas à les consulter avant de détruire leurs lieux sacrés. Par exemple, le Mont Tenabo, site sacré qui sert à la fois de lieu d'enterrement et de purification, est menacé par l'empiétement des mines d'or.

Les opérations de la Cortez Mining, au pied de la montagne, sont responsables de l'extraction de dizaines de milliers de tonnes de roche pour produire à peine plus de 28 grammes d'or. L'or est séparé de la roche par un procédé à base de cyanure, qui pollue la terre et la nappe phréatique. Des millions de mètres cubes d'eau doivent être pompés au dessous du niveau hydrostatique et amenés à la surface. Avec le temps, cette eau retourne sous terre, polluée par des substances alcalines et d'autres produits chimiques. À part la violation de leurs lieux sacrés, les Dann et les autres Shoshones de l'Ouest craignent l'empoisonnement de l'eau, de la terre et du bétail.

La montagne Yucca, un autre emplacement sacré des Shoshones de l'Ouest, est depuis une décennie au centre d'un conflit entre les Américains indigènes et le Gouvernement. Depuis les années 50 le gouvernement américain a testé des centaines d'armes nucléaires et déposé des milliers de

tonnes de déchets radioactifs, à même le sol, dans des fossés, au site d'essai du Nevada en plein sur les terres des Shoshones de l'Ouest. Vers la fin des années 70, le Ministère de la Défense aux États-Unis s'est servi des terres ancestrales des Shoshones pour développer et tester ses missiles balistiques intercontinentaux à ogives multiples, connus sous le nom de MX.

Le Congrès a récemment passé une loi afin de se débarrasser des déchets les plus toxiques de l'industrie nucléaire à la montagne de Yucca. La Bechtel Corporation a signé un contrat pour la construction et la gestion du site de stockage des déchets nucléaires ainsi que pour un centre d'entraînement et de formation contre le terrorisme où des armes nucléaires, biologiques et chimiques seront fabriquées et testées.

Carrie Dann affirme : "Notre façon de vivre traditionnelle nous a été transmise par nos ancêtres. L'eau est le système vital de la Terre comme le sang dans vos veines. Et ils l'enlèvent. Que va-il se produire? Est-ce que vous savez ? Personne ne sait".

Bernice Lalo, membre des Shoshones, explique en ces mots :

Nous sommes qui nous sommes parce que notre nation a survécu ici. C'est écrit sur notre terre. Nous avons des flèches, des lieux d'enterrement, des lieux sacrés et bien des preuves, qui remontent à la période préhistorique, qui indiquent que nous sommes un peuple souverain.... En raison de cette souveraineté inhérente, les membres de la tribu des Shoshones, qui parlent la langue et n'ont pas abandonné la tradition, sont obligés de la continuer... Nous sommes autant souverains que notre langue et notre culture qui sont intrinsèquement liées au paysage et au territoire des Shoshones.

* * *

La pression mise par les compagnies minières et le Gouvernement sur les peuples indigènes sont pour les Dann la dernière vague "d'empiètement progressif" commencé par les incursions des milices dans les années 1830. Chaque vague apporte une présence non traditionnelle de plus en plus grande et de plus en plus près de leur ferme.

Vers 1850, la cavalerie américaine arriva sur les territoires des Shoshones de l'Ouest, tuant les hommes, les femmes et les enfants et apportant avec eux des épidémies de syphilis, la tuberculose et la variole. C'est à cette époque que les arrière-grands-parents des Dann sont morts de la variole.

Comprenant le danger posé à leurs communautés par la maladie, beaucoup de Shoshones se jetèrent des falaises du Mont Tenabo.

Vers la fin du dix-neuvième siècle et le début du vingtième, les enfants Dann ont été forcés à aller à l'école américaine où leur langue, culture et religion étaient bannies, sous peine de coups. Alors que les colons blancs arrivaient dans le secteur, les familles Shoshones furent poussées à se reculer. Leurs récoltes furent brûlées juste avant la moisson. Le gouvernement américain commença à exiger des documents écrits pour prouver à qui appartenaient les fermes. On empêcha aux Shoshones de chasser, de se rassembler et de se ballader sur leur territoires.

L'histoire des accords formels entre le gouvernement américain et les Shoshones de l'Ouest commence en 1863, par le Traité de Ruby Valley (ou Traité de la Vallée Rouge). Les États-Unis reconnurent l'existence et la souveraineté partielle "des territoires occidentaux" des Shoshones qui acceptèrent qu'à un certain moment, dans le futur, ils cesseraient de chasser et se sédentariserait dans des fermes. Le traité accorda aux colons blancs le droit de s'établir sur la terre traditionnelle des Shoshones, d'y exploiter les mines, d'y construire des voies de chemin de fer et d'y installer des lignes de communication. Il établit le droit des Shoshones à se faire indemniser les dommages subits par leurs terres et possessions.

Le Département de l'Intérieur est l'organe du gouvernement américain chargé de l'aménagement et de la gestion du territoire et des ressources des États-Unis. Une de ses nombreuses agences est le Bureau de l'Aménagement du Territoire (BLM) qui surveille la terre possédée ou gérée par le gouvernement fédéral, soit environ un huitième de la terre aux États-Unis, et contrôle une grande variété de ressources. Le bureau emploie des rangers (sorte de gardes forestiers), agents fédéraux lourdement armés, chargés de veiller à l'application de la loi. Ils ressemblent à une police militaire et en ont les pouvoirs. Les rangers sont équipés pour et autorisés à effectuer des opérations de type militaire sur les terres fédérales. Dans le cas des Dann, les rangers se comportèrent comme si il n'y avait aucun conflit, comme si ils ne faisaient qu'imposer la volonté du Gouvernement, propriétaire légitime de la terre.

Les chevaux et le bétail des Dann furent saisis afin de dédommager le gouvernement américain pour les arriérés de location de terres. Selon le Gouvernement, les Dann devraient alors plus de 3 millions de dollars de location et d'amendes, une somme que personne ne s'attendait à ce qu'ils puissent payer. Selon les Shoshones de l'Ouest, ils vivent sur leur propre terre, pas sur la terre du Gouvernement.

* * *

En 1934, le Congrès américain a passé une loi sur la réorganisation des questions indiennes (Indian Reorganization Act), stipulant que le Gouvernement ne reconnaîtrait et n'offrirait son appui qu'aux tribus qui créeraient un conseil tribal 'basé sur un modèle conçu par le Secrétaire de l'intérieur. Des formes peu familières de Gouvernement ont alors été superposées à la prise de décision traditionnelle des Shoshones, créant des divisions artificielles et aggravant des conflits existants. En conséquence, la Nation des Shoshones a eu tendance à se diviser en plus petites entités, moins cohésives et plus susceptibles de se faire contrôler le l'extérieur.

En 1946 une loi du Congrès créa la Commission des Réclamations des Amérindiens (ICC), chargée d'examiner les plaintes portées par les Amérindiens contre le gouvernement américain, dans le cadre de la confiscation illégitime de leurs terres. En 1962, l'ICC s'est prononcée en faveur du Gouvernement, énonçant que :

Les droits reconnus aux Shoshones étaient éteints du fait de l'empiètement progressif des colons et d'autres, de l'acquisition ou de la prise de possession des dites terres par le Gouvernement, pour sa propre utilisation ou pour en faire bénéficier les citoyens.

La décision de l'ICC a été critiquée par Amnesty International car elle ne se base pas sur des faits **historiques**.

En 1966, sans la participation des Shoshones de l'Ouest, les États-Unis décidèrent arbitrairement de se baser sur la valeur des terres au 1^{er} juillet 1872 pour déterminer l'indemnisation due aux Shoshones pour la perte de 24 millions d'acres.

En 1979, la Cour des Réclamations des États-Unis attribua aux Shoshones de l'Ouest (bien qu'ils ne les aient pas réclamés) 26 millions de dollars, c'est à dire 1.08 dollar par acre, une somme déterminée par l'ICC comme reflétant la valeur des terres en 1872, sans les intérêts. Ces fonds devaient être versés sur un compte et administrés en fidéicommiss par le Département de l'Intérieur. Puisque les Shoshones de l'Ouest ont, depuis 25 ans, uniformément rejeté l'argent, les fonds se montent aujourd'hui à 140 million de dollars, soit environ 6 dollars par acre¹.

1

Mais la valeur de la terre s'élève maintenant de 250 à 1000 dollars l'acre. La valeur de l'or extrait des territoires des Shoshones de l'Ouest entre 1980 et 1997 fut d'un peu plus de 21 milliards 500 millions de dollars. Les revenus de l'État du Nevada en taxes sur les activités minières entre 1982 et 1997 se montèrent quant à eux à plus de 370 millions de dollars. Alors qu'à l'origine les terres ancestrales des Shoshones couvraient plus de 24 millions d'acres, aujourd'hui il ne leur reste que moins de 27.360 acres, soit moins de 0.1 pour cent de ce qu'ils possédaient avant l'arrivée des Blancs.

En 1985, l'arrêt de la cour suprême des USA, dans l'affaire États-Unis contre Dann, trouva que les droits fonciers des Shoshones s'étaient éteints dès lors que le versement de la compensation avait été confirmé par l'ICC, en 1979. La cour trouva que le paiement avait eu lieu quand le Gouvernement avait placé les fonds sur un compte administré en fidéicommiss à l'intention des Shoshones de l'Ouest.

Les Dann n'ont pas été autorisées à utiliser la possession prolongée acquisitive comme défense. La décision prise se base sur le fait que les indigènes sont considérés comme étant "sous tutelle" du gouvernement américain, lequel pourrait décider que le montant de l'indemnisation due aux Shoshones équivaut à ses frais de tutelle, ce qui reviendrait à annuler tout payment.

Les Shoshones traditionnels craignent que si le Gouvernement parvient à faire accepter le paiement d'une quelconque somme, ne serait-ce qu'à un groupe des Shoshones, plus rien ne l'empêchera de disposer des territoires et d'accorder des concessions pour le développement de la région par des entreprises privées. Carrie Dann est claire sur ce point: "la terre ne peut pas être vendue".

"Nous avons essayé de parler raisonnablement avec le Gouvernement, mais ils nous a repoussées et ne traite qu'avec les tribus Shoshones qui acceptent d'être de bons Indiens et de se contenter des miettes qu'on leur jette", déclara-t-elle.

Aucune somme argent ne pourra jamais nous compenser pour la perte de nos terres ancestrales. On n'a jamais vu aucun humain, d'aucune race, vendre sa patrie. Où sera notre patrie si nous acceptons l'argent ? Marchons avec dignité et honneur et jamais en tant que peuple sans pays.

Pendant plus de trente ans les Dann ont été confrontées à l'érosion régulière de leurs droits. Elles ont fait preuve d'une résistance individuelle et se sont défendues avec intelligence et détermination.

En 1973, Mary Dann reçut sa première mise en demeure pour avoir pénétré sans autorisation sur les terres de ses ancêtres, comme elle avait fait pendant soixante-dix ans, comme son père et sa grand-mère avaient fait avant elle. En 1974, le gouvernement américain poursuivit les Dann pour entrée non autorisée, les accusant de faire brouter leur bétail sur les terres fédérales sans permis. Les Dann répondirent qu'elles utilisaient les terres des Shoshones de l'Ouest en vertu des droits qui leurs avaient été conférés par le Traité de Ruby Valley.

A deux reprises, au printemps et à l'automne 1992, les rangers du Bureau de l'Aménagement du Territoire rassemblèrent et saisirent de force les chevaux et le bétail des Dann. Des centaines de têtes de bétail furent saisies et vendues à très bas prix à des Blancs.

Lors de la saisie qui eut lieu au printemps, les rangers rassemblèrent le bétail dans un corral se préparèrent à les charger sur des camions, mais Carrie Dann se fraya un chemin vers le milieu du troupeau, empêchant momentanément le chargement des animaux. Les rangers étaient apparemment peu disposés à risquer qu'une militante des droits des peuples indigènes se fasse piétiner.

Vers la fin 2002 et le début 2003, les efforts du Gouvernement pour saisir le bétail des Dann s'intensifièrent. En septembre de 2002, les rangers et d'autres agents fédéraux encerclèrent et emportèrent 232 têtes de bétail. Encore une fois, le troupeau fut vendu à très bas prix mais cette fois, le propriétaire d'un ranch qui connaissait les Dann acheta les animaux et les leur retourna.

Cependant, rien de ce que le gouvernement américain n'a fait aux Dann n'est aussi sérieux - économiquement et symboliquement - que la saisie de leurs chevaux. En quinze jours, en février 2003, les rangers du Bureau de l'Aménagement du Territoire leur prirent de force 504 chevaux. Mary et Carrie Dann observèrent horrifiées leurs chevaux à moitié sauvages devenir de plus en plus effrénés alors que les hélicoptères bourdonnaient au-dessus d'eux, les forçant à se rassembler dans des corrals. Les véhicules tout-terrain et les hommes engagés pour l'occasion les dirigèrent vers des enclos au-dessus desquels les hélicoptères se sont alors mis à voler très bas. Cet acte gratuit fit paniquer les chevaux qui se précipitèrent les uns contre les autres contre les barrières de l'enclos.

Par la suite, ils furent chargés sur des camions et conduits dans des lieux à partir desquels ils furent dispersés dans des ranchs, des fermes et des groupes de protection du cheval. Au cours du transport, quarante-sept juments et poulains moururent de faim.

Le 30 septembre 2003, un groupe de Shoshones de l'Ouest comprenant la famille Dann poursuivit les États-Unis pour les avoir dépossédés de 60 millions d'acres de terre répartis dans quatre États et réclama une indemnisation pour les exploitations minières ayant lieu sur ces mêmes terres. Ils demandèrent également l'annulation de la compensation de 26 millions de dollars qui leur fut accordée en 1972. Les Shoshones affirment que le gouvernement américain enfreint le Traité de Ruby Valley signé en 1863, expliquant que le traité "reconnait expressément le droit permanent des Shoshones sur leurs terres", la majeure partie desquelles appartient maintenant au Gouvernement. Ils affirment aussi que le Bureau des Affaires Indiennes tenta d'empêcher les Shoshones de l'Ouest de rétablir leur droit légitime sur cette terre.

En décembre 2003, les Dann furent de nouveau mises en demeure pour leur "utilisation non autorisée et continue des terres fédérales". On leur enjoignit d'enlever leur bétail des terres fédérales sous peine d'autres saisies.

* * *

En 1991, en réponse aux violations de leurs droits, les Dann fondèrent le Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest (WSDP), une O.N.G. consacrée à la protection, à la préservation, et au rétablissement de leurs droits et terres traditionnels. Au départ, un groupe de militants bénévoles concentrèrent leurs efforts sur la cause des Dann mais le WSDP s'est maintenant développé en une organisation bien établie avec du personnel salarié qui, informe et fait pression en faveur de toutes les tribus Shoshones de l'Ouest, de leur souveraineté, de leur croyance traditionnelle, de leur mode de vie, et de la durabilité environnementale de leurs terres.

Inspiré et encouragé par les soeurs Dann, le WSDP, grâce à sa capacité créatrice à explorer et à exploiter tous les moyens légaux pour défendre leur cause, a ouvert la voie à d'autres groupes indigènes. Ils se sont défendus contre le gouvernement américain en utilisant les précédents créés par d'autres jugements ayant trait au droit régional et international des droits humains.

La Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme (IACHR) est une entité autonome de l'Organisation des États Américains, chargée d'examiner les plaintes déposées pour atteintes aux droits humains, contre les gouvernements de l'hémisphère occidentale, de rédiger des rapports sur la situation des droits humains dans les pays membres, et de stimuler l'adoption des instruments de protection internationaux en matière de droits humains. En 1993, le Centre de Ressource sur le Droit des Indiens d'Amérique déposa une requête au nom des Dann auprès de la Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme. En janvier 2003, la Commission trouva que les prétentions des Shoshones de l'Ouest étaient justifiées, et que le Bureau de l'Aménagement du Territoire s'était approprié les terres de façon frauduleuse et sans respecter le droit des Dann à un procès ni celui des Shoshones à la propriété et à l'égalité devant la loi.

Le rapport de l'IACHR a trouvé que la Commission Indienne des Réclamations enfreignait la loi pour plusieurs raisons :

- pour ne pas avoir intenté un procès au cours duquel les Dann et la Nation des Shoshones auraient pu défendre leur cause et pour ne pas les avoir informés des recours à leur disposition;
- pour ne pas avoir respecté le droit des Dann et des Shoshones à la propriété et à l'égalité de traitement devant la loi;
- pour ne pas avoir reconnu aux Shoshones, en tant que nation, le droit de négocier avec des tiers;
- pour ne pas s'être comporté de façon conforme aux normes internationales de droits humains.

En outre, l'IACHR a trouvé que les États-Unis enfreignaient le droit international des droits humains du fait de son comportement dans les conflits qui l'opposent aux Shoshones de l'Ouest. La Commission a constaté que les prétentions des États-Unis sur les terres des Shoshones étaient illégales, et que le Gouvernement avaient essayé de s'approprié les territoires par des moyens illégitimes. La Commission a conclu que le gouvernement américain devait rétablir une procédure juridique équitable pour déterminer les droits des Dann et des Shoshones, et pour s'assurer que les politiques des États-Unis concernant les droits des indiens d'Amérique sur leurs terres soient conformes à la Déclaration Américaine sur les Droits et Devoirs de l'Homme. Pour la première fois, le gouvernement américain fut officiellement sanctionné pour son traitement des peuples autochtones aux États-Unis.

En 1999, un Comité onusien sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination Raciale publia un appel pressant au nom des Shoshones de l'Ouest. Le Comité publia un rapport réitérant ses inquiétudes en 2001.

La même année, des organisations indépendantes de défense des droits humains exprimèrent également leurs inquiétudes : "Amnesty International se déclara préoccupée par les violations apparentes des droits des Dann, en particulier leurs droits à un procès équitable, à l'égalité devant la loi, leur droit à ne pas subir de discrimination et leur droit à la propriété".

Le Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest affirme que le comportement du gouvernement américain envers les Shoshones de l'Ouest va à l'encontre de ses engagements comme État signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Déclaration Américaine sur les Droits et Devoirs de l'Homme, et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les droits spécifiquement garantis dans ces documents et auxquels les États-Unis portent atteinte sont les suivants : le droit à la propriété, le droit à l'égalité avant la loi, le droit à un procès équitable, le droit à l'identité culturelle et le droit des peuples à l'autodétermination. De plus, le traitement accordé par les États-Unis aux Shoshones de l'Ouest en matière de droit à la propriété et d'accès à un procès équitable est pire que le traitement accordé aux mêmes droits d'autres citoyens américains non-indigènes.

Les indiens d'Amérique ont présenté de plus en plus d'information sur les violations des droits humains au Groupe de Travail sur les Populations Indigènes de l'ONU. Ils ont été impliqués dans l'écriture de l'ébauche de la Déclaration sur les Droits des Peuples Indigènes de l'ONU, et de l'ébauche de la Déclaration Américaine sur les Droits des Peuples Indigènes. Les Amérindiens ont témoigné devant la Commission de Droits de l'Homme de l'ONU, le comité de l'ONU sur l'Élimination de la Discrimination Raciale et la Commission Inter-Américaine des Droits de l'Homme. Toutes ces organisations ont publié des rapports et des résultats critiquant la législation et les pratiques américaines vis-à-vis des peuples indigènes.

L'ONU a créé un forum permanent sur les questions indigènes, par le biais duquel les peuples autochtones peuvent porter des abus à la connaissance du monde. La Convention de l'ONU pour ce qui concerne la situation des peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants, est le seul traité international consacré uniquement aux droits des indigènes. La Convention établit des protections pour les terres indigènes, la santé, l'éducation et l'emploi. Les USA n'ont pas ratifié la Convention.

Julie Fishel du Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest argue que la façon dont les Dann et les autres Shoshones ont été traités empêchera que la confiance s'installe entre le gouvernement américain et les peuples indigènes, quels qu'ils soient. Les États-Unis minent l'autorité morale dont ils pourraient avoir besoin afin d'intervenir au nom des peuples autochtones dont les droits seraient violés, particulièrement en Amérique Centrale. De plus, certains membres du Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest pensent qu'au cas où les Shoshones de l'Ouest ne gagneraient pas gain de cause, les régimes répressifs d'autres pays pourraient être encouragés à violer les droits des peuples autochtones présents dans leur pays.

Le 17 novembre 2003, Raul Grijalva, un démocrate d'Arizona membre du Congrès, écrit à Gale Norton, Secrétaire du Département de l'Intérieur, demandant que soient expliquées les raisons pour lesquelles les Shoshones se font confisquer leurs terres. Il demanda aussi une explication concernant les traitements subits par les Shoshones, et des éclaircissements au sujet des contrats signés par le Gouvernement avec les entreprises intéressées par le développement de la terre des Shoshones de l'Ouest. Dans le contexte d'un débat sur la législation appelée « loi sur la répartition des Shoshones de l'Ouest », qui forcerait qu'un dédommagement de 145 millions de dollars soit versé aux Shoshones, Grijalva écrit une lettre dans laquelle il demande comment les États-Unis pourraient avoir terminé les droits des Shoshones sur leurs terres. Il explique que , "l'empiètement progressif n'est pas une méthode juridiquement valide de transfert de propriété ou d'extinction de droit, sachant que les Shoshones de l'Ouest n'ont jamais vendu, cédé ou transféré leur titre de propriété d'aucune façon que ce soit".

L'article 9 de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits Humains établit que "dans l'exercice des droits humains et des libertés fondamentales ..., chacun a le droit, individuellement et en association avec d'autres, de disposer d'un recours effectif et de bénéficier d'une protection en cas de violation de ces droits".

* * *

Carrie et Mary Dann reconnaissent qu'elles ne verront probablement pas l'histoire américaine corrigée de leur vivant, ni les accomplissements, la philosophie et la terre des Shoshones reconnus et respectés. Cependant, par le biais du Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest et grâce à leur persistance à réclamer l'application des normes internationales de droits humains aux membres de la Nation des Shoshones de l'Ouest, elles ouvrent

courageusement la voie et montrent l'exemple aux militants indigènes qui viendront après elles.

Lorsqu'on lui a demandé quel était son objectif, Carrie a répondu « Que la vérité soit faite et qu'on me laisse tranquille ».

Jeff Dietrich
Los Angeles, Californie

« Aller en prison fait partie de l'engagement chrétien ».
- Jeff Dietrich

Le 15 mars 2003, Robert Jefferson (Jeff) Dietrich fut accusé et traduit en justice pour être entré sans permission dans les locaux du Bureau de l'Administration Fédérale américaine de Los Angeles et pour y avoir lu le Rosaire et répandu de l'eau bénite dans les escaliers. A l'issue de son procès, il fut condamné à 50 jours dans le Metropolitan Detention Center de Los Angeles.

Pendant plus de trente ans, Jeff Dietrich se consacra à l'association Travailleur Catholique de Los Angeles. La vie et le travail de Jeff Dietrich attestent de son engagement auprès des pauvres, une responsabilité qui lui vient à la fois des Saintes Ecritures et de sa foi.

Au cours de ces trente ans, Dietrich a été arrêté plus de trente fois pour des protestations non-violentes en faveur des droits des sans-abri et contre le développement d'armes militaires de plus en plus mortelles.

Il a purgé des peines de prison allant de dix jours à six mois. Il fut gardé en cellule isolée pendant trois semaines et eut des problèmes de santé dus aux traitements médicaux inadéquats dispensés en prison. Il fut détenu dans des prisons fédérales américaines où il était le seul prisonnier condamné pour un délit politique. La femme de Dietrich, Catherine Morris, fit aussi du temps en prison pour avoir protesté contre l'engagement américain dans la guerre en Irak.

Les accusations portées contre lui et les sentences de prison qu'il dut faire sont en quelque sorte un avertissement pour les autres défenseurs des droits humains : la protestation pacifique peut avoir de graves conséquences aux États-Unis.

* * *

Robert Jefferson Dietrich grandit à Fullerton, à l'est de Los Angeles, dans le comté d'Orange. Il fut élevé de façon conventionnelle, selon la foi catholique. Sa famille était pratiquante et allait à la messe. D'une certaine façon, bien que l'idée d'aider son prochain ne lui fût pas particulièrement inculquée, Jeff Dietrich la fit sienne. Comme il dit lui-même, « Pour notre propre salut, il est crucial de prendre soin des pauvres ».

Il fit ses études secondaires à l'école catholique de Santa Ana, proche de chez lui, et fréquenta ensuite l'Université d'État de Californie, située à Fullerton. Comme nombreux de ses contemporains, Dietrich eut une crise de conscience au moment de la guerre lancée par les États-Unis contre l'Asie de sud-est. Lorsqu'il obtint son diplôme d'université, il reçut un avis de mobilisation lui ordonnant de se faire incorporer. Il refusa et expliqua : « Ce n'est pas que je ne veuille pas servir dans l'Armée, mais je ne veux pas être utilisé comme ce pays souhaite m'utiliser. Je veux me mettre au service de la vie, pas de la mort ». Dietrich décida de passer six mois à voyager en Europe jusqu'à son probable arrestation. Il s'attendait à ce qu'on l'arrête dès son retour mais, apparemment, aucun mandat d'arrêt ne fut lancé contre lui.

Alors qu'il rentrait en Californie, il rencontra un groupe de personnes engagées dans l'association Travailleur Catholique. Lorsqu'il apprit ce qu'ils faisaient il déclara : « Il me semble que c'est ce que le Christ ferait, habiller les gens nus, abriter les sans-abri et brûler les dossiers d'incorporation.

Peu de temps après, Dietrich rencontra et épousa Catherine Morris ; se mettre au service des pauvres faisait partie intégrante de leurs vœux de mariage.

* * *

Durant les années soixante-dix, alors qu'il était Gouverneur de la Californie, Ronald Reagan réduit de façon drastique les moyens à la disposition des services sociaux, forçant la fermeture de bien des établissements pour les malades mentaux, subventionnant les logements et les programmes de formation avec l'argent fédéral. En conséquence, une population constante de huit mille personnes pauvres vivaient dans des hôtels de bas étages ou dans des bâtiments abandonnés du centre de Los Angeles. Trois mille autres personnes se retrouvèrent à la rue. C'est là qu'on relègue les problèmes de la ville dont personne ne veut entendre parler. Comme l'explique Dietrich, « c'est le bout de la queue du système **entier** ».

La réponse de l'association Travailleur Catholique de Los Angeles à la situation fut d'organiser une soupe populaire et d'ouvrir une infirmerie où les gens destitués et sans-abri de Los Angeles pourraient se faire soigner et recevoir de la nourriture gratuitement. En 1994, le Travailleur Catholique força la ville à installer des toilettes pour les sans-abri, mais ce n'est

qu'après avoir bloqué l'entrée des toilettes des hommes au City Hall qu'il obtint gain de cause. En 1998, par contre, de nombreux WC furent retirés du fait d'une réduction de budget. La réponse du Travailleur Catholique fut d'occuper les bureaux du maire, Richard Riordan, où les membres du groupe chantèrent des hymnes et exposèrent des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « Plus de sans-abri ». Les médias se régalerent. Le même jour, avant cinq heures de l'après-midi, les toilettes furent de retour dans les rues de la ville.

Le groupe protège aussi les sans-abri des quartiers déshérités contre les forces de sécurité privées, employées par les entreprises du centre. Ces forces de sécurité sont aussi appelées « Chemises » parce que la couleur de la chemise qu'ils portent sous leur uniforme correspond à un code. Bien qu'ils n'aient aucuns des pouvoirs officiels de la police, les « Chemises » se comportent régulièrement comme s'ils étaient des policiers d'État. Leur travail consiste à se débarrasser de tout ce qui pourrait déplaire aux clients qui fréquentent le quartier des affaires du centre-ville. « Tout ce qui pourrait déplaire » comprend les sans-abri. Les Chemises Jaunes du quartier de la mode furent les premiers, en 1995, à refuser que les sans-abri ne se montrent sur leur territoire. Ils allèrent même jusqu'à les « escorter » jusqu'aux limites du quartier.

Les « Chemises » confisquent systématiquement les caddies utilisés par les sans-abri pour regrouper et transporter leurs possessions. Elles harcèlent aussi les sans-abri de bien des façons différentes les empêchant de faire les poubelles afin de trouver les objets recyclables qu'ils pourraient revendre. Elles appellent souvent la police pour qu'elle leur donne des amendes pour vagabondage ou pour avoir traversé la chaussée en dehors des clous. Lorsque les contraventions s'accumulent, les sans-abri se font mettre en **prison**.

Le problème n'est pas seulement que les sans-abri se font intimider et criminaliser ou qu'on ne leur accorde pas les services et les services les plus élémentaires. Ce qui est plus significatif est que les espaces publiques et la sécurité passent de plus en plus dans le domaine privé. Les autorités de la ville ont encouragé cette nouvelle tendance : plus les entreprises emploient les services privés, moins la ville n'a à dépenser. Dietrich explique le phénomène comme suit :

De notre point de vue, les Chemises sont une armée privée. Elles ne sont pas différentes des groupes de vigiles formés et payés par les propriétaires de biens immobiliers et les hommes ou femmes d'affaires ... Ce qu'ils veulent c'est réduire au

maximum l'impact négatif de tout ce qui pourrait diminuer le désir de leurs clients de dépenser leur argent.

L'Union Américaine pour les Libertés Civiles allègue que le quartier des affaires a créé une force de police privée qui conduit des campagnes brutales d'intimidation afin de faire s'éloigner pour toujours du centre-ville les sans-abri.

En juin 1999, le Travailleur Catholique commença à acheter et à distribuer de nouveaux caddies aux sans-abri. Ces caddies furent peints en noir et distribués avec un certificat attestant qu'ils sont la propriété du Travailleur Catholique mais qu'ils peuvent être utilisés par n'importe quelle personne sans-abri. Ils sont dotés d'une petite pancarte portant la mention : « Ce caddie n'appartient qu'aux personnes sans-abri. Toute autre personne en prenant possession enfreint la loi ». Dietrich réitère : « Nos caddies sont précieux, surtout qu'il apparaît maintenant clair que la police ne les prendra pas ».

Lorsqu'on lui demande pourquoi il a passé tant de temps et fait tant d'efforts pour obtenir ces caddies, Dietrich répond :

Ce sont leurs caddies qui permettent aux sans-abri de garder le peu de dignité qui leur reste. Rien ne symbolise plus graphiquement la dégradation et le désespoir de la situation des sans-abri. Donner un caddie à un(e) sans-abri est un acte empreint de complicité et de codépendance, si ce n'est carrément de l'association de malfaiteurs. Mais il est inadmissible que les services sociaux, quels qu'ils soient, continuent d'alimenter l'illusion du rêve américain. Au cours des décennies passées, notre pays s'est systématiquement débarrassé des principes de minimum vital et d'aide à l'insertion sociale qui, dans le passé, donnaient aux pauvres la possibilité de se sortir de leur condition. En donnant des caddies aux sans-abri, notre but n'est pas seulement de les aider ou de leur permettre de ne pas se retrouver en prison. Notre but réel est de faire en sorte que les pauvres ne soient pas totalement invisibles dans notre société. Le caddie sert d'emblème roulant pour représenter la pauvreté et la souffrance.

Lorsque le Cardinal Roger Mahoney, de la paroisse catholique de Los Angeles, décida de dépenser 50 millions de dollars dans un des quartiers les plus défavorisés de la ville pour faire reconstruire une cathédrale, Dietrich et ses collègues escaladèrent les murs et montèrent jusqu'en haut du clocher, soixante mètres au-dessus du sol, d'où il déroulèrent une énorme bannière sur laquelle était écrit: "Nous réclamons l'église pour les pauvres". Dietrich se souvient :

La police finit par arriver et nous hurla d'en bas « ne soyez pas stupides, descendez nous parler ». Si nous n'étions pas stupides nous n'aurions jamais escaladé les murs de cette vieille cathédrale abandonnée, nous ne serions pas pénétrés à l'intérieur par une fenêtre ouverte et nous n'aurions pas grimpé jusqu'au clocher dilapidé en empreintant un escalier branlant. Si nous n'étions pas stupides, nous ne serions pas assis soixante mètres au-dessus du sol, sur une structure qui fut endommagée par un tremblement de terre ... Seuls les criminels et les écoliers tapageurs jouent ce genre de tour. Les gens intelligents respectent la loi et ne se mêlent pas des affaires des autres.

Au moment des faits, Dietrich s'exprima :

Ainsi, comme Saint François d'Assise, qui reçut l'appel du Seigneur, rebâtit son église et se voua à une vie de pauvreté au service des autres, nous nous battons. Et, en ce siècle, nous prenons position en faveur d'Oscar Romero, l'archevêque martyr d'El Salvador qui affirma : « Le temple restera inachevé jusqu'à ce que tous soient logés dignement ».

Plus tard la même année, Dietrich et quelques autres stoppèrent les travaux de construction de la nouvelle cathédrale. Ils s'assirent sur un bulldozer, chapelet en main et récitèrent des Ave Maria. Ils tenaient un bannière où l'on pouvait lire : « Que la cathédrale reste inachevée jusqu'à ce que TOUS soient logés dignement ». Les protesteurs déclarèrent qu'ils partiraient si le Cardinal Mahoney promettait de construire une mission pour les pauvres au lieu d'une cathédrale. Ils furent arrêtés et inculpés d'entrée non autorisée. Dietrich parla en ces termes : « De la Tour de Babel aux pyramides d'Egypte, les Saintes Ecritures se sont méfiées des grands projets de construction, reconnaissant que les grands bâtiments et édifices vont de pair avec la grande richesse et l'oppression politique ».

Depuis les événements, il y a eu une controverse au sujet du coût élevé à payer pour être enterré dans la cathédrale. Il y a 1300 cryptes, dont le prix démarre à 50 000 dollars, et 5000 niches. Ce qui veut dire que, comme bien d'autres choses à Los Angeles, la cathédrale sera largement réservée aux gens riches et célèbres. Il y aura sûrement de la place pour ceux qui auront contribué au financement du bâtiment, comme Roy Disney, Bob Hope, Sir Daniel Donohue (qui contribua à hauteur de 25 millions de dollars) et Rupert Murdoch, (qui contribua à hauteur de 10 millions de dollars).

En ce qui concerne la relation entre l'opposition à la construction d'une nouvelle cathédrale et le fait de servir les pauvres, Dietrich affirme :

Les pauvres sont toujours là, avec vous, et ce sont souvent des plaies. Mais sans eux il n'y a pas de croix, pas de résurrection, pas de Pâques. Le coût de la cathédrale s'est envolé de 45 millions de dollars prévus au départ à 163 millions de dollars. Les pauvres sont toujours là, avec vous, mais quand il s'agit de bâtir des cathédrales, ce sont des **plaies**.

* * *

La plupart des arrestations de Dietrich fut la conséquence de ses protestations contre la production de machines de guerre et les guerres menées par les États-Unis.

Il fut arrêté pour la première fois en 1979 suite à une démonstration pacifique contre les ventes d'armes des États-Unis. Il fut condamné à six mois de prison, ce qu'il considère excessif et injuste. Comme il le dit lui-même, « Pour le même délit, ils me jettent en prison pour six mois alors que la plupart des gens ne recevrait qu'une amende de 50 dollars. Je ne serais pas condamné à faire de la prison, si ce n'était à cause de la nature politique de mes actes ».

En juin 2000, Dietrich pénétra dans l'enceinte de la base aéronautique de Vandenberg, près de Lompoc, en Californie, afin de protester contre le renouvellement du développement du projet de bouclier de missiles de défense appelé « Guerre des Etoiles ».

Vandenburg est un site d'où les satellites d'alerte anticipée sont lancés et où sont testés différents éléments du *National Missile Défense* (NMD). Le déploiement du NMD constitue une violation du Traité antimissile balistique signé en 1972 avec la Russie et de ce fait en annule les effets. La Trentième Space Wing de Vandenberg est l'unité de commandement des Forces Armées chargée de toutes les activités de lancement de missiles et autres activités spatiales du Ministère de la Défense. Le Trentième Space Wing est responsable des activités ayant lieu sur la côte ouest du pays et s'occupe de tous les satellites américains destinés à être mis en orbite polaire. Le Space Wing contribue aussi au développement de tous les missiles balistiques intercontinentaux et soutien les activités de lancement de la côte ouest et de l'armée de l'air, du Ministère de la Défense, de l'Administration Nationale de l'Espace et de l'Aéronautique ainsi que d'autres entreprises privées.

Lorsque Dietrich plaida coupable, le ministère public recommanda une peine ferme et cinq ans de sursis avec mise à l'épreuve. Dietrich rejeta l'offre, affirmant qu'il ne pouvait pas honnêtement se conformer aux conditions imposées par les cinq ans de sursis puisqu'il entendait continuer à s'opposer aux essais de missiles pratiqués à Vandenburg.

Dietrich refusa un procès où il serait jugé par un jury et choisit de se défendre lui-même. Il expliqua,

Je suis fier de plaider coupable. Je ne conteste pas le moins du monde avoir commis le délit dont on m'accuse et je suis fier de l'avoir commis. Il ne m'était pas possible, en toute conscience, d'accepter la peine. Si le juge veut m'imposer une peine, je n'ai pas le choix, je dois l'accepter. Je ne suis certainement pas prêt à choisir de payer une amende, ou à rencontrer un contrôleur judiciaire, ou à promettre de ne pas retourner à Vandenburg ; cela requiert que je coopère à ma peine ce qui reviendrait à admettre que l'État a le droit de me punir et je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense que j'ai eu raison de faire ce que j'ai fait.

Le vendredi de Pâques 2001, Dietrich et d'autres membres du Travailleur Catholique organisèrent une marche représentant les « Stations de la Croix » à El Segundo, en Californie, une région de le comté de Los Angeles où résident de nombreux fournisseurs d'armes destinées aux États-Unis. Les protesteurs démarrèrent leur procession, destinée à représenter l'agonie du Christ, devant la Raytheon Corporation. Ils progressèrent vers la Hughes Aircraft puis vers Boeing et continuèrent en passant devant d'autres fournisseurs de l'Armée. A l'époque, Dietrich déclara, « Nous voulons attirer l'attention du public sur le fait que les pauvres se font crucifier sur la croix que représente le budget militaire de George Bush ». Dietrich remarqua que le budget de 40 milliards de dollars prévu pour financer le projet *Star Wars* équivalait presque au budget attribué aux services sociaux et sanitaires pour le pays entier.

En 2003, pendant l'intensification des événements qui conduirent à la guerre en Irak, Dietrich fut arrêté à six reprises pour avoir manifester contre la guerre : le 1^{er} janvier au Tournoi de la Rose Parade à Pasadena, quatre fois entre le 1^{er} janvier et le 12 mars 2003, dans les locaux du Bureau de l'Administration Fédérale américaine de Los Angeles et une autre fois à la Raytheon Corporation.

La Rose Parade du 1^{er} janvier est un événement d'importance qui, chaque année, rassemble des centaines de milliers de spectateurs. L'événement est aussi télévisé à travers le pays. Dietrich fut arrêté pour s'être positionné devant les véhicules de tête du défilé, en retardant le départ du Parade.

Au Bureau de l'Administration Fédérale de Los Angeles, Dietrich fut arrêté pour avoir prié dans les escaliers, bloqué l'accès au trottoir et pour être entré dans les locaux sans permission.

A la Raytheon, Dietrich fut arrêté pour avoir « empêché la circulation ». La Raytheon produit, entre beaucoup d'autres choses, le missile de croisière *Tomahawk*, le missile de défense aérienne *HAWK*, le missile *Sidewinder*, le système de détection *HARM*, le système *Space Tracking and Surveillance*, et le système *Universal Automatic Identification*.

Après son arrestation à la Raytheon, le juge chargé d'instruire son affaire reconnu son nom du fait de ses arrestations précédentes. Dietrich fut alors inculpé d'entrée non autorisée et de refus de quitter les lieux. Il fut maintenu en garde à vue pendant deux mois au *Metropolitan Detention Center* du centre de Los Angeles et ne fut relâché que le jour où le président Bush déclara la victoire américaine et la fin de la guerre en Iraq.

* * *

Nombreux sont les compagnons de Dietrich qui utilisent intentionnellement le droit international pour se défendre contre les accusations qui sont portées contre eux et justifier moralement et politiquement leurs actions. Dietrich soutient de tels efforts, mais il essaie de justifier sa cause en ne contestant pas les accusations portées contre lui. Il pense que s'engager dans la foi chrétienne implique en partie le fait de « s'opposer et de prendre la responsabilité de ses actes. Aller en prison fait partie de l'engagement chrétien ».

Dietrich décrit la procédure judiciaire (inculpation, garde à vue, verdict et peine de prison) comme suit :

C'est personnellement humiliant, mais du point de vue de la résistance chrétienne, c'est important de défendre ce en quoi l'on croit ... Nous pensons que nous continuons l'œuvre du Christ. L'humiliation que nous endurons nous rapproche de l'expérience du Christ sur la croix.

A la prison du comté de Kern, Dietrich se trouvait être le seul prisonnier reconnu coupable d'un délit politique. Il s'inquiéta du sort des ses compagnons de prison qui, pour la plupart, étaient incarcérés pour avoir enfreint les lois de l'immigration. Il apprit que certains faisaient face à des peines de huit à dix ans de prison pour avoir tenter de passer la frontière entre les États-Unis et Mexico pour la seconde ou troisième fois. Il fit remarqué que la procédure judiciaire pour résoudre ces affaires était affreusement longue. Les immigrés passent souvent des mois, si ce ne sont des années, avant que leur cas ne soit entendu et jugé et parce qu'ils sont étrangers, ils n'ont pas le droit d'être libérés sous caution.

Dietrich passa ses derniers deux mois de prison au *Metropolitan Detention Center* de Los Angeles. Il refusa de travailler et de participer au maintien de la prison. En tant qu'objecteur de conscience, il fut placé en cellule isolée, c'est à dire enfermé vingt-quatre heures dans une cellule sans fenêtre, pendant trois semaines.

Dietrich eut l'impression que les autorités pénitentiaires faisaient tout leur possible pour rendre son séjour aussi humiliant et dégradant que possible. Il affirme n'avoir pas vraiment été traité comme un animal, mais plutôt comme un objet. Il dut se déshabiller et subir une fouille au corps avant chaque visite qu'il recevait. Il développa une sévère infection, due à un staphylocoque, qui empira parce qu'il ne bénéficia pas d'une attention médicale adéquate. Depuis la libération de Dietrich, la prison du comté de Kern a perdu son habilitation à recevoir les prisonniers fédéraux, du fait de son incapacité à améliorer le traitement des détenus.

* * *

Il est presque certain que les activités de Dietrich sont surveillées par des agences locales, nationales ou fédérales d'application de la loi. Pendant la guerre en Irak, des défenseurs des droits ont accusé l'administration Bush de chercher à limiter la liberté d'expression et de réunion des personnes manifestant contre la guerre. Ceux qui s'opposèrent à la politique américaine en Irak ont intenté un procès au Gouvernement afin de découvrir pourquoi ils avaient été placés sur la liste des personnes à qui il était interdit de voyager par avion afin de prévenir les attentats terroristes. Les militants accusent les autorités judiciaires d'avoir infiltré les réunions au cours desquelles étaient organisées les manifestations et d'avoir espionné leurs rencontres contre la guerre.

Les défenseurs des droits et les spécialistes du droit ont exprimé leurs craintes en ce qui concerne les activités du FBI. Celles-ci pourraient

signifier un retour aux abus des années soixante et soixante-dix lorsque J. Edgar Hoover, l'ancien directeur du FBI, utilisa ces mêmes services afin d'espionner les militants des libertés civiles et les agitateurs politiques. Anthony Romero, directeur exécutif de l'Union Américaine pour les Libertés Civiles affirma, « Le FBI cible dangereusement les Américains qui ne sont engagés que dans des activités légales de protestation et d'expression de leur divergence d'opinion. Ce que le FBI considère être du terrorisme potentiel n'est en fait que de l'insoumission civile ». Herman Schwartz, professeur de droit constitutionnel à l'Université Américaine, déclare,

En tant que principe, cela a un effet très refroidissant sur les manifestations pacifiques. Si vous dites aux gens que vous allez « mettre à jour des informations sur les manifestants », cela les refroidit. Les gens ne veulent pas que leurs noms et photos finissent dans les dossiers du **FBI**.

Le programme Cointelpro, destiné à harceler et à stigmatiser les personnes considérées comme ennemies politiques, fait partie des abus commis pendant l'ère du président Hoover. Ces excès menèrent à des restrictions législatives et administratives imposées sur les enquêtes politiques menées par le FBI. Ces restrictions furent relaxées en 2002. Toutefois, John Ashcroft, le Ministre de la Justice aux États-Unis donna aux agents du FBI l'ordre de se rendre à tous les événements ouverts au public, compris les réunions politiques et les **mosquées**.

Le 23 novembre 2003, le *New York Times* publia un article sur un document officiel du FBI dans lequel l'agence de renseignement disait avoir rassemblé « d'amples informations sur les tactiques, la formation et l'organisation des militants contre la guerre et conseillait aux autorités locales de reporter, à ses équipes antiterrorisme, toute activité suspecte lors de **manifestations** ».

* * *

Dietrich contribue à un phénomène grandissant aux États-Unis : celui des militants et défenseurs des droits humains locaux qui pensent qu'ils doivent travailler localement afin d'améliorer le vie des gens de leur communauté mais aussi qu'ils doivent répondre aux abus commis dans le monde par leur gouvernement national. Le lien entre ces deux engagements comprend souvent l'éthique, l'esprit et le langage des droits humains. Les militants qui travaillent dans le secteur socioculturel et mènent le mouvement aux États-Unis, s'identifient les uns les autres comme des défenseurs des droits

humains. Bien qu'ils ne se rendront probablement jamais à une conférence internationale sur les droits humains à Brussel, Pékin ou Buenos Aires, ils commencent cependant à se sentir impliqués dans le mouvement mondial de réparation de siècles d'inégalité. L'engagement central de Dietrich est de restaurer et de protéger les droits humains : les droits des pauvres aux États-Unis ; les droits de tous ceux, de part le monde, qui souffriront les conséquences des armes et des systèmes d'armement américains ; les droits des militants locaux à deviser, construire et maintenir une société où ne règne pas l'indifférence.

La connexion entre les sans-abri, la guerre et une cathédrale de 200 millions de dollars tient à l'engagement du gouvernement américain et du secteur privé à utiliser les ressources du pays afin de continuer à fabriquer des armes, à ne pas gêner les intérêts du patronnat et des riches, tout cela aux dépens des pauvres, des handicapés et des nécessiteux. Et changer tout cela fait partie de l'engagement de Jeff Dietrich et de ses collègues. Jeff Dietrich pense que les sans-abri pourraient être logés confortablement, les affamés nourris copieusement pour le prix d'un seul système d'armement. Il constate qu'en donnant une si grande priorité politique et économique aux dépenses militaires (constamment croissantes) des États-Unis, le pays s'empêche d'approcher son potentiel en matière d'éducation, de santé et de services sociaux.

La Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme reconnaît « les liens qui existent entre la paix et la sécurité internationales et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». L'article 5 de la même Déclaration stipule que

Afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, aux niveaux nationaux et internationaux, de se réunir et de se rassembler pacifiquement.

L'article 6 de la Déclaration stipule que «Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales ».

Jeff Dietrich décrit sa façon de vivre comme un étant un paradoxe. Il vit en dehors de la société conventionnelle, ce qui est un risque et un sacrifice – un bas salaire, pas de prestations sociales, ni d'assurance ni de retraite. Mais, dit-il, vivre une vie au service de la communauté et être solidaire des pauvres offre une liberté singulière, une liberté par rapport au

consumérisme, sans exigences de conformité. Une vie où l'inégalité et la violence ne sont pas involontairement cautionnées. Ses propres mots sont :

La culture conventionnelle est contraire aux Evangiles. Pour vivre selon les Evangiles, selon la sagesse de Dieu, il faut vivre une vie différente ... Servir son prochain et être présent dans la communauté ne font qu'un. Ce qui nous intéresse, c'est la justice – rendre aux pauvres l'argent qui leur a été volé. Je suis heureux de ce que j'ai fait. Si je meurs demain, je pense que ma vie aura valu la peine.

Brenda et Wanda Henson Ovett, Mississippi

«Nous ne cherchons pas à être tolérées ou acceptées, ce que nous voulons c'est mettre fin à l'oppression, à l'intimidation ainsi qu'au harcèlement. We seek justice and a legal system that is capable and willing to defend our rights»

- Brenda et Wanda Henson

Brenda et Wanda Henson sont un couple de lesbiennes qui vivent dans le hameau rural de Ovett au Mississippi. Depuis plus de vingt cinq ans elles défendent les militants qui fournissent de la nourriture et des vêtements aux pauvres. Ça fait maintenant vingt ans qu'elles protègent les femmes qui cherchent la garde de leurs enfants. Ça fait plus de quinze ans qu'elles mènent la lutte pour les droits de la femme et des femmes lesbiennes dans le Mississippi et le sud des États-Unis.

Pourtant au même moment les Henson ont été victimes d'au moins 100 crimes de haine à cause de leur combat ; on leur a tiré dessus, **run off the road** elles ont reçu des menaces de bombes, **hate mail and harassing phonecalls**. Elles se sont vues refuser les services des magasins locaux et elles se sont vues retourner leurs chèques avec des versets de la Bible écrits dessus, elles ont trouvé leur chien pendu par la boîte aux lettres.

Malgré ces malheurs qui continuent jusqu'au présent, les Henson n'ont jamais renoncé à leur combat et comme a dit Wanda Henson : «face à la terreur nous avons réussi à **survivre**».

Brenda Henson est née à Dayton dans l'Ohio en 1945. Son père maltraitait sa femme et ses enfants. Brenda quitta le lycée **in the ninth grade** et mit au monde son premier enfant à l'âge de seize ans.

Pendant l'adolescence elle aidait les gens nécessiteux en leur procurant de la nourriture, en les transportant jusqu'aux centres sociaux l'aide alimentaire, en collectant de la nourriture ainsi qu'en aidant les pauvres à obtenir des bons de nourriture. L'émergence de sa conscience politique et des droits humains date des manifestations anti-racistes et des émeutes qui ont eu lieu à la fin des années soixante, particulièrement dans le Cincinnati à proximité.

À la fin des années soixante dix elle vivait dans le Tallahassee en Floride où elle activait pour l'abolition de la peine de mort dans cet État qui est deuxième après le Texas par le nombre des exécutions. Mariée à un homme

violent elle décida finalement de faire sa vie toute seule et partit vivre dans Gulfport au Mississippi où elle trouva un travail dans une polyclinique de reproduction. Elle a des souvenirs vifs d'un camion qui était gare en face de la clinique d'où le maire accompagné d'une bande et d'évangélistes dénonçaient le programme de planning familial. Elle se rappelle comment elle accompagnait les adolescentes à travers un mur de femmes qui s'agrippaient aux filles pour les empêcher d'entrer dans la clinique.

Dans les années quatre vingt elle décida de continuer ses études au lycée où elle a obtenu l'équivalent d'un examen du baccalauréat. Après avoir terminé ses études à l'Université du Mississippi du Sud, elle obtint une Maîtrise en éducation et maintenant elle travaille sur sa dissertation en Phd.

Wanda Henson est née et a grandi à Pascagoula au Mississippi, dans cette région raciste la communauté blanche à laquelle elle appartenait lui apprenait que les Afro-américains n'avaient pas d'esprits et que leurs cerveaux étaient dans leurs souliers et que si on les frappait fort sur leurs souliers on pouvait les tuer.

Elle a terminé le lycée en 1972. Tout comme Brenda elle s'est mariée avec un homme violent. Elle se maria à l'âge de seize ans et eut deux enfants. En 1975 Wanda se déclara ouvertement lesbienne et divorça. Deux ans plus tard son ex-mari et sa nouvelle épouse prirent les enfants pour les vacances sans les rendre. Malgré le fait que Wanda travaillait comme infirmière, possédait sa propre maison et enseignait dans l'école du Dimanche, un tribunal décida d'accorder la garde des enfants au père parce que Wenda était lesbienne. Quatre ans plus tard les enfants le quittèrent et put obtenir la garde des enfants.

En 1981 Brenda et Wenda se rencontrèrent dans une clinique pour femmes à Gulfport et commencèrent à vivre ensemble et à soutenir de nombreuses causes sociales.

* * *

En 1982 elles commencèrent à soutenir les femmes qui avaient du mal obtenir la garde des enfants. Elles aidèrent de nombreuses femmes à transférer leur cas hors de l'État du Mississippi vers les tribunaux d'États plus progressistes.

En 1987 les Henson créèrent *Southern Wild Sisters Unlimited* (French translation?) une librairie communautaire qui donnait des conseils et des ressources qui répondait aux questions liées à l'homosexualité, au

lesbianisme, au traitement de VIH ainsi que à la violence sexuelle. Les gens qui étaient pauvres et qui n'avaient pas accès à l'aide sociale souvent venaient chez les Henson.

La librairie devint l'épicentre de l'hostilité envers les Henson et leur mode de vie. Lorsqu'elles peignirent l'extérieur de la librairie avec de la lavande, elles provoquèrent la colère des experts en immobilier. Des vandales volaient continuellement les panneaux pour handicapés du parking. Elles avaient des coupures d'électricité, ce qui les empêchaient d'ouvrir leur magasin d'une manière ponctuelle. Elles recevaient très souvent des avertissements que leur magasin allait être fermé. Des rumeurs circulaient qu'elles étaient des sorcières. Le magasin fut entré par effraction et dévalisé. Des évangélistes venaient dans le magasin pour acheter des livres qu'ils montraient à leurs enfants et qu'ils désignaient comme des exemples de pécher. Un des tels clients a dit à Brenda que il faut la dire que les gens parlaient de brûler sa maison, lorsque Brenda lui demanda pourquoi, le client lui répondit qu'elles étaient des lesbiennes et des satanistes. Brenda lui répondit qu'elles n'étaient pas des satanistes.

Un investigateur privé et un agent du FBI questionnèrent les Henson sur le devenir des enfants dont les parents étaient séparés **in custody disputes**. Les Henson étaient sujettes d'investigations sur les groupes d'intérêts qu'elles représentaient parce que au Mississippi il se doit de discréditer les groupes d'intérêts étrangers. Les journaux locaux avaient des éditoriaux qui proposaient aux Henson d'aller vivre avec Kadhafi si elles voulaient devenir des terroristes. Parlant de cette époque Brenda déclara qu'il ne s'agissait pas d'être confrontée à la violence tous les jours mais plutôt qu'il fallait faire face à une violence potentielle tous les jours.

En 1989 les Henson créèrent une organisation caritative qu'ils appelèrent *Sister Spirit* (French translation?) et qui adressait les vingt et un problèmes qu'elles rencontrèrent lorsqu'elles travaillaient à la librairie. L'engagement au combat holistique est reflété dans la déclaration de *Sister Spirit* et qui a comme mandat :

De mettre à la disposition de tout le monde l'information, referral, l'éducation, plaidoyer et des places publiques pour adresser les problèmes sociaux comme le racisme, le sexisme, l'homophobie, **ageism**, le lookisme, **fat oppression**, l'anti-sémitisme, la violence **and abuse** conjugale, l'abus sexuel, l'inceste, l'habitat, la faim, les soins médicaux, faire **labour practices**, l'environnement et beaucoup d'autres problèmes sans limite.

En 1990 elles créèrent le *Gulf Coast Women's Festival* (French translation?) qui a lieu pendant un week-end chaque année et qui est une source d'enseignement et d'inspiration pour les féministes et les lesbiennes. L'année d'après les autorités de Gulfport refusèrent de leur accorder un terrain pour leur festival. Les Henson répondirent aux autorités en achetant un terrain de 120 hectares (convert into square metres?) d'une forêt isolée à Ovet, au Mississippi et en y établissant le *Camp Sister Spirit*. Elles déménagèrent à Ovet d'abord pour réduire leur militantisme et pour préparer leurs doctorats à l'Université de Mississippi du Sud. Malgré cela, elles continuèrent à maintenir l'aide alimentaire à Gulfport, qui à cet époque, nourrissait 70 familles.

* * *

Ovet est un village *unincorporated* du sud-est du Mississippi qui se trouve à trois heures de la Nouvelle Orléans. Le sud-est du Mississippi est une région de culture de coton et de maïs ainsi que d'élevages de bovins et de volailles. À Ovet, il y a un magasin, une station d'essence ainsi qu'un magasin de pièces détachées. Pendant leur séjour dans ce village les Henson ont dû affronter les préjugés, l'ignorance, la peur ainsi que la violence.

Le leader du parti démocrate du comté de Jones, Rickey Cole, où se trouve *articulated a concern*. Ovet déclara qu'il avait peur pour sa sœur qui était enceinte parce que les Henson étaient des sorcières et qu'elles pouvaient marquer le fœtus si sa sœur devait conduire sa voiture à côté de leur maison. Les habitants de Ovet avaient peur que les Henson ne volent leurs filles et ne les enseignent comment être lesbiennes. Les habitants craignaient aussi que les Henson n'attirent des hommes homosexuels dans la région qui contamineraient l'eau avec le virus du sida. Brenda déclara que même les épiciers refusaient de leur vendre des produits ou ils doubleraient ou tripleraient les prix.

Une milice fut créée pour faire face à la présence des Henson dans la région. Le journal de la milice «*The Revolutionary*» créa une histoire sur une fille de treize ans qui était retenue contre son gré dans le camp des Henson. Les membres de la milice ont mis une inscription où on pouvait lire : «*L'esprit de l'Amérique devient plus fort – aucun autre esprit ne lui appartient.*» À l'Université du Mississippi du Sud les Henson furent approchées par une jeune femme qui était concernée par le bien-être de son mari et leur a dit que son mari et d'autres hommes projetaient de les tuer.

D'après l'un des volontaires du *Camp Sister Spirit*, les habitants de la région utiliseraient les mêmes méthodes qu'ils avaient utilisées contre les Afro-américains durant les années soixante. Le volontaire n'a pas réussi à refaire les routes parce que les habitants menacèrent **to burn the equipment de tous les entrepreneurs qui risqueraient d'aider les gens du camp ou to hurt them**. Un des autochtones qui leur vendait du foin a eu deux de ses veaux qui furent abattus et s'est vu prier de cesser toute activité économique avec les gens du camp par un de leurs **voisins**.

Mais l'atmosphère et la menace de violence atteignirent son paroxysme le 8 novembre 1993, le jour où la fille de Brenda retrouva leur chien mort pendu par la boîte aux lettres. **Sanitary napkins had been stuffed into the mailbox and a bullet fired through it.**

Le mois suivant 250 personnes se rencontrèrent dans le centre communautaire de Overt pour discuter des moyens qu'il faut utiliser pour se débarrasser des Henson. Les représentants des autorités locales, **including the Democratic Congressman for the district and attorney for the county Board of Supervisors** promit d'appliquer la loi interdisant la sodomie contre les **Henson**.

Un mois plus tard en janvier 1994, John Allen un pasteur baptiste et John Hendry qui est le représentant local de *Mississippi Family Values* (French translation?) ont organisé un meeting pour collecter de l'argent afin d'attaquer en justice les gens du *Camp Sister Spirit*. Dans une ville où il n'y a que 400 habitants, 350 d'entre eux participèrent au meeting. Allen accusa les Henson d'avoir un programme radical. Beaucoup de personnes avaient peur que le camp ne devienne un centre d'activité homosexuelle. Hendry a écrit dans un journal local qu'il ne tolérera pas que le sud du Mississippi devienne un refuge pour les lesbiennes égarées qui voudraient s'installer dans le comté de Jones et qu'il espère trouver une solution légale et logique pour se débarrasser de cette **plaie**.

Le procès était destiné à empêcher l'état fédéral d'intervenir, **which had taken an interest in the dispute**. Allen et Hendry voulaient des dédommagements de 50.000 de dollars chacun. Frustrée et désemparée Brenda Henson déclara à cette époque là que par le procès Allen et Hendry ne voulaient pas trouver une solution mais voulaient au contraire en faire une affaire publique. Brenda ajouta aussi que la seule chose qu'elles voulaient c'était de vivre en paix. **Brenda added, "This is a case of men in suits stirring up the fears of men in overalls."**

Brenda se rappelle ce qu'a dit un homme de la région à une cinéaste lesbienne qui était de passage, ce dernier lui déclara qu'il n'aimerait pas voir les maisons se faire brûler et les corps se faire empiler et qu'il ferait tout pour protéger sa famille au cas où les Henson venaient à gagner leur procès.

Le procès de Allen et Hendry déclara,

La question était de savoir, si c'était raisonnable or unreasonable of conducting un camp de retraite educational et culturel devenir le champ de bataille de la lutte des gay en Amérique au milieu d'une communauté urbaine ... autrement dit une nuisance peut-être une bonne chose mais dans le mauvais endroit, un peu comme un cochon dans un salon au lieu du cour de ferme ... *Camp Sister Spirit* est tout simplement le cas d'un cochon dans le salon.

Au mois de juillet 1995 le procès s'est termine par un non-lieu, mais la cour déclara que les peurs des demandeurs étaient justifiées and are genuine under the evidence.

Durant cette période les Henson avaient des contacts réguliers seulement avec un seul voisin qui n'était pas content de sa relation avec les Hensons. Ce dernier possédait des terres au nord et au sud de la propriété des Henson et avait l'intention de chasser tout au long de leurs 120 hectares. Wanda Henson se rappelle avoir mis son voisin en colère lorsqu'elle lui déclara que leur terre était un refuge et qu'il n'était plus possible d'y chasser. Leur voisin leur déclara qu'elles n'avaient pas le droit de lui interdire, se prenant pour le patriarche de la communauté ce dernier pensa qu'il pouvait les faire fuir. (So far he has failed) il échoua. Les gens de tout le pays soutinrent les Henson.

Les conduites d'eaux des Henson traversaient les terres de leur voisin. Un mois, elles reçurent une facture pour la consommation de 187.000 litres d'eau. Leur voisin leur a fait comprendre que pour avoir accès aux conduites d'eaux, les Henson devront le traîner devant les tribunaux.

Les Henson ont dû faire face aux menaces plus effrayants et aux harcèlements. Des animaux morts étaient retrouvés dans le camp ainsi qu'une dangereuse vipère . Elles endurèrent les commentaires et les critiques des locaux comme : « rester avec les gens de votre catégorie, espèce de pervers » et « nous étions ici les premiers, nous n'avons pas

besoin de vous ». Une voiture fut brûlée juste en face de leur maison. La police locale signala cette action comme un accident.

Brenda se rappelle du jour où elle s'est faite poursuivie par un groupe d'hommes qui étaient dans un camion.

Ils m'ont poursuivis jusqu'à la maison où ils ont essayé de me jeter hors de la voie ... j'ai sauté dans mon camion et je suis partie le plus rapidement possible. Wanda était au camp et écoutait mes hurlements dans sa radio (two-way radio?) and she was going crazy. Nous n'aimons pas nécessairement les armes mais nous avons dû en acheter. Nous sommes pacifistes mais pas pacifistes stupides. She picked up the 30-30 and just as I came in on two wheels, des que les hommes du camion virent Wanda descendre d'une colline armée d'une carabine, ils disparurent. J'avais très peur, j'ai vraiment cru que j'allais mourir.

Pendant les années 1993 et 1994 les attaques contre les Henson attirèrent l'attention de l'opinion publique. Au mois de novembre 1993 des reporters de tout le pays s'établirent à Overt. Les Henson furent invitées au show télévisé très populaire d'*Oprah Winfrey*, au journal télévisé 20/20 ainsi que le programme de CNN *Larry King Live*. Leur lutte a été largement suivie par les médias nationaux et elles ont mené des campagnes d'explications dans toute les États-Unis. La couverture médiatique était largement par sympathie, pourtant certains chroniqueurs conservateurs et même Pat Buchanan, l'ex-candidat aux élections présidentielles, déclarèrent que les Henson étaient des idolâtres de la nature (jezebels) C'est pendant cette période que les Henson furent reconnues comme les avocates des causes féministes et lesbiennes en Amérique.

Le gouvernement fédéral décida aussi d'intervenir et le procureur général Janet Reno ordonna aux services des relations communautaires du Ministère de la Justice d'intervenir et de servir de médiateur. Ce fut la première fois qu'une telle décision fut prise dans un cas des droits humains où il y avait une revendication sexuelle. Reno ordonna aussi au FBI de rechercher l'origine des lettres de menace que recevaient les Henson, a fédéral offence. Reno a écrit au *National Gay And Lesbian Task Force* en leur disant : « l'intolérance et la bigoterie que montrent certains habitants d'Overt n'a pas sa place dans ce pays ». Mais la médiation échoua et l'atmosphère de violence resta. Les menaces continuèrent.

Durant l'année 1994 le chauffeur du bus scolaire d'Ovett dégradait la vitesse à chaque fois qu'il arrivait à la hauteur de la maison des Henson, donnant ainsi le signal aux enfants de crier : « pédés ». A plusieurs reprises, des hommes ivres, des hommes armés où tout les deux, s'introduisirent dans leur terre. Un jour quatre hommes et trois garçons entrèrent dans le *Camp Sister Spirit*, un des garçons était habillé comme un skinhead, il avait le crâne rasé, **combat boots** et une tenue militaire. Un homme en état d'ivresse força l'entrée du camp avec sa jeep **on two separate occasions**. Pendant l'automne de 1994 la maison d'un sympathisant des Henson fut brûlée. **A caller threatened, "Expect the KKK to burn a cross on you"**.

Mais le plaidoyer des Henson continua. Leur camp devint une source reconnue à travers les États-Unis d'entraînement pour les féministes et les lesbiennes ainsi que de motivation, **resources and respite**. Le camp fournit de l'aide alimentaire et des conseils **on coming out, and speakers for universities**. L'auteur et féministe Phyllis Chesler a dit que le *Camp Sister Spirit* est comme *Woodstock*, *Lesbian Nation*, et le *Michigan Women's Music Festival* mais c'est aussi comme le *Mississippi Freedom Summer*, les *Mothers of the Plaza de Mayo*, *A Goddess Grove* et un camp de scouts pour les **filles**.

Les Henson continuèrent à l'aide alimentaire de Gulfport qui s'est agrandi de 70 pour accueillir plus de 300 familles grâce à sa médiatisation par les chaînes de télévision. Les Henson diversifièrent l'aide qu'ils apportaient aux démunis jusqu'à les aider à trouver un logement et un emploi. Brenda déclara qu'elles aidaient les gens à sortir de l'isolation et subsistance pour acheter leurs propres maisons et créer leurs propres communautés.

Leur notoriété attira l'attention **and interference** des autorités **at the state capital in Jackson**. Les Henson furent harcelées par des agents gouvernementaux qui leur interdirent d'utiliser la distribution de l'aide alimentaire au service de leur cause. **As a result**, le centre fut fermé en 1996 mais les Henson continuent à aider les en cas d'urgence.

A la fin des années 90, les Henson commencèrent à aider des avocats d'autres causes. Ben Chaney le leader du droits humains nationaux leur apporta son soutien. Elles assistèrent les familles dont les proches sont des jeunes Afro-américains et qui ont été retrouvés pendus après avoir été incarcérés dans une prison ou arrêtés par la police. Les Henson rassemblèrent divers organisations et individus pour leur apprendre à faire face à l'homophobie et le racisme.

En l'an 2000 les Henson furent invitées en Irlande du Nord pour faire un discours à l'Université de l'Ulster et rencontrer des membres de l'assemblée nationale. Elles donnèrent leur point de vue sur le *Good Friday Agreement* **which included provisions on** les droits sur l'identité sexuelle. Brenda a écrit que Lower Ormeau Road à Belfast ressemblait à Ovet: « les yeux de ses gens étaient en état d'alerte, évitaient de regarder directement dans les yeux et surveillaient chaque voiture qui passait ».

* * *

L'auteur Phyllis Chesler dit :

Il est difficile de rester radical d'un point de vue féministe lorsque votre identité sexuelle fait peur et elle est hais ... Il est difficile de rester au service des autres lorsque vous même vous êtes en danger **at every moment**. C'est pourquoi ce que font les Henson au *Camp Sister Spirit* ... est si important. Les Henson ne se sont pas rendues et n'ont pas baissées les **bras**.

Camp Sister a acquis de nouveaux terrains à Ovet. Les Henson organisent un sommet à travers l'État de rencontre et de formation pour les militantes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et **transgender**. Leur festival annuel **now** offre une aide juridique et financière ainsi que de la formation et de la motivation pour les filles et les jeunes femmes. Plus de 4000 visiteurs et volontaires de 11 pays différents on été dans ce **camp**.

Comme depuis plus de 14 ans, les Henson continuent à envoyer des vêtements et des médicaments à l'une de leur antenne humanitaire à Isla Mujeres au Mexique. Leur combat aux États-Unis est connu même **there** où une femme leur a dit : « ne laissez pas les gringos vous tuer ».

L'article 12 de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme stipule que « chacun a le droit de participer individuellement ou collectivement dans des activités pacifiques contre la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales » et,

L'État se doit de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection par des autorités compétentes de toutes les personnes ayant individuellement ou collectivement de toutes les formes de violences, de menaces, de représailles, de discriminations et de pressions ou de toutes formes d'actions arbitraires à cause de l'exercice légitime des droits réfers dans la présente Déclaration ».

Lately, the Hensons have returned to the kind of work they pursued in Gulfport. Wanda is a nurse practitioner in Centreville, Mississippi, at a facility started in 1929 to provide health care for African Americans. Wanda ministers to the needs of Black women, many of whom have never been touched by their white doctors. Brenda and Wanda have begun providing clothing, transportation, information, and referral services to these women.

The Hensons both feel the toll of their years of advocacy and activism. Wanda has been diagnosed with post-traumatic stress syndrome, and Brenda has been fighting colon cancer.

The Hensons are often asked why they chose to settle and establish their organization in the hostile climate of rural Mississippi. Wanda replies, "Why not in Mississippi, the poorest state in the nation and the most oppressed? It's where I was born, it's where I'm from. Brenda says, "They don't need Camp Sister Spirit in California".

The major lesson we learned - and the reasons we could not get into the court to stop the aggression against us in the first few years - is that there are no civil rights laws to protect us as lesbians and gays ... I feel that the United States is in violation of the international human rights laws which mandate governments to protect their citizens from being terrorized. As global citizens we have the right to live without fear. Yet fear is a way of life for many gays and lesbians here in the US; just see how many of them are closeted. I can't tell you how many times African American Mississippians have stopped us in town and said, with an air of hope and of trying to get us to understand the real issue, 'Listen, this is what it is. We got our rights. You can get yours too. Keep on going'.

Cheri Honkala Philadelphie

« Alors qu'aujourd'hui nous célébrons la liberté et la démocratie, les pauvres continuent de vivre dans la terreur et sans service de santé, nourriture, logements **affordable** ou un travail qui leur garantirait un salaire minimum. Ils essayent de nous réduire au silence, mais on nous entendra ».

- Cheri **Honkala**

Chéri Honkala est la **executive** directrice du Syndicat de Kensington pour les Droits (KWRU), elle est aussi une mère, une enseignante et une assistante sociale. Elle a été sans-abri trois fois et il y a quatre ans elle recevait l'aide sociale.

Situé en Philadelphie le KWRU est une organisation non-violente, multiraciale et composée de familles pauvres et sans-abri. Voilà plus de douze ans que cette organisation crée des leaders parmi les pauvres qui se battent pour garantir le minimum vital aux pauvres aux États-Unis.

Honkala a été arrêtée plus de 80 fois. Elle a dû faire face à quatre charges pour des crimes qui auraient pu lui coûter 20 ans de prison. **Repercussions for Honkala's activities have also been visited upon her son.** Lors d'une manifestation des sans-abri, son fils de treize ans s'est fait arrêté. Il a subi une fouille au corps et fut déshabillé. Ce dernier attaqua en justice la ville de Philadelphie, ce qui a permis d'annuler ce genre de fouille.

Le jour de la fête d'indépendance des États-Unis, le 4 juillet 2003 la ville de Philadelphie célébra l'ouverture du *Constitution Centre*, cet édifice devra contenir la *Liberty Bell* qui est un symbole vénéré de la révolution américaine. Les pauvres et les sans-abri de la ville décidèrent de profiter de cet événement en organisant une manifestation pacifique pour réclamer leurs droits économiques.

Alors que les manifestants se dirigeaient vers le *Constitution Center* **in single-file** avec leurs enfants et leurs matelas, les gardes forestiers, les gardes fédérales ainsi que la police de la ville formèrent une ligne pour empêcher les familles de passer. Les manifestants refusèrent de quitter le trottoir en chantant : « on ne nous déplacera pas ».

Les leaders de la marche Honkala et Galen Tyler préparèrent une déclaration des droits économiques **human rights** qu'ils avaient l'intention de présenter au centre. **As they moved toward the Center,** la police les arrêta et les jeta **to the ground, handcuffed them, and placed them under**

arrest. Honkala and Galen spent the night in jail, charged with multiple felony and misdemeanor offenses, dont mauvaise conduite, refus de se faire arrêter et agression contre un policier.

Honkala a été accusée d'un crime de premier degré ainsi que de quatre autres charges. Les policiers ont prétendus que l'un d'entre eux a été frappé à la poitrine par Honkala, mais la vidéo prise au moment des faits montre très clairement que Honkala avait un matelas dans la main et qu'elle s'est faite frappée par l'officier de police. Après plusieurs audiences, il s'établit qu'une salle entière de policiers a conspiré pour créer de fausses accusations contre Honkala et Tyler, mais les plaintes furent retirées par le bureau du procureur of the district.

* * *

Cheri Honkala a grandi dans une famille pauvre à Minneapolis au Minnesota. Sa mère a été victime de violence conjugale et de maltraitements, elle fut classifiée comme étant une mère incapable d'élever ses enfants. A partir de l'âge de 13 ans Honkala a été placée dans neuf centres de re-éducation pour mineurs. Elle raconte qu'à l'âge de 16 ans, elle tomba enceinte pour éviter d'être envoyée dans un autre centre de ce genre.

Elle a persuadé un concessionnaire automobile de lui vendre une voiture. Elle a vécu dans cette voiture alors qu'elle était enceinte, après avoir perdu sa voiture elle se retrouva sans-abri en hiver. Malgré ses déplacements d'un refuge temporaire à un autre elle réussit à terminer ses études au lycée. Elle trouva un emploi qu'elle perdit ensuite, elle commença à vivre dans des édifices vacants et sans chauffage jusqu'à la naissance de son fils en 1981. Pourtant il devint trop dangereux pour elle de trouver des bâtiments vacants toute seule d'où sa décision de s'unir avec d'autres femmes qu'elle rencontra dans un centre d'aide sociale. Thus, she says, her work with homeless families began as a matter of personal necessity.

Alors que sa conscience politique se développa, elle voyait de plus en plus de personnes vivre dans des conditions similaires. Honkala commença à se demander comment les autorités officielles arrivent à s'en sortir lorsque tant de personnes se font maltraiter. Le plus qu'elle a demandé aux organisations de l'aide, le plus que lui ont répondu qu'elles n'étaient pas concernées par le sort des SDF. En parlant de ces années Honkala reconnaît toujours ne pas comprendre comment des sommes colossales sont dépensées dans le domaine militaire alors que rien n'est fait pour aider les SDF.

Au fin des années 80 Honkala devint une importante activiste de l'organisation *Up and Out Of PovertyNow*, cette organisation est basée à Minneapolis et occupe les bâtiments vacants pour y accueillir des familles SDF. Honkala commença à lier ses activités sociales avec la politique et s'est vue attribuer un poste à Minneapolis par l'organisation *Women Against Military Madness*.

Honkala s'est vue refuser un logement à cause de son militantisme politique. Quand un rapport se développa avec un responsable syndical à Philadelphie, elle décida de se marier et d'y aller vivre avec son fils. Ils s'installèrent dans le quartier de Kensington, ce quartier est à l'origine de la marche où la fameuse syndicaliste *Mother Jones* a conduit un groupe d'enfants qui avaient perdus leurs doigts dans des accidents de travail vers New York pour protester contre les conditions de travail des enfants en milieu industriel **to fill jobs**.

Comme beaucoup de quartiers pleins ville aux États-Unis, Kensington a toujours eu beaucoup de problèmes. Le déclin et la montée du chômage à Kensington sont dus à la fermeture des usines de textile **and brewing jobs** et leur délocalisation à l'étranger **where it is cheaper**. La pauvreté et le total de sans-abri augmentèrent. D'après Galen Tyler qui est le président **of the organizing committe** du KWRU, l'aide sociale et le trafic de drogue sont les sources de revenus plus grands de Kensington.

En Philadelphie Honkala devint une assistante sociale pour adolescents mais à cause de ses protestations concernant les insuffisances d'un cas particulier elle **fut licenciée**. Comme elle n'avait plus d'emploi, elle était pauvre et qu'elle avait un enfant à sa charge, elle a dû revenir à l'aide sociale.

Mais elle refusa de signer le *Pennsylvania Agreement of Mutual Responsibility* (AMR) parce qu'il libère l'état de **childcare, health care, and employment assistance les parents** qui reçoivent l'aide sociale. Les conséquences de cette décision sont qu'elle a été **permanently** sanctionnée par les autorités sociales qui lui refusent toute forme d'assistance.

En 1991 Cheri Honkala avec cinq autres femmes créèrent le KWRU dans le sous-sol d'une église. Cheri Honkala déclara qu'elle avait juste besoin de joindre d'autres femmes pour éviter qu'elle ne devienne SDF elle-même, mais cet effort de survie devint très rapidement un mouvement qui parlera au nom des SDF et des pauvres.

Honkala fait un bilan de son travail et de sa vie de cette manière :

La réalité est que la vie normale me manque, **whatever that is**. Je ne suis pas une martyre. Il n'y a que très peu de romantisme dans ce travail, j'aimerais avoir des vacances, j'aimerais faire du shopping, acheter à mon fils des choses et j'aurais aussi aimé avoir payé mon loyer de ces deux derniers mois. Pourtant, je pense qu'il y a d'importantes choses qui se sont produites dans ma vie et qui m'ont abattues. J'ai été enlevée à ma mère, je me suis débrouillée toute seule dans ce pays, et puis je suis devenue SDF avec mon fils et j'ai assisté à l'enterrement de milliers de personnes parce qu'elles étaient pauvres. Ce sont ces choses qui font de moi ce que je suis vraiment et me donne la force pour ne jamais prendre une voie facile. **Actually, it really wouldn't work for me**. Dès que vous avez les yeux ouverts et vous voyez ce qui se passe dans le monde, vous ne pouvez plus revenir en arrière. Je pourrait trouver un travail et travailler quelque semaines mais je risque de perdre la raison. Je risque de perdre quelque chose de profond dans ce processus. J'ai peut-être pas d'argent en ce moment mais je dors bien le soir, je me réveille tous les matins et je me sens bien, je sens que je suis entièrement vivante, je sens que même si je n'ai pas d'argent, j'ai quelque chose que tout le monde voudrait avoir qui est de vivre sa vie au maximum.

* * *

En 1991 le KWRU occupa un bureau de l'aide sociale ou se vendait de la drogue. Ils le nettoyaient et créèrent à sa place un centre communautaire pour les enfants des SDF. Ils ont été arrêtés et accusés de quinze forfaits différents qui pouvaient leur coûter 15 ans de prison, mais ils ont été acquittés.

Le KWRU s'est engagé à récupérer les logements excédents en Philadelphie pour en faire des refuges pour les SDF et leurs familles. Honkala fait remarquer que même si il y a peu de logements abordables en Philadelphie, il y a beaucoup plus de logements à l'abondant qu'il n'y a de familles SDF. KWRU insiste sur l'acquisition des biens vacants appartenant à l'État et leur relocations à des femmes enceintes sans-abri et des familles.

Ce genre d'activité est illégale même si les bâtiments ont l'air d'être définitivement abandonnés. Honkala et ses amis se sont fait arrêtés à plusieurs reprises mais on chaque fois négociait leur libération et

l'utilisation des biens vacants. De cette manière ils ont réussi à acquérir cinq cent propriétés pour être utilisées par des sans-abri.

Pour elle, « il n'y a pas de raison pour que les aient faim ou pour qu'ils soient SDF. Ils peuvent construire des stades et des centres de divertissements, ils peuvent aussi construire des logements ».

Beaucoup d'actions du KWRU suivent les méthodes suivantes : Ils identifient une propriété à l'abondant qui appartient d'habitude au Département de l'Habitat et du Développement Urbain (HUD), ils transfèrent des SDF dans cette propriété, la police parfois arrive immédiatement mais parfois après des années, ceci dépend de l'appartenance de la propriété en question à la municipalité ou au gouvernement fédéral, de nombreuses agences de sécurité interviennent comme la police locale, les fédéraux, le FBI ou l'office des affaires civiles de la police de Philadelphie et qui monitors and investigates local groups comme le FBI fait au niveau national. Le KWRU remplit la maison d'étudiants, de dignitaires religieux et d'activistes communautaires qui veulent se faire arrêter et qui sont voués à **civil disobediance** de non-violence. Parfois rien ne se passe, mais de fois tout le monde va en prison **for days**, cette différence d'attitude des autorités reflète le vide juridique du moment. Quelque fois les familles sont relogées dans d'autres maisons par les autorités municipales ou fédérales ou par des donateurs privés.

KWRU crée des campements pour les SDF sur les terrains vacants mais dans des endroits qui attireront l'attention, ils édifièrent des bidonvilles de soixante et plus familles de SDF et leur donnèrent des noms de responsables officiels responsables de perpétuer la pauvreté. Ils ont aussi occupé des églises abandonnées et se sont faits arrêter en compagnie de sœurs.

Honkala décrit les actions du KWRU de cette manière :

Tous les jours nous étions engagés à utiliser ce que nous appelons nos « droits au logement humain », maintenant nous faisons des plans pour savoir où se trouvent les maisons abandonnées dans la région de Philadelphie. Nous faisons des stages à des pauvres et des SDF pour leur apprendre à envahir des maisons. Nous identifions les logements à l'abondant qui appartiennent au Département de l'Habitat et du Développement Urbain, nous envahissons ces propriétés et nous y installons les familles de SDF, d'habitude les familles y vivent de quatre à six mois. Durant cette période, il y a **usually**

une importante activité policière mais nous savons que ces propriétés sont sous la juridiction de l'état fédéral et seuls des agents fédéraux peuvent expulser les familles. On le fait parce que nous sentons que nous avons une justification morale et que si la ville de Philadelphie ne peut pas loger ces familles, nous allons les héberger nous-même ... A quoi ressemblerait la vie dans une société coopérative? Et nous essayons de démontrer cela et de vivre ça tous les jours de notre vie en distribuant de la nourriture gratuitement. On distribue la nourriture qui devait se faire jeter. Nous occupons les maisons vides et nous essayons de vivre coopérativement? et de modeler nos vies d'après une vision plus large d'un monde nouveau où nous voudrions vivre.

Au mois d'août 1996 le président Clinton fit du « *Welfare Reform* » une loi, enlevant ainsi le filet de sécurité fédéral pour les pauvres et qui a été en place pendant plus de 60 ans. Sous le nouveau plan et qui s'appelle le *Temporary Assistance To Needy Family* (TANF), toute personne recevant l'aide sociale et ayant toutes ses capacités physiques et mentales doit travailler au moins 20 heures par semaine pour pouvoir avoir accès à une allocation, ce système est très similaire au système connu sous le nom de *workfare*. En pratique, cela voudrait dire que toute personne recevant une aide sociale, des salaires en dessous du minimum légal, sans allocations, *the basic safety*, traitements médicaux et sans les protections qu'en les autres employeurs. Les travailleurs ont rarement l'occasion de se syndicaliser et parfois sont utilisés pour remplacer des travailleurs appartenant à des syndicats.

En réponse a cela Cheri Honkala et les autres membres du KWRU ont intensifié leurs efforts pour faire de la pauvreté une question des droits humains pas seulement en Philadelphie mais dans toute les États-Unis. Ces derniers organisèrent des *highly visible* marches, des tours nationaux et des campements *tent*. Au mois de juillet 1997 le KWRU organisa une marche la « *March for our Lives* » de la *Liberty Bell* en Philadelphie jusqu'au Nations Unies à New York pour protester contre les violations des droits humains aux États-Unis et qui ont été causées par le *Welfare Reform*. Cet évènement servira de base pour le lancement du « *Poor People's Economic Human Right's Campaign* » et qui a été initié par le KWRU et *linking* plus d'une centaine d'organisations de pauvres à travers les État-Unis. Honkala déclara,

Ceux d'entre nous qui ont dormis sur les trottoirs peuvent constater que le nombre de SDF a augmenté, l'augmentation la

plus rapide aux États-Unis a été constatée chez les familles qui ont des enfants. Des familles qui doivent attendre tous les jours, très tôt le matin jusqu'à six heures du soir devant les refuges en espérant d'être choisis parmi les autres pour avoir les derniers lits pour cette nuit.

Pendant l'été de 1999 KWRU a entrepris? une série d'occupations d'appartements et **set up** des tentes pour adresser la montée de la pauvreté et la crise des logements abordables en Philadelphie. Après avoir été poursuivies pour avoir essayé de réhabiliter des maisons abandonnées et avoir été expulsées de l'*Independence Mall* près de la *Liberty Bell*, ils établirent « Clintonville » une ville des tentes où des familles pouvaient vivre jusqu'à ce qu'elles arrivent à obtenir un logement sûr et abordable.

D'autres marches suivirent. Au mois d'octobre 1999 le KWRU a dirigé des organisations des pauvres et des SDF des États-Unis, aussi du Canada et de l'Amérique Latine, **on a "March of the Americas"** de Washington DC jusqu'au siège des Nations Unies à New York pour protester contre les violations des droits humains **economic**. Une autre marche au mois de juillet 2000 rassembla 10.000 pauvres et SDF de tout le pays pour l'ouverture de la Convention de parti républicain en Philadelphie. De toutes les marches, la Marche pour les Droits Humains Économique est la seule qui s'est vue refusée une autorisation par la municipalité. Du 10 novembre jusqu'au 10 décembre 2002 le *Poor People's Economic Rights Campaign* a organisé un second tour en bus des États-Unis. Les pauvres, les chômeurs et les familles d'ouvriers ont voyagé à travers le pays pour protester contre les violations des droits humains économiques.

Après la manifestation perturbée du 4 juillet 2003 en Philadelphie, le KWRU mena le *Poor People's Economic Human Rights Campaign* dans une marche épique de Marks au Mississippi jusqu'à Washington DC organisée afin de commémorer le 35ème anniversaire du *Poor People's Campaign* que Dr. Martin Luther King avait planifié avant son assassinat. Ils arrivèrent à Washington le jour du 40ème anniversaire du discours « I have a dream ». Les manifestants **called upon the memory of Dr King, who once asked, "What does it profit a man to be able to eat at an intergrated lunch counter if he doesn't have enough money to buy a burger?"** Les manifestants érigèrent un campement au *National Mall* qu'ils nommèrent « Bushville ». Honkala et les autres leaders de la marche furent arrêtés il jour qu'ils arrivèrent et étaient mis en prison pendant deux jours. On leur a interdit de mettre les pieds dans le *Mall* sous peine de se faire jeter en prison pour une période de six mois.

Les membres du KWRU continuent marcher en avant. Ils se préparent à mener une importante **poor people's** marche pour le premier jour de la Convention nationale républicaine au mois de septembre 2004 à New York.

Au mois de juin 1998 KWRU a organisé son premier tour national par bus. Le *New Freedom Bus Tour* a voyagé à travers tous les États-Unis, rassemblant des histoires sur les violations des droits humains économiques pour les présenter aux Nations Unies. Les familles pauvres et SDF ont visité 35 communautés rurales et urbaines pauvres. Honkala déclara : « Nous sommes devenus des observateurs des droits humains et nous avons commencé à documenter les histoires cachées sur les violations des droits humains économiques ». Un second tour en bus du *Poor People's Economic Human Rights Campaign* suivra à la fin du mois de novembre 2002, transportant des familles de travailleurs et de chômeurs dans 27 villes pour documenter et protester contre les violations des droits humains économiques.

Durant toute cette période les membres du RU a continué son travail quotidien en Philadelphie. Ils ont créé plusieurs maisons des droits humains qui servent de bases éducatives et organisationnelles. Ils hébergent des familles, distribuent de la nourriture et des vêtements et répondent aux besoins des pauvres de la communauté. Ils ont créé un centre des droits humains à Kensington qui offre des cours d'alphabétisation, de science politique ainsi que des conseils sur l'aide sociale et des formations en leadership. Honkala et le KWRU continuent de loger des SDF dans des maisons abandonnées. Ils enseignent leurs méthodes aux autres activistes à travers les États-Unis.

As a result of these activities, pour les services de sécurité américaine, Honkala est considérée comme une menace to business **as usual**. Lorsqu'il y a un événement majeur qui se passe n'importe où aux États-Unis et qui est lié aux droits économiques, il est probable que Honkala soit mise en détention préventive. Pendant les manifestations contre l'OMC à Seattle en 2002, Honkala était la première personne à se faire arrêter. (Seattle is 3.000 miles away from Philadelphia.) Encore une fois elle était accusée d'avoir agressé un policier mais la plainte était retirée.

L'attitude de la police de Philadelphie durant les manifestations pacifiques et événements comme ceux du KWRU a été pendant longtemps critiquée et le sujet d'investigation. Tel comportement de la police de Philadelphie se caractérise par :

- 1) des arrestations preventives de leaders ou de participants;

- 2) erecting blockades empêcher les manifestants de prendre position dans les endroits où ils ont une autorisation à le faire;
- 3) comportement unnecessarily agressif, notamment en taunting, frappant, insultant, poussant les manifestants;
- 4) les personnes arrêtées se voient remettre en liberté sous caution en payant des sommes anormalement élevées;
- 5) rather than receiving the customary citation les manifestants sont arrêtés pendant des périodes longues (par exemple deux jours) dans des conditions déplorable
- 6) pendant l'interrogatoire la police pose des questions sur le highly controversial condamné à mort Mumia Abu-Jamal en Philadelphie comme un litmus politique.

In a move that Honkala views as attempted suborning of her work, Honkala refusa un travail que lui proposa le maire de Philadelphie et qui aurait pu largement contribuer à financer divers programmes sociaux pour les SDF de plus de 100.000 de dollars comme salaire annuel.

Face aux différentes plaintes déposées contre eux à cause de leurs activités, Honkala et ses collègues ont du mal à trouver des avocats pour les défendre. Depending on the political climate, les bureaux d'avocats ainsi que les avocats sont souvent intimidés lorsqu'ils veulent défendre Honkala (cases related to her work).

Les plaintes actuelles contre Honkala sont : l'entrée non autorisée ainsi que la création d'un bidonville qu'ils appelèrent « Naftaville » dans une usine en Caroline-du-Nord qui venait juste de perdre 4500 emplois et qui ont été transférés à l'étranger à cause du pacte de libre échange nord américain. Honkala est aussi accusée d'entrée non autorisée et de trouble à l'ordre public in consequence of deux arrestations séparées au *National Hall* à Washington DC.

Le KWRU a porté plainte contre la police de Philadelphie à cause de l'arrestation de Honkala et Tyler le 4 juillet 2000.

Honkala et ses collègues consciemment utilisent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme as an international tool, surtout ses protections et ses garanties des droits internationaux, économiques et sociales. Honkala traces their recognition of their human rights to a cold night in October of 1995, when she and other homeless people were living on the steps of the state capitol building in Harrisburg, Pennsylvania. The Governor, Tom Ridge (now President Bush's Secretary of Homeland Security), ordered guards to remove the protestor's blankets. The people on the steps began

talking about feeling less than human; this led to a discussion of how much they needed to be accorded basic rights as human beings. This in turn led activists to explore international human rights law, and to reach out to the international community. Honkala has said,

We see this growing poverty as a direct violation of Articles 23, 25, and 26 of the Universal Declaration of Human Rights, and Section 1, Paragraph 30 of the Vienna Declaration and Program of Action regarding 'Poverty, hunger and other denials of economic, social and cultural rights'.

From April 12 to 16, 2004, Honkala was the only US delegate in an emergency delegation of human rights defenders from the Americas to Venezuela. The delegation's intent was to protect the human rights advances in Venezuela in health care, housing and education, threatened by foreign and domestic forces seeking to undermine the Government. Said Honkala, "I believe in democratic, nonviolence, freedom of the press, freedom of speech and basic human rights, and I am disturbed by the dismantling of those principles both in my own country and abroad".

* * *

The United Nations Declaration of Human Rights Defenders states in Article 1 that "everyone has the right, individually and in association with others, to promote and to strive for the [protection and realization of human rights and fundamental freedoms at the national and international levels".

Article 2 states that

Each State has a prime responsibility and duty to protect, promote and implement **all** human rights and fundamental freedoms, *inter alia*, by adopting such steps as may be necessary to create all conditions necessary in the **social, economic**, political and other fields, as well as the legal guarantees required to ensure that all persons under its jurisdiction, individually and in association with others, are able to enjoy all those rights and freedoms **in practice** (emphasis added).

Article 12 of the Declaration further states "everyone has the right, individually and in association with others, to participate in peaceful activities against violations of human rights and fundamental freedoms".

KWRU not only works in the name of international human rights standards, but also relies on international solidarity to survive. Honkala is

convinced that were it not for KWRU's website being accessed by activists in other parts of the world, the Government would have eliminated KWRU by now. Even so, Honkala believes that within two years she will be serving a long prison term as a consequence for her activism.

Honkala is convinced that the system of controls available to the US Government is far less visible and in some ways more intimidating than methods of repression used by governments more frequently sanctioned by the international community.

Honkala fears the consequences for the movement for economic justice in the USA will fail unless some combination of the following occurs:

- 1) the movement for economic justice in the USA receives the spotlight of concern from outside the US;
- 2) human rights monitors are dispatched to the USA to protect the poor, homeless and related activists.
- 3) an urgent alert system is devised to draw condemnation from other countries when a violation occurs in the USA;
- 4) there is a concerted challenge to the perception, widespread in the world, that the USA basks in civil liberties.

Honkala believes that there is an urgent need for international human rights monitors to be present at poverty-related demonstrations, marches, and events in the USA. She says there is also a need for international observation of hearings and trials, especially when defendants have been unable to secure adequate legal representation.

Says Honkala, "The more visible we are in the world the safer we are. We're not very safe right now".

Chokwe Lumumba
Détroit, Michigan et Jackson, Mississippi

« J'ai rejoint le mouvement à cause de King et il a été tué. Je suis resté dans le mouvement à cause de Malcom et il a été tué, alors je suis devenu un leader ».

- *Chokwe Lumumba*

A l'âge de 60 ans, Chokwe Lumumba entre dans sa cinquième décennie comme activiste, mandataire et avocat des droits humains. Il a commencé son militantisme pour les droits civils au lycée dans les années 50 et depuis 1968 il a inclus le langage les principes universels des droits humains dans son travail.

Durant toute sa vie Lumumba a défendu les droits des activistes et des communautés afro-américains. Il a instruit et organisé des activistes étudiants partout dans le Midwest et le Sud et il a persuadé les universités d'attirer et d'instruire les gens de couleur. Il a été à la ligne de front pour protéger les communautés afro-américaines du trafic de drogue et de la violence des gangs. Il s'est opposé à la violation des droits au niveau local, de l'État et les services nationaux chargés de faire respecter la loi et les groupes de vigilance ainsi que par les agences de renseignements. Il a confronté le Ku Klux Klan au Michigan et au Mississippi.

Comme mandataire Lumumba a joué un rôle très important dans beaucoup de cas significatifs au cours des vingt-cinq dernières années en représentant les pauvres et les activistes politiques et en défendant les individus et les groupes dont les droits humains ont été violés. Il s'est battu contre la peine de mort en général et contre les condamnations à mort dans les cas individus.

Au cours des années Lumumba et des membres de sa famille ont été arrêtés, harcelés et menacés pour son rôle dans ces luttes. Le FBI et les autres services chargés de faire respecter la loi ont surveillé ses activités. Il a souffert de discrimination en essayant de louer ou d'acheter des propriétés. Il a été empêché d'exercer son métier (practicing law) et maintenant il risque de perdre sa licence d'exercer au Mississippi that suggest pour des raisons liées à ses activités et discours politiques.

* * *

Chokwe Lumumba est né en 1943 dans une famille de sept frères et soeurs dans les projets de logement public dans les quartiers ouest de Détroit. A sa

naissance il s'appelait Edwin Taliaferro mais plus tard il changea son nom, parce que selon lui son nom était un nom d'esclave, pour Lumumba qui est un nationaliste et un premier ministre congolais et *Chokwe* qui est le nom d'une tribu angolaise. Il a commencé son éducation dans les écoles catholiques où le racisme faisait partie des études:

Je me rappelle qu'en allant dans une église de Blancs ... et un homme m'a demandé à moi et mon frère, « Pourquoi des nègres comme vous vont dans cette église? » Plus tard un homme blanc m'a dit qu'il avait la certitude que Dieu m'a laissé dans le four trop longtemps. J'avais l'impression que les Blancs passaient leur temps à enseigner à leurs enfants le racisme.

Au lycée de Saint Theresa il était président du conseil des étudiants et capitaine de l'équipe de football .C'est dans ce lycée qu'il a commencé à s'engager dans des activités politiques **protest**. Lui et sa mère se tenaient dans les coins de rue pour récolter de l'argent pour soutenir les activités du Comité De Coordination National Étudiant (SNCC) qui est une organisation principalement afro-américaine et qui a pour but de faire respecter les droits civils dans tout le Sud des États-Unis. Un discours prononcé par Martin Luther King en 1963 a inspiré Lumumba pour faire des droits civils le travail de sa vie.

L'assassinat du Dr. King le 4 avril 1968 a profondément affecté Lumumba. Il déclara : « Je pense que la chose la plus importante dans mon développement politique est sa mort. Pour ma mère il était le Moïse Noir. Elle le suivait et me parlait de lui tout le temps ». Le jour suivant la mort de King, Lumumba participa à l'occupation des étudiants du bâtiment central de la Western Michigan University où il était étudiant. Les protestataires ont exigé que l'université emploie plus de professeurs afro-américains et qu'elle crée des bourses Martin Luther King pour les étudiants afro-américains.

Lumumba devint membre du mouvement pour l'établissement de programmes d'études afro-américains dans d'autres universités du Midwest et il a contribué dans l'organisation de mouvements d'étudiants noirs au Michigan, dans l'Ohio et en Indiana. Il a formé le Front Noir Uni dans le collège de Kalamazoo dans le Michigan d'ouest forçant ainsi un transfert de ressources des bâtiments vers la région **predominantly** afro-américaine de Kalamazoo au Michigan.

En 1969 Lumumba est devenu un étudiant de la faculté de droit de la Wayne State University à Detroit. Pourtant, durant la première année 18

des 24 étudiants noirs de sa classe échouèrent à cause d'un système d'évaluation discriminatoire. En réponse à cette injustice Lumumba et les autres étudiants noirs occupèrent l'administration de la faculté de droit exigeant la réadmission des étudiants et des méthodes plus équitables d'évaluations par conséquent l'Université de Wayne réadmit les étudiants et établit un système anonyme d'évaluation. A l'exception de deux étudiants, tous les autres étudiants noirs reçurent de bonnes notes et terminèrent leurs études. Certains devenant mandataires d'autres des juges prominent. Lumumba a obtenu un diplôme *cum laude* en 1975. Lumumba continua son combat pour l'équité à l'Université de Wayne et a soutenus des programmes qui permettent aux étudiants afro-américains de réussir dans l'environnement de la faculté de droit.

Après la fin de ses études, Lumumba devint un avocat de la protection des communautés noires, après les attaques de la police locale et des groupes de vigilance, au lieu d'harceler les leader radicaux, les unités spéciales de la police de Détroit avait commencé à viser la communauté afro-américaine pour des raisons préventives.

Lumumba confronta ces abus avec des patrouilles de la communauté contre la violence et le trafic de drogue et un programme de scout urbain pour les jeunes pour qu'ils puissent se protéger contre les gangs et les attaques racistes. Il créa le Centre Malcom X pour éduquer et entraîner les jeunes activistes noirs. Il établit des écoles centrées sur l'africanité qui s'opposent au racisme et au sexisme et inspirent la fierté noire. Il a mis en question les prix excessivement chers pour le chauffage et l'électricité que doivent payer les résidents des quartiers pauvres.

Au début des années 70 dans un procès très célèbre au niveau national, Lumumba prit la défense de Hagward Brown, un activiste radical noir qui a déjà été acquitté pour avoir agressé un policier. Lumumba defended Brown qui a été inculpé pour possession d'arme concealed dans le quartier virtually all-white de Dearborn au Michigan. Lorsque le jury qui était composé de neuf Noirs et de trois Blancs n'arriva pas à se mettre d'accord sur un verdict, Lumumba déclara :

Le procureur du comté de Wayne a poursuivi avec acharnement Haywood Brown d'un jury à un autre, d'un juge à un autre et d'un tribunal à un autre avec de fausses accusations ... Il n'est pas le seul à avoir eu ses droits humains violés, les nôtres le sont aussi. Ils utilisent nos taxes en dollars pour essayer de faire taire un autre combattant de la liberté »

Au même moment Lumumba devint vice-président de **la République de la Nouvelle Afrique (RNA)**, cette organisation a pour but de coordonner les efforts des activistes individuels, des nationalistes noirs et des groupes de bases de philosophies diverses. Le RNA était ouvertement anti-capitaliste et exigeait des réparations pour l'esclavage et avait pour but de rendre aux Afro-américains le contrôle de leurs vies et de leur terre. Même si le RNA avait le soutien de personnes connues dans le cercle des droits civils comme le membre du Congrès Julian Bond et le comédien Dick Gregory, il devint un objectif clef du programme Cointelpro du FBI. **A system of illegal government subversion** avec le but de détruire des groupuscules considérés comme une menace pour la sécurité des États-Unis. Le FBI le suivait partout et a même essayé de recruter son cousin pour qu'il l'espionne, la maison de sa mère était constamment sous **surveillance**.

Il n'est pas étonnant que ce genre de défense des droits et de militantisme ait des conséquences sur Lumumba et sa famille. Au mois de septembre 1971, il fut arrêté **during a citywide sweep** après l'assassinat d'un policier à Détroit. Alors qu'il se faisait arrêter les officiers de police firent allusion à son engagement avec le RNA en lui disant : « Nous allons tous vous renvoyer en Afrique dans des boîtes avec des noms africains écrits dessus ». Le frère de Lumumba alors âgé de 13 ans fut arrêté et mis en prison mais sans jamais être inculpé. La police informa les propriétaires de la maison où Lumumba habitait de ses activités politiques.

En 1972 le RNA acheta un terrain à côté de Jackson au Mississippi pour en faire la base géographique du mouvement, mais le RNA fut accueilli avec de la discrimination, des menaces, des harcèlements et des barrages routiers et des arrestations par les services locaux, régionaux et fédéraux de sécurité. Lumumba prit la responsabilité de confronter et de négocier avec les différents services de sécurité et il a même convaincu le FBI d'enlever les barrages routiers qui bloquent l'accès au terrain. La police locale et le FBI prirent d'assaut une maison qui servait de quartier général du RNA à Jackson. En 1973 les policiers du Mississippi arrêterent Lumumba et sa femme alors qu'ils se promenaient, Lumumba se rappelle qu'ils avaient mis un pistolet dans ses intestins et lui ont demandé si il était le 2^{ème} en charge des nègres au cul noir.

En 1976 Lumumba retourna à Detroit où il rejoignit le Bureau des Défenseurs Publiques de Detroit qui fournit des conseils gratuits aux clients nécessiteux. En 1978 il créa son propre bureau d'avocat avec le but de combiner son plaidoyer politique avec ses compétences en matière juridique. Il attaqua en justice la Wayne State University pour avoir abandonné leur programme of **affirmative action in admitting** étudiants

afro-américains. Il a défendu Alton Maddox qui est un important avocat des abus de la police et qui a été suspendu par le barreau du Michigan, parce qu'il a refusé de fournir des informations sur un client aux autorités.

Le 22 juillet 1978 les détenus de la prison de haute sécurité de Pontiac dans l'Illinois se sont révoltés pour protester contre les violations de les droits des détenus dont les conditions inhumaines de détention comme le manque d'hygiène, les chambres exigés, **cold, insect-infested food**, la brutalité des gardes et le manque de soins médicaux. Trois gardiens ont été tués et beaucoup de prisonniers ont été blessés, 28 Afro-américains et 3 Latinos ont été inculpés. Seize des accusés connus sous le surnom de « Pontiac Sixteen » étaient inculpés de meurtre et risquaient d'être condamnés à mort. Lumumba accepta de défendre Ozzie Williams qu'il percevait comme étant l'un des plus politisés des accusés, **in this significant cas**. Eventuellement toutes les poursuites **against the defendants** ont été abandonnées. Lumumba déclara : « le procès de Pontiac Sixteen est ... le genre de cas qui m'ont fait entrer dans la profession juridique ». Au procès du Pontiac Sixteen, 10 des accusés furent relaxés et les charges contre les autres accusés furent abandonnées.

Lumumba était l'organisateur et l'orateur de la marche à la Ville de New York du mois de février 1980 pour les droits des Afro-américains, 5000 personnes marchèrent de Harlem jusqu'au bâtiment des Nations Unies pour demander un forum international sur les minorités aux États-Unis.

Il a mené la défense dans le « Brinks Case » qui est une importante confrontation juridique entre le Ministère de la Justice et un groupe de révolutionnaires qui ont été accusés du vol de 1.6 millions de dollars d'un véhicule blindé et de l'assassinat de deux officiers de police et d'un gardien à Rockland County à New York au mois d'octobre 1981. Le 10 novembre 1981 le juge new-yorkais Irving Ben Cooper interdit à Lumumba de représenter Fulani Sunni Ali (Cynthia Boston) pour faire face aux accusations dans l'affaire du Brink's, à cause de son appartenance idéologique, de ses valeurs comme avocat et de son comportement du côté des témoins. Face à cette décision Stephen Shapiro alors chef du conseil de l'union des libertés civiles de New York déclara : « Il est incroyable de voir que l'opinion ignore deux droits sacrés dans ce pays qui sont : le droit à libre expression et à la libre association ainsi que le droit de choisir son propre avocat ». Lumumba a finalement gagné le droit de représenter Fulani Sunni Ali et son mari Bilal Sunni Ali. Les poursuites judiciaires contre Fulani furent retirées **ultimately** lorsque les témoins établirent qu'elle était en Nouvelle Orléans lorsque l'affaire de la Brink's se passa à New **York**.

Le 3 septembre 1983 le procès de la Brink se termina par la défaite étonnante du gouvernement des États-Unis. Six des huit accusés furent acquittés et aucun des accusés ne fut accusé de ce vol. A cause de ses commentaires à la presse, Lumumba fut méprisé par le juge du district.

En 1985 Lumumba fut membre d'une équipe juridique qui avec succès trouva des preuves qui démontrèrent comment le FBI encadrait et visait le militant Geronimo Pratt. Le travail de l'équipe contribua à la libération de Pratt 10 ans plus tard. Dans des cas similaires, il défendit Asata Shakur, Mutulu Shakur et leur fils Tupac Shakur qui est un interprète musical très populaire. En 1991 il représenta des activistes à Los Angeles qui protestaient contre une vidéocassette qui montraient comment des policiers blancs tabassaient un jeune Noir qui s'appelle Rodney King. Lumumba note avec fierté que la majorité de ses clients politiques sont devenus des militants efficaces, Geronimo Pratt par exemple travaille maintenant comme avocat de développement communautaire en Louisiane et en Afrique.

En 1985 Lumumba supporta le mouvement contre l'apartheid en Afrique du Sud en entraînant et en motivant des jeunes à devenir actifs in "fighting for somethings other than drug turf."

* * *

Lorsque Lumumba retourna au Mississippi en 1988 sa demande d'exercer son métier d'avocat dans l'état tomba dans l'oubli pendant 3 ans mais très rapidement il devint un excellent avocat juridique et communautaire qui a comme clients des personnes qui ont subi des violations de leurs droits humains fondamentaux. A titre d'exemple il défendit l'activiste des droits civils DeWayne Boyd qui a poursuivi en justice le Ministère de L'Agriculture Américain pour obtenir des dédommagements pour les Afro-américains. Lumumba a offert sa protection à Boyd qui était au Mississippi pour éviter l'expropriation illégale des Afro-américains de leur terre.

Après avoir obtenu le droit de pratiquer son métier d'avocat en 1991, Lumumba représenta la famille de Johnnie Griffin qui est un activiste communautaire qui a été tué (shot) par la police in a wrongful-death suit. Un self-avowed segregationist policier shot Griffin to death dans sa maison devant ses 4 enfants. Lumumba gagna 250.000 de dollars de dédommagements pour la famille.

Dans les années 90 Lumumba se spécialisa dans les cas où les préjugés racistes et le pouvoir politique s'unissaient pour produire des investigations partiales, des arrestations injustifiées et des peines de prison excessivement longues. Dans un procès qui a fait beaucoup de bruit au Mississippi, il obtint l'acquittement de George Little, un jeune Afro-américain qui a été inculpé de meurtre pour s'être défendu contre un homme blanc.

En juillet 1995, le jeune Elliot Culp qui est âgé de 13 ans fut témoin de l'assassinat d'une femme blanche par un homme blanc. Elliot rapporta à la police ce qu'il a vu, mais au lieu de rechercher le coupable les policiers décidèrent d'arrêter Culp. Le jeune Culp fut écroué pour meurtre et passa une année en prison avant que Lumumba n'obtienne son acquittement et sa libération. Après la libération de Culp, Lumumba déclara : « ce verdict est un triomphe contre les avocats bornes et qui manquent de considération et contre ceux qui incarcèrent nos enfants. (wholesale execution and wholesale incarceration) ».

Au mois de février 1996 Lumumba annonça qu'il continuera les procès au nom de Charles et Esher Quinn. Quelques jours après l'arrestation du fils de la famille Quinn Andre Jones au mois d'août 1992, il fut retrouvé pendu dans la douche de la prison du comté de Simpson. Le procès attira l'attention nationale pour trois raisons : premièrement c'était l'un des derniers 48 cas de pendaison d'hommes afro-américains en prison dans l'État du Mississippi depuis 1987, deuxièmement parce que l'autopsie indépendante a révélé que c'était un homicide alors que le pathologiste de l'état l'a qualifiée de suicide et troisièmement parce que la pendaison s'est produite sous la direction du Shérif du comté de Simpson Lloyd "Goon" Jones. Jones est devenu tristement célèbre après avoir été accusé du meurtre des deux journalistes étrangers qui étaient venus couvrir un moment marquant de l'intégration raciale et de l'admission de James Meredith à l'Université du Mississippi en 1962. Jones a été plus tard impliqué dans les assassinats de deux étudiants de l'Université de l'État de Jackson en 1972. Loumoumba obtint des dédommagements substantiels pour la famille de Quinn.

Au milieu des années 90, Lumumba s'attaqua à la peine capitale dans l'État du Mississippi. D'habitude les condamnés à mort, qui sont pour leur grande majorité des Afro-américains, n'ont pas assez d'informations ou de conseils en la matière. Très fréquemment à cause de leur peur et vulnérabilité, les accusés suivent les conseils des procureurs en plaidant coupable et en servant des peines à vie au lieu de tenter leur chance avec un jury et peut être se faire condamner à mort. Les condamnations à mort et les exécutions aux États-Unis se caractérisent par la disparité raciale, l'exécution

d'adolescents et des malades mentaux et très souvent de personnes qui sont plus tard reconnus comme innocentes

Lorsque Lumumba note que dans plus de 90% de ses cas, le défendeur est relaxé ou sa condamnation à mort annulée, il souligne que n'importe quel bon avocat indépendant peut obtenir les mêmes résultats, mais la majorité des accusés pauvres reçoivent de ineffectifs conseils à cause du système représentatif du Mississippi qui n'assure pas une représentation effective des accusés dans ces cas complexes.

D'après Lumumba, le cas de John Buford Irving est typique. Irving a été accusé et condamné à mort pour avoir tué le propriétaire blanc d'un magasin dans un cambriolage allégué en 1976. Irving n'avait à l'époque que 17 ans. Après que Lumumba décida de s'occuper de l'affaire, il obtint gain de cause et secured a second hearing, and won a change of venue. Il arriva à annuler la condamnation à mort de Irving. Lumumba nota qu'en prison Irving se transforma en un avocat pour les autres prisonniers, notamment en les aidant à faire appel.

Lumumba participa constamment à des manifestations contre les activités du Ku Klux Klan. En 1990 il représenta des manifestants anti-klan qui ont été accusés de léser les droits civils du Klan. Étant un manifestant et un avocat qui ne mâche pas ses mots Lumumba a vu la police empêcher les membres du Klan diriger leurs armes sur lui. Il a aussi défendu d'autres groupes anti-klan à travers le pays.

L'establishment juridique du Mississippi s'est aussi montré très hostile envers Lumumba. En 2000 Le barreau du Mississippi a publiquement réprimandé Lumumba pour avoir critiqué le juge du comté de Hinds Swan Yerger qui est un ségrégationniste autoproclamé et qui a annulé une plainte contre un policier blanc, déposée par Lumumba pour un client noir. Lumumba qualifia la décision du juge Yerger de discriminatoire. Yerger pour sa part held him in contempt and filed a complaint auprès du barreau du Mississippi.

* * *

Lumumba doit actuellement se battre pour sa survie professionnelle, il doit faire face à la possibilité de perdre son droit d'exercer son métier d'avocat dans le Mississippi. En été 1996 un Afro-américain Henry Payton fut condamné à 5 ans de prison pour le hold-up d'une banque et pour incendie volontaire par le juge du comté de Leake Marcus Gordon à la cour de Carthage au Mississippi. Mais la cour suprême du Mississippi annula le

verdict et trouva que le juge Gordon a violé les droits de Payton pendant le procès. Le cas fut retourné à Gordon pour un nouveau procès, Payton de son côté engagea Lumumba pour le défendre.

Selon les rapports durant le procès le juge Gordon a ouvertement manifesté animosité envers Lumumba et bias against Payton. Lumumba demanda à ce que le juge se disqualifie mais le juge refusa. When the jury was unable to reach a verdict, Gordon offered them to deliberate further and two hours later the jury returned with a verdict of guilty. This time, Judge Gordon gave Payton a sentence of forty-eight years in prison.

After the trial several jurors said that they would not have found Payton guilty, but had understood the judge's instructions to mean that the law required them to put aside their honest beliefs to reach a verdict. Other jurors admitted that they were acquainted with one of the prosecution's key witnesses and had decided that Payton was guilty before the trial began.

In October 2001, Lumumba filed a motion for a new trial. At the hearing Judge Gordon would not allow any of the jurors to testify and refused to order the appearance of people with knowledge of jury misconduct. Lumumba accused Gordon of being unfair. Later Lumumba told a reporter that Gordon "had the juridical demeanour of a barbarian". He was held in contempt, ejected from the courtroom and jailed for three days. He was fined \$300 for saying he was proud to be removed from the courtroom, and \$500 for "failing to demonstrate contrition".

On April 10, 2003, two lawyers and a judge from Harrison County, Mississippi, formed a tribunal and held a hearing on the charges. Lumumba explained that his comments during the Payton trial were prompted by the biased manner of Judge Gordon, including: allowing Payton to be brought before the jury in chains; cutting off Lumumba's *voir dire* of potential jurors; interrupting Lumumba's opening statement reading erroneous instructions to the jury; and sentencing Payton to forty-eight years. One of Lumumba's attorneys argued that he had spoken out only with the intention of defending his client's rights, that the statement made about the judge's demeanour was protected as free speech, and that the transcript of the proceedings failed to show any evidence Lumumba had disrespected or disrupted the court. The tribunal found Lumumba guilty and ordered that he be publicly reprimanded.

The Mississippi Bar is apparently not satisfied with this reprimand and is appealing the tribunal's decision to the Mississippi Supreme Court, requesting a one year suspension - a punishment that would require

Lumumba to give up all his clients and retake the state bar examination. A hearing was held on April 22, 2003, but a ruling has not yet been announced.

In a separate proceeding, the Mississippi Supreme Court affirmed Lumumba's conviction for contempt of court. Leake County refused bond and he served three days in jail.

Lumumba says, "Of course the origin of these proceedings is political. It comes down to the Bar not wanting an assertive human rights lawyer who will challenge the various local courts and tribunals in Mississippi".

Though Front Line is not in a position to express an opinion on the merits of the pending proceedings, the circumstances of these charges against Lumumba raise substantial questions about whether he is being singled out for harsh treatment on the basis of his political beliefs and advocacy for unpopular clients and causes rather than his actual conduct in the courtroom.

* * *

The United Nations Declaration on Human Rights Defenders states in Article 9 that everyone has the right

To offer and provide professionally qualified legal assistance or other relevant advice and assistance in defending human rights and fundamental freedoms ... in the exercise of human rights and fundamental freedoms ... everyone has the right ... to benefit from an effective remedy and to be protected in the event of the violation of those rights.

* * *

Lumumba can recall his first moment of outrage at racism. In 1955 his mother showed him a magazine photograph: "It was a picture of the body of Emmett Till in *JET Magazine*". (The 14-year-old Till, an African American, had been kidnapped, tortured and murdered in rural Mississippi for whistling at a white woman).

I said that they need to get the bad people that did that, and Mama said it wasn't just a few bad people, but America that was at fault. And this will eventually destroy it. I did not understand

that at the time, but she said it in such a way that I stuck with me.

When asked if he considers himself a civil rights lawyer, Lumumba responds, "I am more fond of human rights, because human rights are what you have, regardless of who gives them to you".

Enrique Morones
San Diego, Californie

« Ils sont en train de poursuivre ces gens sans relâche. On aurait été aux frontières canadiennes, les choses se seraient déroulées autrement ».

- Enrique Morones

Le 20 mars 1998 à minuit, la double nationalité américano-mexicaine devient accessible pour la première fois. Le 21 mars à 12 : 01, Enrique Morones dépose sa candidature pour acquérir le statut. En juin de la même année Morones devient le premier binational américano-mexicain. Ses documents lui ont été délivrés par le président Zedillo en personne lors d'une cérémonie au Palais National au Mexique.

Il mérite entièrement le statut ainsi que l'honneur qu'il s'est vu attribués : tout au long de ses quarante-sept années d'existence, Morones a partagé son cœur et son âme entre San Diego et le Mexique. Il a déjà derrière lui vingt années de lutte acharnée pour la défense des droits des nécessiteux de l'un ou l'autre côté de la frontière. Durant pratiquement toute cette période, il a plaidé à l'échelle régionale et nationale la cause des associations et des militants des frontières.

Son travail lui a valu autant de menaces sur sa personne que d'honneurs. Les politiciens opposés à ses actions ainsi que les médias n'ont pas cessé de le dénigrer. Il a été, en affaires, écarté par les clients potentiels. On l'a renvoyé du travail de sa vie. Actuellement, il milite à plein temps pour la cause des immigrants mexicains aux États-Unis, pour la communauté hispanique à San Diego et ses alentours et pour les droits humains de tous les **Latinos**.

Son père a grandi à Mexico. Il a déménagé avec sa famille à San Diego en 1954. Il travaillait chez Aeromexico le jour et au marché la nuit afin de pouvoir offrir une scolarité de qualité à ses cinq enfants. Son épouse âgée de cinquante-quatre ans est originaire de la ville mexicaine Culiacán. Elle a toujours veillé au respect de la culture et des traditions mexicaines au sein de sa famille. D'ailleurs, ils continuent à parler l'espagnol à la maison. Enrique était le premier membre de la famille à naître aux États-Unis.

Morones a grandi dans le voisinage de Golden Hill un milieu ouvrier de San Diego. Il a fait ses études au lycée St Augustus. Ses résultats

scolaires lui valent une médaille d'argent. Il est devenu l'un des brillants coureurs de fond aux États-Unis. Il est diplômé de l'Université de San Diego en 1979, et en 2000 il réussit un Master en *Executive Leadership* à la même université.

Dévoué à l'église Catholique Romaine. S'inspirant de la vie de Jésus Christ, Morones trace sa philosophie de meneur au service de la protestation et de l'action pour soulager les individus de leur souffrance. Son grand-père, Luis N. Morones, un des fondateurs du mouvement travailliste mexicain, fut également l'une de ses premières et constantes sources d'inspiration. Son autre modèle est le **feu** leader du parti des ouvriers agricoles Cesar Chavez ; Morones préside l'hommage que la région de San Diego rend chaque année à Chavez.

Sa vie durant, Morones a partagé son temps et son attention entre le Mexique et San Diego, cette dernière se situe à moins de cinquante kilomètres des frontières mexicaines. Aujourd'hui la septième plus grande ville des États-Unis, San Diego compte 1.264.600 habitants, dont vingt-quatre pour cent sont d'origine hispanique. La ville s'étend sur 800 kilomètres carrés et plus de cent kilomètres de côtes pacifiques.

Les Hispaniques, une minorité qui affiche la plus rapide croissance aux États-Unis, ne tarderont pas à être la population majoritaire en Californie. Actuellement, la population de certaines petites villes californiennes à vocation agricole est à quatre-vingt-dix pour cent latino. La population hispanique des États Unis D'Amérique pourraient d'or est déjà être égale au nombre d'Afro-américains. On prévoit 190 millions de Latinos sur une population de 570 millions d'habitants en **2010**.

* * *

Plusieurs des récents immigrants sans papiers qui résident dans la région de San Diego travaillent comme main d'œuvre et dans le secteur des services. Afin d'économiser de l'argent sur le logement, beaucoup campent dans les canyons des alentours. En 1997, Morones fonde *Border Angels*, littéralement les anges de la frontière, pour fournir de l'eau et de la nourriture à ces personnes et ces familles.

Au fil du temps, *Border Angels* a élargi sa mission pour inclure l'installation et le maintien d'une série de postes dans la région désertique frontalière séparant le Mexique et le sud-ouest des États-Unis. Chaque poste est composée d'une croix ou d'une lumière ou d'autres signes, six gallons d'eau, de la nourriture et des vêtements.

Border Angels compte actuellement 600 volontaires actifs. Avec dix autres groupes, ils maintiennent plus de 1000 postes. Même Morones continue à ravitailler régulièrement ces postes dans le désert. Les patrouilles frontalières américaines sont neutres envers les postes d'aide. Morones a reçu des promesses des garde-frontières de ne pas déplacer le contenu des postes ou de les surveiller afin d'appréhender les migrants.

Des décennies durant, les immigrés et les migrants mexicains qui s'infiltraient sans autorisation et sans document aux États-Unis traversaient la frontière par la côte près de San Diego. Entrer illégalement n'a jamais été sans risque : Les immigrés se font arnaquer ou sont abandonnés par les passeurs que l'on surnomme également *coyotes* ; ils peuvent être appréhendés et maltraités par les agents des patrouilles frontalières ; ils peuvent se noyer ou se faire renverser en traversant l'autoroute. Jusque en 1993, traverser la frontière près de San Diego facilitait l'accès des immigrés à une grande cité des États-Unis via une distance relativement courte en traversant un terrain et un climat favorable.

Cependant en 1994, les États-Unis ont lancé *l'Opération Gatekeeper*, un programme visant à bloquer et à réorienter le flux d'immigrés clandestins en provenance du Mexique. Le programme a commencé par l'édification d'un mur sur la frontière entre le sud de la Californie et le Mexique ainsi que le renforcement de la surveillance par les agents américains des patrouilles frontalières. Le mur consiste en trois structures de piliers métalliques infranchissables de cinq mètres de haut et une route à grande vitesse. Les murs ont un intervalle de quarante mètres et le terrain entre eux est bien dégagé. Celui-ci s'étend sur vingt kilomètres du Pacifique à Otay Mesa une ville au sud-ouest de San Diego. **Le projet coûtera environ 60 millions de dollars**

Enrique Morones s'est opposé pendant huit ans au projet *Gatekeeper*. Il a dénoncé le fait que le mur impose aux personnes et aux familles qui ont l'intention de traverser les frontières des conditions plus difficiles. Il oblige les migrants à traverser des montagnes à 6000 pieds d'altitude, où le thermomètre affiche des températures négatives six mois durant, ou des déserts dont les températures avoisinent 45° Celsius et des dunes de dix mètres. Des centaines d'immigrants se sont noyés en essayant de nager le long du large aqueduc *All-America Canal*.

Depuis la construction du mur 2650 personnes ont trouvé la mort en essayant de rentrer en Californie ou en Arizona, en moyenne une personne par jour. La moitié des décès est due à des exposition au désert,

au stress de la chaleur, à la longue et horrible traversée. Comme toujours, les plus vulnérables sont les femmes et les enfants.

Morones pense que l'*Opération Gatekeeper* n'a jamais eu pour objectif de limiter l'immigration clandestine. Elle vise plutôt la rendre moins visible et de surcroît réduire la responsabilité politique. La stratégie consiste à réorienter le flux migratoire loin des villes frontalières vers des endroits les plus éloignés, les plus difficiles et les plus dangereux entre San Diego et Brownsville, Texas, plus de mille kilomètres à l'est.

Il est toutefois prévisible que rendre le passage illégal des frontières plus difficile et plus dangereux n'a affecté en rien le flux migratoire. En 1999, le syndicat américain des libertés civiles ainsi que la Fondation d'Assistance Rurale Californienne ont déposé une requête auprès de l'Organisation des États-Unis. Ils accusent le gouvernement des États-Unis d'Amérique d'avoir failli à ses obligations, ce dernier a pris des mesures pour maximiser les risques physiques relatif à l'immigration. Informée du taux de mortalité sur la frontière lors de sa visite à Mexico Mary Robinson, haut commissaire des Nations Unies aux droits humains, a qualifié la situation de « choquante ».

Depuis le lancement de l'*Opération Gatekeeper*, moins d'une douzaine de ceux qui emploient des travailleurs sans-papiers ont fait l'objet de poursuites judiciaires. En effet, deux pour cent seulement des heures de travail des Services d'immigration et de naturalisation sont consacrées à l'identification des employeurs soupçonnés d'embaucher des travailleurs sans papiers.

Christian Ramirez, coordinateur des programmes frontaliers de l'*American Friends Service Committee* affirme : « la barrière crée un espace d'impunité pour les patrouilles frontalières, à l'intérieur de celle-ci il n'y a pas de témoins aux violations des droits humains ».

Morones de son côté affirme : « Cette barrière est hypocrite et son message est faux. Les États-Unis demandent à Gorbatchev de lever le rideau de fer alors que notre président maintient le sien ». Morones inclus dans son plaidoyer l'importance de ramener des notions de normes et de protections des droits civils internationaux à la zone frontalière en général et au comportement des patrouilles frontalières en particulier. Les États-Unis compte 10,000 garde-frontières dont 3500 sont affectés à la région de San Diego. Les normes d'entrée aux patrouilles sont l'un des niveaux les plus bas (ce qui inclus le port

d'armes à feu) dans tous les organismes chargés de l'application de la loi aux États-Unis.

Morones rapporte et fournit des modèles pour former les agents de patrouilles frontalières en diversité culturelle et en matière de droits humains. Il incite les agents des autorités à ne pas oublier que les droits des individus à la frontière ne doivent pas être seulement basés sur le fait d'être ou de ne pas être citoyen des États-Unis, mais plus sur les droits fondamentaux et universels des hommes, des femmes et des enfants.

Morones a également travaillé aux frontières entre l'Arizona et le Mexique. Il a été confronté à Douglas, Arizona aux groupes de vigiles organisés à « traquer » les immigrants. Il affirme : « il y avait du racisme dans l'air ». Il a rencontré le gouverneur et le procureur général de l'État. Il a promis le boycott de l'Arizona si l'État ne procure des protections meilleures aux frontières.

Il a accueilli plusieurs missions d'information aux frontières des groupes internationaux des droits humains y compris Human Rights Watch. Le 13 mars 2001, Gabriela Rodriguez, Rapporteur Spécial des Nations Unies pour les immigrants, a rendu visite aux frontières à San Diego. Elle a été reçue avec des pancartes et des croix portant le nom des presque 2000 immigrants connus pour avoir péri entre le point de sa visite et Brownsville, Texas.

* * *

Le plaidoyer de Morones ne se limite pas qu'aux problèmes de frontières. La ville de San Diego prévoit d'ériger une statue en bronze de Pete Wilson, ancien maire et Gouverneur de Californie. Wilson a été réélu Gouverneur particulièrement pour son soutien sans réserve sur l'initiative de scrutin appelée Proposition 187, qui refusait aux clandestins le bénéfice des droits sociaux, de l'enseignement et des soins médicaux. L'initiative a été adoptée par voix référendaire. Elle a été ensuite déclarée anticonstitutionnelle par le tribunal fédéral des États-Unis.

La proposition ainsi que les politiciens à l'instar de Pete Wilson qui l'ont promu sont devenus des anathèmes pour la grande majorité de la population hispanique de Californie. Morones a bloqué l'installation de la statue et il a mené une protestation pour l'empêcher complètement d'être érigée. Morone a dit,

On ne peut pas oublier ce qu'il a fait avec la Proposition 187, comment il a écarté la communauté latino du reste de la population. Il nous a décrit comme si nous venions d'une autre planète... quand je vois Pete Wilson la première chose qui me traverse l'esprit c'est le racisme.

En 2000, Morones a été sélectionné par le gouvernement mexicain pour superviser l'élection du Gouverneur de l'État de Chiapas et des élections à la capital Mexico qui ont abouti à la nomination de Vicente Fox. Il participe actuellement à l'institut Fox des Mexicains Abroad, comme conseiller sur les questions de droit relatives à l'immigration. Dans cette relation, Morones tente de persuader le consulat mexicain à San Diego à prendre acte dans la protection des immigrants.

En 2001, Morones propose au pavillon Casa Mexico de rejoindre d'autres centres d'enseignement situés au Parc Balboa de San Diego. Il a attiré l'attention sur le fait que la majorité des centres dans le parc représente un pays européen. Après deux années de propositions, de rejets, et de compromis, Casa Mexico est établie en novembre 2003.

Morones présente cinq fois par semaine une émission radiophonique en espagnol. L'émission apporte des informations et des conseils sur l'immigration, les soins médicaux, l'enseignement et les questions de droit à la communauté hispanique. Il consacre chacune de ses émissions radio à une personne décédée en essayant de passer la frontière. Il apparaît souvent à la télévision et la radio des États-Unis comme un défenseur des droits des immigrants mexicains et par extension tous les immigrants et les migrants économiques.

* * *

Morones a eu sa part de reconnaissance. En 1996 et 1997 il a présidé à la Chambre de Commerce du Comté Hispanique de San Diego qui soutient les commerces latinos. Pendant les deux années où il a exercé ses fonctions il a augmenté le nombre de commerces de 100 à 850. Il a été classé l'un des 100 Latinos le plus influent aux États-Unis par à la fois *Latino Impact* et *Hispania Business Magazine*. Le 25 février 1998 a été déclaré le Jour d'Enrique Morones à la fois dans la ville et le comté de San Diego. Il a remporté le prix de *Chicano Federation Community*, le prix « *Ambigo de Baja* » de l'office de tourisme mexicaine, ainsi que le prix du Ministère des Affaires Etrangères Mexicains.

Pourtant, plus souvent, son plaidoyer a fait de lui l'objet d'abus et les repréailles plutôt que de lui avoir rapporté honneur et reconnaissance. Il a reçu de nombreuses menaces de mort à cause de son travail sur les problèmes d'immigration et de frontières. Il a reçu plusieurs menaces de mort, un jour alors qu'il donnait un entretien pour la télévision, un appelant l'a appelé chez lui pour lui laissé un message sur son répondeur : « je te regarde à la télé, je voudrai te dire que vous mexicains vous méritez tous de crever, plus spécialement toi » le répondeur de Morones a enregistré le message et retenu le numéro de l'appelant. Toutefois, quand Morones a contacté le FBI (Bureau Fédéral d'Investigation), ces derniers affirmaient ne pas pouvoir lui venir en aide par ce que l'appelant n'a pas mentionné le nom de Morones. Par contre ils ne se sont pas gênés de lui faire la remarque gratuite et troublante, « ceux que tu doit craindre le plus sont plutôt ceux qui n'appellent pas ».

Il s'est retrouvé dans d'autres situations gênantes. Un jour lors de l'enregistrement de son émission radiophonique, un homme avec des lunettes de soleil et un chapeau patriotique et provoquant est venu au studio, il a bien fixé Morones du regard, pris des notes avant de partir. Après avoir donné un discours sur l'opposition des Latinos à la statue de Wilson, au conseil de la ville de San Diego, Morones reçoit un appel lui disant qu'il a été suivi et qu'il devrait arrêter de critiquer Wilson.

Morones a été sévèrement critiqué par les politiciens et les journalistes pour ce que certains considèrent comme un soutien à l'immigration illégale. Son projet Casa Mexico a failli être mis en échec quand la commission d'approbation a sorti un dossier sur son passé politique. Son plaidoyer et sa célébrité ont été la cause de la perte de plusieurs de ses clients. Même les gens d'affaires qui soutenaient les causes qu'il défendait avaient des arrières pensées, par ce qu'ils savaient pertinemment que son engagement principal était ces causes qu'il défendait.

Cependant, l'expérience de Morones avec l'équipe de base-ball *San Diego Padres* était plus blessante que toutes les menaces, tout l'ostracisme et tous les dangers réunis.

Aux États-Unis, deux institutions, en grande partie d'intérêt général, se partageaient le rôle principal de l'intégration des gens de couleur et dans l'élimination de la ségrégation raciale : l'Armée et le sport. En 1994, la *league* de base-ball les *San Diego Padres* luttait pour sa survie quand elle avait changé de propriétaire. Après une série de meetings, Morones a pu convaincre les propriétaires sur le fait qu'ils pouvaient contribuer au

progrès racial, à construire une nouvelle base de supporters et résoudre ses problèmes financiers en intégrant la dévotion des Latinos au base-ball.

En septembre 1995, Morones intégré l'organisation des Padres et crée le département Marketing Hispanique, la première de son genre dans la *major-league* de base-ball. Il a réussi à ramener les équipes de base-ball professionnel américaines au Mexique, et à ramener des supporters mexicains à San Diego. En six ans, Morones a fait passer le nombre de supporters latinos de 50,000 à 600,000. En novembre 2000, Morones a été nommé Vice-Président de *Hispanic & International Marketing*, devenant ainsi le premier et l'unique vice-président latino de l'organisation des Padres.

Le 30 octobre 2001, Morones a été soudainement licencié et son poste a été supprimé.

Le licenciement l'a été un coup dévastateur pour Morones, lui qui a été un grand supporter de longue date des Padres. Il avait le sentiment d'avoir trouvé sa raison d'être en travaillant pour l'organisation des Padres et en essayant de satisfaire les besoins de la communauté hispanique de sa ville. Cependant, à la fin il n'a reçu ni les égards ni la reconnaissance qui lui sont dus. Sa réputation de « fauteur de trouble » l'a empêché d'occuper des postes similaires de plus que son engagement vis-à-vis des problèmes de frontières ne lui permet pas de quitter San Diego. Avec les Padres il gagnait plus de 100.000 dollars par an ; actuellement, il est lourdement endetté.

Une longue, bruyante et immédiate protestation de la part de la communauté hispanique s'en est suivie à son licenciement. Rubriques de journaux, éditoriaux, radio et télévision s'en sont pris aux Padres, mais en vain. L'organisation est revenue sur ses promesses d'offrir des bourses et de construire des terrains de jeux au Mexique. L'équipe n'a pas cessé de perdre ses supporters latinos et ses liens avec la population hispanique.

Le commentateur latino Luis Valdivia écrit dans son article dans le journal *Hispanic Vista* :

La liste des réussites de Enrique Morones et son département est impressionnante. Jamais auparavant une équipe de sport de major league a eu un département de marketing hispanique, ou a ouvert un magasin en dehors des États-Unis, ou a vendu des

billet à tarif réduit à l'extérieur du territoire des États Unis d'Amérique, ou a facilité le transport pour les supporters à travers les frontières, ou a tenu un série de jeux officiels au Mexique, etcetera. Au sens propre du mot etcetera. Cet homme peut écrire un livre avec tout ce qu'il a réalisé.

Pour se consoler, Morones a plongé encore plus profondément dans son plaidoyer et son militarisme. Il a émergé comme un leader de l'opposition à San Diego à la mémoire de Gary Davis Gouverneur de la Californie et des élections à venir de l'acteur conservateur Arnold Schwarzenegger. Il s'est engagé d'avantage à réduire le nombre de morts sur les frontières. *Border Angels* a commencé à construire des maisons à Tijuana, à faire des dons de marchandises à *Casa del Migrante*, et à protester dans les prisons où les immigrants sont retenus.

En janvier 2002, Morones et ses volontaires ont commencé à placer des postes dans les régions froides de la forêt nationale de Cleveland, une zone montagneuse à soixante kilomètres de San Diego. Chaque poste est marqué par un drapeau bleu vif et une lumière rouge alimentée par une batterie. Chaque poste contient des couvertures, des sacs de couchage, de la nourriture et de l'eau. Morones planifie de placer des postes au comté de Yuma en Californie et dans la région aux alentours de Tucson en Arizona.

En mars 2002, Morones crée et préside la Commission pour les Frontières, créée pour mettre la pression sur les gouvernements des États Unis d'Amérique et du Mexique afin de mettre en place sur les frontières des régiments plus humains. Parmi ses revendications, des chasses poursuites à grande vitesse faites par les agents des patrouilles frontalières ainsi que l'investigation des causes de chaque mort survenue sur les frontières.

La Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme stipule dans l'article 12 que « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.»

L'article 12 stipule également,

L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute

violence, menace, représailles, discrimination *de facto* ou *de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.

Morones est actuellement président de Puentes Latinos, qui représente les commerces et les organisations mexicaines qui cherchent à accéder aux marchés des États-Unis et aux sources de financement. Ses clients incluent l'équipe professionnelle de base-ball de Tijuana, le Ad Council Hispanique, et la clinique de soin Latina de l'Université de Californie San Diego.

Cependant à l'âge de quarante-sept ans, Morones se retrouve seul, vivant dans un appartement de deux pièces. Son plaidoyer et son efficacité continuent avec la même vigueur. Il est persuadé que ce qu'il fait est « une bonne chose », toutefois le coût personnel et le sacrifice la rudement mis à l'épreuve.

Il a compris que le mur et les patrouille frontalières ne sont que des symptômes d'une difficulté fondamentale : les États-Unis et le Mexique n'ont pas trouvé une stratégie efficace et humaine pour gérer l'immigration clandestine. Quand bien même l'économie mexicaine est en train de se renforcer, elle n'a aucune chance de rivaliser avec celle des États-Unis d'Amérique.

Les commerces américains ont besoin, encouragent et exploitent la main d'œuvre immigrée bon marché. Les consommateurs américains ne veulent pas payer cher, même pour les produits de luxe, qui permettrait aux immigrants une compensation équitable. Plus on est loin des frontières moins en parle de l'immigration mexicaine. A peine si le problème est mentionné aux élections nationales.

En faisant référence à l'histoire sud-ouest comme terre mexicaine jusqu'à ce qu'elle soit occupée par les États-Unis en 1848, Morones dit : « nous n'avons pas traversé les frontières, c'est les frontières qui nous ont traversés ».

Ken Riley et Les Cinq Dockers de Charleston Charleston, Caroline-du-Sud

« Nous sommes la preuve qu'être syndiqué permet de gagner sa vie, et qu'être organisé profère un pouvoir politique. Cela effraie ceux qui veulent maintenir les vieilles méthodes »

- Ken Riley, Président ILA Local 1422

Les Cinq Dockers de Charleston sont des militants du droit du travail qui ont été arrêtés sous le coup d'une inculpation politique pour incitation à l'émeute, et agression sur un officier de police après un piquet de grève pacifique qui était dispersé avec violence par la police. Les syndicalistes ont été menacés, fait l'objet d'insultes racistes, matraqués et arrêtés. L'intervention violente des policiers antiémeute a mis le feu aux poudres parmi les manifestants et a provoqué un important désordre. Durant les huit mois entre leur mise en accusation et l'ouverture de leur procès, ils étaient obligés de porter des bracelets électroniques au tour de leur cheville et les accusés ont été assignés à résidence entre 7 heures et 19 heures. S'ils sont condamnés, ils risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Front Line s'inquiète que les poursuites judiciaires engagées contre les Cinq Dockers aient une motivation politique visant à intimider les militants pour les droits des travailleurs et leur refusent le droit de liberté d'association.

Le 19 janvier 2000 à 19 heures le navire danois *Skodsborg* entre dans le port de Charleston, Caroline-du-Sud, chargé des machines lourdes et du papier bouffant. Les propriétaires du *Skodsborg*, la Corporation Nordata, a passé un accord avec les autorités portuaires de Charleston et l'entreprise de manutention WSI Winia Stevedoring Incorporated pour le déchargement de navire de charge par des dockers non syndiqués. C'est la première fois qu'un tel arrangement non syndical soit conclu à Charleston. S'il abouti d'autres compagnies les suivront sonnante ainsi la débâcle des associations syndicales portuaires.

Charleston Local 1422, à prédominance afro-américaine membre de l'International Longshoremen's Union (ILU) a répondu par l'organisation d'une protestation pacifique au moment où le navire été prévu pour arrimer. Ce genre de protestations arrive souvent au port. Le syndicat et la police en jusque là entretenu une relation proche et cordiale. Habituellement la police aidait les syndicalistes à mettre en place les lignes de piquet. Ce jour là, 150 dockers syndiqués ont prévu de rejoindre la manifestation.

Cependant le procureur général de l'État de Caroline-du-Sud, Charlie Condon, the state's qui nourrissait l'ambition de se présenter au poste de Gouverneur de l'État a saisi l'opportunité pour exprimer son engagement à un environnement de droit au travail (antisyndical).

Le 19 janvier au alentour de 14 heures, plus de 600 membre du contingent antiémeute ont pris d'assaut le port. L'escadron comportait des troupes de l'État de Caroline-du-Sud des agents de maintien de l'ordre de Caroline-du-Sud, la police de Charleston et d'autres policiers venus des autres juridictions limitrophes.

Les forces de police étaient équipées de tenues antiémeute : pistolets, fusils, balles en caoutchouc, respirateurs anti-gaz lacrymogène, grenades matraques, casques et boucliers. Des enregistrements sur vidéos cassettes ont été diffusés ultérieurement montrant les agents de police lourdement armés, comme s'ils se préparaient à une bataille militaire. Ils étaient également accompagnés d'autocars de prison, de chiens, de véhicules de personnel blindés, d'hélicoptères, et de patrouilleurs. Des tireurs d'élite de la police étaient positionnés sur les toits des alentours. Des voitures de patrouille entouraient le port. Le hall du syndicat été encerclé par la police pour bloquer les accès et les issues. Ils ont fait de la place dans les prisons locales pour accueillir les manifestants.

Le président de la section syndicale locale, Ken Riley avait la certitude que cette démonstration de force avait pour but de provoquer et de précipiter la confrontation. Il a alors convoqué une rencontre avec les leaders syndicaux afin de tracer une stratégie d'urgence. Ils ont convenu dans le feu de l'action d'éviter la confrontation : les dockers quitteraient le port et reviendraient à minuit, vraisemblablement après que les forces de l'ordre se seraient dispersées. Mais des informateurs de la police ont infiltré la rencontre, ils ont aussitôt mis la police au **courant**.

* * *

Quand les dockers retournent au port, la présence de la police était encore plus forte. Les policiers étaient alignés comme une armée. Les jetées étaient éclairées avec des projecteurs grand angle. Le docker Léonard Riley, le frère de Ken, se rappelle, « on se croyait dans une scène du Vietnam ou dans un de ces films de guerre ».

Les manifestants ont été encerclés, harcelés et intimidés. Ils ne pouvaient pas accéder à leurs postes habituels. Les policiers de la ligne de front commençaient à frapper leurs boucliers avec des matraques. Ils lançaient

des propos racistes aux manifestants à majorité afro-américaine, « amenez-vous Nègres ! On va vous éclater vos têtes cette nuit ». Les officiers se sont abattus sur les manifestants avec leurs matraques.

Léonard Riley et d'autres manifestants n'ont pas cessé de répéter aux policiers de la ligne de front qu'ils avaient besoin d'aller au port et que c'est leur lieu de travail. Riley et quelques autres ont essayé de calmer les manifestants. Afin d'éviter une bataille rangée, lui et quinze à vingt manifestants se sont déplacés vers la voie de chemin de fer de la jetée et ont fait leur chemin vers leurs lieux de travail habituels. La police les a poursuivis avec les chiens. Kiley, a alors été appréhendé, plaqué contre la voiture de police et menotté.

Pendant ce temps-là, les accrochages plus volatiles et physiques ont éclaté sur la ligne de front. Les policiers se rapprochaient en brandissant leurs matraques, et en renversant les manifestants. Les dockers reculaient mais les policiers les poursuivaient lançant plus d'épithètes « fichez le camp Nègres avant qu'on vous tabasse » et « ce Nègre veut se défendre ».

Des bombes lacrymogènes ont été tirées. Les manifestants se sont défendus et commençaient à devenir de plus en plus physiques.

Le président de Local 1422 Ken Riley s'est frayé un chemin vers l'échauffourée et il a réussi à séparer les manifestants des policiers. Alors qu'il a essayé de persuader les derniers dockers de partir un policier lui met un coup de matraque sur la tête. Il s'écroule par terre, la tête en sang il perd totalement connaissance.

Les dockers perdent leur sang-froid et s'attaquent à la ligne de policiers.

La confrontation dura une heure. Des vidéos prises sur les lieux montraient la police tirant des balles en caoutchouc et des bombes lacrymogènes, et brandissant leurs matraques aveuglément.

Les manifestants, par la suite, ont été repoussés vers le hall de la section locale. Neuf dockers ont été arrêtés, Léonard Riley y compris. Ils ont été transportés dans les bus pénitentiaires, agenouillés sur le sol, menottés, et les têtes baissées. Plusieurs des détenus ont vomi en essayant de maintenir leur position.

Ils ont passé la nuit à la prison de la ville de Charleston pour des délits mineurs et ont été relâchés le jour d'après.

Deux jours plus tard, suite à l'intervention publique du procureur général, Condon, les neuf dockers se retrouvent de nouveau en prison, cette fois-ci les charges retenues contre eux sont émeutes et incitation à l'émeute qui sont des crimes passibles de peines d'emprisonnement de cinq ans. Une caution de 100.000 de dollars par personne a dû être versée par les membres de leurs familles.

L'audience préliminaire a eu lieu trente jours après, le juge de Charleston a rejeté les accusations après dix minutes de considération.

Malgré cela, le procureur général Condon a décidé de présenter le dossier devant un jury d'accusation secret et cinq des dockers ont été inculpés d'émeute, d'incitation à l'émeute et d'agression d'un officier de police.

« La prison, la prison, et encore de la prison » il ajoute, « l'État de Caroline-du-Sud et un État où le droit au travail est fortement préservé, et le droit des citoyens à refuser de se syndiquer est absolu est sera pleinement protégé » Condon s'est engagé en personne à poursuivre l'affaire il réclame une caution maximale, sévère et sans appel.

* * *

L'affaire des dockers arrêtés a pris le nom des Cinq de Charleston :

Elijah Ford, Jr., 40 ans, il a servi pendant presque un quart de siècle sur les docks et il a servi durant la dernière décennie comme chef d'équipe. Il est chargé de surveiller la sécurité de différents types de cargaison sur le bateau et dans les containers. Il affirme : « Nordana a été une situation très stressante dans laquelle nous avons dû protéger notre juridiction de travail, principalement depuis que la compagnie responsable de l'arrimage des bateaux est mon employeur principal ».

Jason Edgerton, 23 ans, est un membre de ILA pendant trois ans. En sa qualité de réceptionniste/contrôleur, il est responsable du contrôle des cargaisons prévues pour le chargement ou le déchargement sur le bateau ainsi que la préparation des documents d'expédition et de réception dans les divers courts du terminal. Il affirme : « j'apprécie le fait d'être partie prenante dans la défense de nos travaux » « je pense que ce que nous avons fait aidera d'autres dockers et d'autres membre de l'ILA ».

Kenneth Jefferson, 42 ans, membre de l'ILA depuis sept ans, travaille sur des équipements industriels comme des élévateurs à fourches et des yards hustlers. Quand la mêlée qui a éclaté et a causé son arrestation, Kenneth Jefferson pensait qu'il était en train de défendre sa personne et son travail. « Quand ton gagne-pain est en jeu, il faut prendre position. ».

Pete Washington, Jr., 48 ans, est un employé polyvalent au dock, il est membre de l'ILA depuis treize ans. « Les travailleurs doivent défendre leurs droits », dit-il, « et si une situation similaire à Nordana surviendra un jour, je manifesterais de nouveau pour protéger mon emploi syndiqué. »

Ricky Simmons, 38 ans, un vétéran de l'ILA, il est membre depuis vingt ans, il pense que la protestation syndicale contre l'emploi des travailleurs non syndiqués a apporté ses fruits, car depuis le mois de mai la compagnie maritime a repris le travail avec le syndicat. « Je suis fier que nous travaillons pour ce bateau encore une fois. »

Durant les dix-huit mois entre leur inculpation et leur procès, les cinq hommes étaient assignés à résidence de 7 heures à 19 heures. Ils étaient obligés de porter des bracelets électroniques au tour de leurs chevilles qui indiqués tous leurs mouvements à n'importe quel moment. S'ils sont condamnés, ils risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement chacun.

* * *

Des Afro-américains et des militants pour le droit du travail et des organisations ont protesté contre l'affaire. Ils la décrivent comme étant emblématique au traitement accordé aux travailleurs noirs du sud.

La Fédération Américaine du Travail – le Congrès des Organisations Industrielles (AFL-CIO) de Caroline-du-Sud, la plus grande fédération aux États-Unis) a organisé une campagne pour les droits des travailleurs en Caroline-du-Sud pour soutenir les Cinq. La campagne de soutien a rallié les syndicats du sud et a été renforcée par l'AFL-CIO national et par les dockers du monde entier. En juin 2001, 5000 personnes se sont retrouvées à Charleston. L'affaire a pris une grande importance dans la défense des Noirs et des droits syndicaux dans le sud. Beaucoup voyaient dans l'issue de l'affaire une victoire sur une région historiquement connue pour son racisme endémique et son opposition aux syndicats.

Le président du syndicat des dockers suédois, Bjorn Borg, membre de Conseil des Dockers International (IDC), a annoncé une journée de solidarité mondiale sur tous les docks. dockers a menacé à l'étranger de fermer les ports, selon la description de Ken Riley,

Les dockers européens qui ont entendu parlé de la lutte des Cinq, ont été déposer des lettres aux capitaines des bateaux. Ils les mettent en garde concernant le chargement de leur cargaison à Charleston par des ouvriers autres que ceux appartenant à l'ILA, leur cargaison ne sera pas déchargée [lors de leur retour en Europe]. A cet état des choses, nous n'avions pas besoin de contacter Nordana. C'est eux qui ont voulu nous contacter et discuter avec nous.

* * *

A l'automne 2001, la cour a émis un jugement interdisant au procureur général Condon d'aborder publiquement l'affaire. Cependant en octobre 2001, il fait des déclarations à la presse où il compare les Cinq aux terroristes qui ont détruit le World Trade Center le 11 septembre.

La population ainsi que les fonctionnaires du Gouvernement ont mis la pression pour que Condon soit écarté de l'affaire. Il s'est finalement retiré et un nouveau juge a été désigné pour le remplacer. L'assignation à domicile des Cinq a été ainsi immédiatement annulée.

Le 11 novembre 2001, le jour de l'ouverture du procès des Cinq de Charleston, toutes les charges criminelles ont été abandonnées. En l'espace de quelques jours un accord a été conclu au sujet des délits mineurs. Les Cinq ont plaidé « sans contestation » et ont accepté de s'acquitter d'une amende de 100 dollars chacun.

* * *

Les conséquences de la manifestation et de la confrontation qui s'en est suivie ont été dramatiques pour les personnes et les institutions qui ont pris part.

Les Cinq de Charleston ont repris leurs fonctions. Même si leurs responsabilités professionnelles n'ont pas changé, leur expérience a renforcé leur engagement aux organisations syndicales.

Peu de temps après sa libération, Léonard Riley reprend son travail au port. Pendant quatre mois après sa libération il devait signaler le moindre de ses déplacements, et devait également demander une permission spéciale chaque fois qu'il devait voyager. Six mois durant, il lui a été interdit de se joindre aux assemblés organisés sur le port ou de participer aux manifestations. Il décrit l'atmosphère au port comme étant beaucoup de plus tendu et intimidant, avec la police des autorités portuaires qui sillonnaient constamment le port. La police de la ville se profilait à chaque fois qu'un navire entre au port.

Pour protéger ses trois enfants des insultes et des mauvais traitements de leurs camarades à l'école, Léonard Riley a dû leur raconter comment « il devait lutter pour gagner sa vie ».

Le coup de matraque que Ken Riley a reçu sur sa tête lui a coûté douze points de sutures. Avant la manifestation, le Gouverneur Jim Hodges a nommé Riley au post au comité des l'Autorités Portuaire de l'État. La Chambre de Commerce de l'État de Caroline-du-Sud et les commerces affiliés à celle-ci ont échafaudé une campagne contre sa nomination, craignant une influence ouvrière excessive durant la gestion du port. Le Gouverneur Hodges a fini par céder à la pression et a annulé la nomination. Malgré que Riley soit devenu très influent en politiques de l'État, les séquelles de la manifestation ne lui laissent aucune chance de prendre un poste important au sein du Gouvernement.

Vingt-sept dockers, Ken Riley y compris, ont été poursuivi par *Winia Stevedoring Incorporated* pour perte de revenu. Après une médiation ils ont abouti à un accord exigeant l'ILA de payer Winia une somme de 90.000 dollars.

Durant les élections primaires du Gouverneur de la Caroline-du-Sud en 2002, Charlie Condon a eu moins de dix pour cent de votes. Actuellement, il n'a aucune fonction dans le public.

Le Gouverneur Jim Hodges n'a pas été réélu aux élections de 2002.

Le procès des Cinq de Charleston et le soutien qu'ils ont reçu de la part des syndicats nationaux et internationaux ainsi que les organisations de droit civil a renforcé le mouvement des travailleurs à Charleston en Caroline-du-Sud et dans le sud des États-Unis. La position de Winia Stevedoring et d'autres compagnies non-syndiquées similaires ne cessent de dégringoler. La prédominance du Syndicat International des Longshoremen dans le port c'est fermement consolidée. Une nouvelle

coalition constituée des syndicats de travailleurs, des groupes de droit civil et des organisations communautaires a vue le jour.

* * *

Les normes internationales de droit de l'homme et les normes internationales du travail garantissent le droit de se syndiquer et la liberté d'association. L'article 5 de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme stipule :

Afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, aux niveaux national et international:

- a) De se réunir et de se rassembler pacifiquement;
- b) De former des organisations, associations ou groupes non gouvernementaux, de s'y affilier et d'y participer;
- c) De communiquer avec des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales.

Selon Ken Riley la situation et la suivante :

L'ILA Local 1422 est un syndicat à prédominance afro-américaine et nous sommes actif au sein de la communauté et dans la politique de l'État. Nous sommes la preuve vivante qu'être syndiqué permet de gagner sa vie, et qu'être organisé profère un pouvoir politique. Cela effraie ceux qui veulent maintenir les vieilles méthodes.

Notre Local de haute mer a été créé en 1936. Nous avons deux membres blancs. Sinon les employés et les contrôleurs sont de race blanche. Les premiers Noirs commencent à peine à se frayer un chemin vers cette Local. Cela a toujours été ainsi au sud, la plupart des ports du sud fonctionnèrent de la sorte, ils y pas de hasard, les Noirs ne sont recrutés que pour les durs travaux astreignants du front de mer.

Aujourd'hui, si nous sommes la cible de leurs attaques, c'est par ce que nous avons pris conscience que nos responsabilités peuvent excéder le simple fait d'être membre de leurs familles, de leur communauté et de notre État. Aussi longtemps que nous resterons calmes et muets,

et que nous nous occuperons que de notre travail, nous serons bien à leurs yeux. Mais dans notre État, dès que tu es engagé, on s'arrange pour te mettre à l'écart, principalement dans un État où les syndicats ne sont pas bien accueillis, où l'hostilité ne se fait pas dans la sournoiserie. Quand le parti Républicain de la Caroline-du-Sud peut ouvertement annoncer que ses préoccupations premières pour l'agenda 2000 sont de un l'éducation et de deux se débarrasser des syndicats de travailleurs et de leur influence au sein du Gouvernement, on se rend compte que la chasse est ouverte et qu'il y a plus de surprise.

La Caroline-du-Sud est le Tiers monde des travailleurs. C'est, en effet, de cette façon qu'ils nous commercialisent. Nous avons les travailleurs les plus productifs au monde. Ils sont payés vingt pour cent moins que la moyenne nationale. Il y a un climat hostile envers les syndicats : entre les cinquante États, La Caroline-du-Sud compte le niveau syndical le plus bas, à l'exception de la Caroline-du-Nord.

Bill Fletcher de l'AFL-CIO, s'exprime,

Prenant l'affaire des Cinq de Charleston, en élargissant notre vision au-delà des personnes et des syndicats locaux. ... l'accusation des Cinq de Charleston aurait plutôt inspiré un ressentiment envers les autorités et les employeurs qui trouvent que ce genre d'interventions musclées sont acceptable et leur sont utiles.

Les politiciens qui soutiennent ce business en Caroline-du-Sud proposent même la possibilité d'engager des poursuites pour harcèlement contre les organisateurs syndicaux. Pensant un peu à l'effet dévastateur que peut produire celle-ci non seulement sur les syndicalistes salariés, mais sur les volontaires et les membres de base qui participent à l'organisation d'activités syndicales. Les travailleurs auront à s'arrêter un moment pour réfléchir, « est ce que je serais poursuivi en justice si je frapperai à la porte de quelqu'un pour lui parler du syndicat, et que je tombe sur une personne qui m'accuserait rien que par ce qu'elle est manipulée par la compagnie ? »

Cela sont des réalités aux quelles nous assistons constamment aux États-Unis. Quand ils veulent mettre des changements, souvent ils vont d'abord voir avec les gens de couleur. Ils espèrent que ces derniers fassent l'affaire afin que les **Blancs** se lavent les mains et déclarent la situation non conforme. L'ILA 1422 est une Local à majorité afro-américaine. Agir contre eux ne ferait qu'empirer la situation de la communauté, et envenimerait les relations entre les autorités et les syndicats en Caroline-du-Sud. Cela représente une attaque directe contre la liberté d'association. C'est une attaque directe sur le droit des travailleurs à protester pacifiquement. C'est également une attaque contre le droit des travailleurs à s'organiser.

Pour conclure Ken Riley ajoute,

Il y des fois où un événement doit se produire afin que tout le monde se réveille et se rend compte que le temps de l'union est venu. Réveiller les gens n'a jamais été chose facile, toutefois je pense qu'un bruissement se fait sentir. Il y des fois ou certains événements surviennent sans que l'on puisse comprendre immédiatement leurs significations. Ce jour là où nous sommes sortis la nuit pour nous faire taper dessus, aucun de nous n'aurait pensé que les choses prendront cette ampleur. Par contre on avait vite compris qu'on n'était pas tout seul cette nuit là.

Lynne Stewart
La Ville de New York

« Jamais négliger la politique ; c'est elle ton bouclier et ton épée. Dis la vérité si on t'accuse, mais aussi accepte la politique ».

- Lynne Stewart

La loi sur l'antiterrorisme adoptées à la suite des attaques du 11 septembre 2001 sur le World Trade Center et le Pentagone ont rendu les défenseurs de droits humains aux États-Unis de plus en plus vulnérables aux conséquences répressives, principalement les avocats de la défense assignés à la protection des libertés civiles. Le Ministère de la Justice et ses corps constituants à l'instar du Bureau Fédéral d'Investigation (FBI) et les Services d'immigration et de naturalisation (INS) surveillent et interviennent de plus dans des situations qui relèveraient prétendument de « la sécurité nationale » des États-Unis. Cette action a eu un effet effrayant sur les défenseurs des droits humains qui se tiennent entre les organes chargés de la sécurité de la nation et les victimes potentielles de violations.

Le cas de Lynne Stewart démontre que les avocats désignés à la défense de « terroriste » présumé peuvent à leur tour et en vertu de leur fonction se retrouver sur le bond des accusés.

Lynne Stewart, une avocate de libertés civiles de soixante-trois ans exerçant à la Ville de New York, s'est bâtie une illustre carrière en défendant tous ceux qui étaient présumés révolutionnaires, terroristes et toutes autres personnes perçues par le gouvernement des États-Unis comme étant une menace. Récemment, Stewart a été la représentante légale de Sheik Omar Ali Abdel Rahman lequel a été reconnu coupable en 1995 pour complot terroriste contre les États-Unis, et l'intention de bombarder des points importants à la Ville de New York. Suite à sa défense de Shiek Abdel Rahman, Stewart a été, elle aussi, accusée par le Ministère de la Justice aux États-Unis pour « soutien matériel » à une organisation terroriste.

Stewart, soutenue par ses collègues, a maintenu fermement et sans équivoque son innocence. Ils ont fait remarquer que les charges retenues contre elle par le Gouvernement l'accusent de faire ce que tous bon avocat aurait fait pour défendre son **client**.

* * *

Malgré son passé de militant pour les libertés civiles et sa connaissance du système judiciaire, Stewart affirme n'avoir eu la moindre idée du fait qu'elle était l'objet de trois ans d'investigation du Ministère de la Justice jusqu'au matin de 9 avril 2002, quand les agents fédéral se sont présentés à son domicile à New York pour l'arrêter. Elle n'a pas oublié ce jour là, elle était au premier étage en train de se préparer pour aller à la cour quand elle entend son époux parler avec des agents de maintien de l'ordre au rez-de-chaussée. Il leurs disait « je veux voir votre mandat et votre identification ». Stewart pensait que les agents étaient là pour arrêter son époux pour son long passé politique. Elle n'a pas fini de le rassurer en disant : « ne t'en fait pas, a midi, tu sera déjà libéré » qu'un des agent lui réplique : « nous ne sommes pas ici pour arrêter votre époux , mais plutôt pour vous arrêter vous ».

Elle se souvient encore de sa stupéfaction. Les agents l'ont menottée et l'ont emmenée au quartier général du FBI à Manhattan. Entre temps, les agents du FBI se sont introduits dans le bureau de Stewart et l'ont fouillé jusqu'à 18 heures. Ils ont emporté avec eux l'unité centrale de son ordinateur, son carnet d'adresses, son carnet de rendez-vous et ses fichiers client qui étaient sur rolodex. Après trois heures passées au quartier général du FBI, on l'emmène à travers la rue à la Cour Fédérale des États-Unis au quartier sud de New York.

Son propre avocat, Susan Tipograph, lui apporte son acte d'accusation dans sa cellule. Elle a été inculpée conformément à l'antiterroriste Act de 1996 pour quatre chefs d'accusation, aide et complicité avec une organisation terroriste, une inculpation passible d'une peine potentielle de quarante ans d'emprisonnement. Les chef d'accusations mentionnent que les conversations entre Stewart et Sheik Abdel Rahman ont été mises sous écoute par les autorités pendant plus de deux années, probablement, aux ordres de la *Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA)*, loi sur la surveillance de renseignement étrangers) qui peut agir sans avoir besoin d'un motif, un simple soupçon de participation à des activités terroristes suffirait.

L'inculpation met en avant quatre chefs d'accusation contre Stewart : fournir un soutien matériel à une organisation terroriste ; complicité au soutien matériel à une organisation terroriste; action frauduleuses contre le Gouvernement ; mensonge avéré au Autorité des États-Unis. Les deux chefs d'accusation sont des actes criminels, passibles d'une peine maximale de quinze années d'emprisonnement chacun. Les deux

derniers sont passibles d'une peine maximale d'emprisonnement de cinq années chacun.

Stewart a été libéré après que ses enfants aient signé une caution de 500.000 dollars.

Contre la recommandation de ses avocats et de ses amis, à 17 heures le jour même de son arrestation, Stewart tiendra une conférence de presse qui attirera les médias de New York et de tout le pays. Elle saisit l'occasion pour rejeter catégoriquement toutes les accusations. Elle remet en cause les méthodes indiscrets utilisées par les Autorités lors de leur collecte d'informations pour son accusation. Elle propose que son militantisme politique en soit pour beaucoup dans son arrestation.

Le matin même de l'arrestation de Lynne Stewart, le procureur général des États-Unis John Ashcroft arrive à la Ville de New York. Ce soir là, il annonce les chefs d'accusations pénales contre quatre défendeurs dont Lynne Stewart et ce devant les télévisions nationales et internationales, il déclare :

Depuis que notre pays a été attaqué il y a de cela six mois, je tiens à rassurer les Américains que les actions du Ministère de la Justice ont pour objectifs de cibler les terroristes et de protéger les droits et libertés des Américains. C'est avec ces mêmes intentions que nous avons agi aujourd'hui. Nous n'agissons pas autrement quand notre appareil judiciaire sera bouleversés. Nous n'ignorerons pas ceux qui en revendiquant leurs droits cherchent la destruction pour autrui. Comme il a été bien signifié par le Président, nous défendrons la liberté - la justice - adviennent que **pourra**.

Plus tard dans la soirée, Ashcroft fait son apparition dans "*Late Nite With David Letterman*" une émission de télévision suivie des dizaines de millions de foyers américains. Il chante la chanson qu'il a lui-même composée, « *Screaming Eagles* ». Il annonce l'arrestation de Stewart comme étant un progrès important dans la lutte contre le terrorisme.

Michael Tigar, un éminent professeur de droit constitutionnel à *l'American University* et un avocat de droit civil de renom, assure la défense de Stewart. Lors de sa comparution, des douzaines d'avocats étaient présents dans la cour de justice, ils n'étaient pas simplement

prêts à la soutenir, mais ils étaient là également à se dire que le Ministère de la Justice dans sa lutte contre le terrorisme aurait mis sur écoute *leurs* conversations avec certains de leurs clients controversés.

Les accusations dont elle a fait l'objet ont eu des répercussions dramatiques sur son cabinet d'avocat. Grand nombre de ses clients sont des personnes défavorisées dont elle assure la défense conformément au Criminal Justice Act. Des avocats sont désignés pour représenter ces individus devant la cour compétente. Ce genre de clients accusés d'infraction constitués la majeure partie des revenus de Stewart. Actuellement, elle est écartée de la liste et ne peut plaider pour les causes de ces personnes.

Tigar et Stewart ont remporté une victoire procédurale dès le début de l'affaire quand le juge a désigné un « Maître Spécial »- un avocat n'appartenant pas au Ministère de la Justice - afin de déterminer parmi les preuves saisies lors de la perquisition du bureau de Stewart seraient examinées par les autorités. Stewart a également été autorisée à visiter ses clients dans les prisons fédérales. Par contre aucun contact avec Sheik Abdel Rahman ne lui est permis.

Les argumentaires verbaux de l'affaire Stewart ont été présentés à la mi-juin 2003 à la Ville de New York devant une cour fédérale des États-Unis. Le 13 juin, le juge presiding John G. Koeltl interroge le magistrat du parquet Christopher J. Morvillo sur la différence entre une activité politique protégée par la Constitution des États-Unis et les procédures judiciaires dans les affaires de terrorisme. Le magistrat a répondu : «il suffit de les voir pour les distinguer, votre honneur ».

Le 22 juin, Stewart reçoit la décision du juge Koeltl, celle-ci comportait soixante dix-sept pages. Elle a été acquittée des deux chefs d'inculpation portant sur le soutien matériel aux terroristes. Ils ont conclu que les magistrats du parquet ont appliqués la loi de 1996 sur l'antiterrorisme inconstitutionnellement. Le juge n'a pas tenté d'écarter complètement la loi de 1996 sur l'antiterrorisme, cependant il affirme que les défendeurs ont le droit de rejeter un procès basé seulement sur l'usage de téléphone et d'autres moyens de communications.

Le procès sur les chefs d'inculpation portant sur mensonge et action frauduleuses contre le Gouvernement est prévu pour le 10 janvier 2004. Toute condamnation pour ces chefs d'inculpation pourrait résulter d'une peine de prison et de la perte de la licence d'avocat.

Dans l'affaire Stewart la décision de la cour a un plus grand impact. La cour protège les avocats de la défense d'être accusés pour « soutien matériel » selon la loi de 1996 sur l'antiterrorisme. Selon Stewart : « l'État ne peut accuser un avocat pour avoir exercé ses fonctions, et affirmer par la suite que ce dernier apporte un soutien matériel à une organisation terroriste ». La décision de la cour confirme la validité des garanties que confère le Premier Amendement contre les éventuelles accusations résultant de l'application de la loi de 1996.

Michael Tigar commente la décision :

La décision fait référence au Premier Amendement de la Constitution des États-Unis qui garantit la liberté de parole, de presse, d'association, et de pétition. Ainsi, limiter le droit à la parole ne peut se faire que dans le respect de cet amendement. De ce fait il y a lieu de préciser aux personnes ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas dire conformément à des lois bien précises. Il apparaît clair que dans cette affaire les magistrats du parquet n'ont pas réussi à appliquer cette loi. Je pense qu'il est important que la défense de Lynne Stewart soit la défense du droit de défendre, le droit de conseiller, et il va sans dire qu'en soutenant des avocats courageux tel que Lynne Stewart, on contribue à aider les autres. Cette idée va encore plus loin. Elle constitue une violation du droit de chacun à s'exprimer librement. Les juges ont référé au Premier Amendement sur la base que non seulement il permet aux avocats de défendre les gens, mais également à toute personne désirant exprimer, protester ou analyser la politique américaine actuelle au Moyen Orient de le faire sans contrainte. Cette décision permettrait, si elle est appliquée, aux avocats qui mettent leurs services à représenter des personnes accusées d'actes terroristes - prétendus actes terroristes, peuvent avoir un petit moment de répit. Cette affaire était depuis son commencement, une tentative d'entraver certains vigoureux plaidoyers. Alors, il ne reste qu'à espérer que d'autres avocats prennent leur **courage**....

La décision du juge constitue un important revers dans la stratégie judiciaire du gouvernement des États-Unis en matière de suppression de terroristes présumés. L'issue de presque toutes les poursuites engagées par le gouvernement des États-Unis depuis le 11 septembre 2001 portant sur des affaires d'accusation de terrorisme dépendait de la loi de 1996 (*The Anti-Terrorism Act*). La loi a été utilisée avec succès contre Lyman Farris, accusé d'avoir comploté la destruction du Pont de Brooklyn ; Sami Al-Arian, accusé d'avoir fourni une aide financière à des prétendus terroristes palestiniens ; John Walker Lindh, un Américain qui a combattu avec les Talibans en Afghanistan ; et un prétendu sympathisant avec des terroristes (soit disant réservoir de membres) aux États de New York, Seattle, Detroit, et Portland, Oregon.

La loi poursuit en justice les personnes ayant fourni une assistance à toute organisation étrangère figurant sur la liste des organisations classées terroriste par l'État des États-Unis. En plus des armes, des explosives et de l'argent, les équipements de communications, le personnel, et l'entraînement sont également classés dans la catégorie « soutien matériel ». Ayant prétendument fait passer des messages de son client, le Gouvernement a considéré que Stewart a fourni des équipements de communications et du personnel en utilisant son téléphone et sa personne. C'est bien cette interprétation de la loi qui a été rejetée par le juge Koeltl dans le cas Lynne Stewart.

David Cole un professeur à l'Université de Georgetown à Washington, DC, a affirmé : « c'est là où réside la raison de l'utilisation de cette loi comme le cheval de bataille dans la lutte contre le terrorisme de la période post -9/11. Le Gouvernement n'est pas supposé prouver un quelconque véritable lien avec les réseaux terroristes, il se contente d'utiliser la culpabilité par association ».

Eric M. Freedman, un professeur de droit à l'Université de Hofstra, affirme : «le Gouvernement maintient qu'il est possible de maintenir une personne en détention pendant des dizaines d'années pour avoir affiché des positions politiques au téléphone dans le but de verrouiller les esprits ».

Néanmoins, quatre mois après que le juge Koeltl ait rendu sa décision, le procureur général Ashcroft et le procureur des États-Unis James Comey ont annoncé la réouverture du dossier en mettant en ajoutant de nouveau

éléments matériels aux chefs d'inculpation originaux. Stewart se retrouve derechef menacée par une éventuelle sentence de quarante ans d'emprisonnement.

Le choix du Ministère de la Justice de s'acharner sur Stewart alors que nombreux sont les avocats engagés dans des activités similaires à fait beaucoup de remous. Certains vont même à dire que le procureur général Ashcroft aurait vu dans la personne de Stewart une cible facile pour ce qu'elle est une femme, une militante de l'époque des années 60's, et une éminente protectrice des droits civils. Stewart ne doute pas que il y une volonté politique derrière son arrestation. Elle ne pense pas que le parquet du District de New York ait pris la décision de l'ester en justice sans une pression du Ministère de la Justice. Elle affirme : « Nous faisons des choix. Nous menons notre existence d'une certaine façon et nous savons qu'il y aura tôt ou tard des conséquences, surtout quand nous nous lutant contre le Gouvernement aussi longtemps que je l'ai fait »

L'article 9 de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme stipule que toute personne a le droit « d'offrir et prêter une assistance juridique et professionnelle qualifiée ou tout autre conseil et appui pertinents pour la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». L'article 12 stipule :

« L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autre, de toute violence, menace, représailles, discrimination *de facto* et de *jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.

* * *

Lynne Stewart a grandi au Queens, une banlieue de la Ville de New York. En 1957, elle rentre dans une sévère université Calviniste à Michigan, où elle a rencontré des restrictions grave sur le comportement, plus spécialement par ce qu'elle était une femme. Elle a également était le témoin d'épouvantables traitements infligés aux migrants mexicains

travaillant dans l'agriculture. Elle a fait un transfère vers American University à Washington DC, pour terminer ses études au Wagner College à Staten Island à New York.

En 1962, elle travaille en qualité de libraire dans une école primaire à Harlem, une section de la Ville de York à majorité afro-américaine. C'est là qu'elle prend conscience de la profondeur des effets du racisme aux États-Unis d'Amérique. Elle affirme : « ce qui a fait de moi une radicale ? Harlem, 1962 ».

C'est également à cette période qu'elle rencontre son compagnon de vie, le militant de l'éducation de New York Ralph Poynter. Ensemble, ils ont travaillé pour le contrôle des écoles par la communauté dans les quartiers afro-américains de la Ville de New York. Poynter c'est fait arrêté à maintes reprises et a perdu sa licence d'enseignement pour sa participation à des manifestations qui s'y rattachent.

La surveiller, infiltrer, pour réussir à rallier le mouvement pour le contrôle local des écoles à la Ville de New York étaient des priorités pour le Ministère de la Justice. D'ailleurs, Stewart fait partie d'un groupe qui a été infiltré par des indicateurs travaillant pour le Gouvernement, elle apparaît dans les fichiers de surveillance du Ministère de la Justice depuis le début des années soixante.

Vers le milieu des années soixante, elle emménage dans le quartier ouvrier du côté bas de *east side* de Manhattan, où elle restera trente-cinq ans. Au début des années soixante-dix elle obtient un diplôme de l'école de droit de Rutgers University au New Jersey. A la même époque, elle et Ralph élèvent sept enfants et gèrent un garage de réparation de motocyclettes. Durant cette même période, elle s'est faite arrêter à plusieurs reprises pour sa participation aux manifestations contre la participation du militaire des États-Unis au Vietnam.

Deux années après l'obtention de son diplôme de l'école de droit, Stewart ouvre son propre cabinet d'avocat, où elle rédigeait des actes notariés, plaidait des délits mineurs, représentait des résidents de Chinatown et ceux qui étaient accusés d'offenses en relation avec leur identité sexuelle, et comme elle a l'habitude de le dire : « tout ce qui se présente ».

C'est en 1981 que Stewart commence à combiner sa expérience dans le droit et ces convictions politiques. Cette année là, beaucoup de ses amis ont été arrêtés à l'aéroport JFK pour avoir protesté contre l'arrivée de l'équipe nationale de Rugby de l'Afrique du Sud. En s'opposant à la présence de l'équipe sur le sol américain, ils ont voulu exprimé leur militantisme anti-apartheid.

La même année des membres de l'Armée Radicale de Libération des Noirs et le *Weather Underground* ont tué deux policiers lors d'une attaque d'un véhicule blindé à Nyack, New York. Stewart a décidé de représenter deux des défendeurs. L'un d'eux fut acquitté ; l'autre a eu un non lieu. Stewart a saisi cette occasion pour élucider les éléments de la politique et de la société des États-Unis dont les groupes radicaux se sentaient dans l'obligation d'attaquer.

C'est à travers cela et d'autres cas ultérieurs, la philosophie de Stewart et son approche pratique étaient : « jamais négliger la politique ; c'est elle ton bouclier et ton épée. Dis la vérité si on t'accuse, mais aussi accepte la politique ». Présenter le contexte politique dans lequel le prétendu délit a été commis devient l'élément clef de la stratégie légale de Stewart. Elle fait souvent en sorte, par sa façon simple et directe de parler, de rendre les choses plus acceptables. Elle doit sa renommée pour ses compte rendus de procès brillants, directs et parfois catégoriques.

En 1988, Stewart se retrouve conseillère principale avec Willian Kunstler à la défense d'un jeune Noir nommé Larry Davis. Présumé agir pour le nom d'un mandat qui n'a jamais été retrouvé, trente-six policiers débarquent au domicile de Davis pour l'arrêter. Une fusillade s'en est suivie, six officiers de police ont été blessés. Stewart a prouvé avec les résultats de l'expertise que c'est les policiers qui ont ouvert le feu les premiers ainsi elle a réussi à faire acquitter Davis pour autodéfense.

En 1989, en refusant de témoigner devant un grand jury contre l'un de ses clients, Stewart est accusée d'outrage au tribunal. Elle a passé une bonne partie des dix années qui suivirent dans les cours d'appel à défendre le droit des avocats de refuser de divulguer des informations concernant leurs clients.

* * *

Vers la fin de l'année 1994, l'ancien procureur général des États-Unis Ramsey Clark persuade Stewart de prendre la défense de Sheik Abdel Rahman. Ce dernier est accusé de planifier des attaques terroristes sur des endroits importants de la Ville de New York, y compris les édifices des Nations Unies, le pont George Washington, le tunnel Holland, et les locaux du FBI. Sheik Abdel Rahman était accusé de « conspiration séditeuse », un chef d'inculpation plutôt rare retenu contre l'accusé afin d'arrêter toute tentative de renversement du gouvernement des États-Unis. Il a été également accusé de comploter l'assassinat du Président égyptien Hosni Mubarek.

Stewart a eu une entrevue avec Sheik Abdel Rahman au lieu même de sa détention, au Metropolitan Centre Correctionnel de Manhattan ; ils se sont mis d'accord qu'elle était la personne qu'il fallait pour le défendre. Stewart a affirmé : « j'étais alors convaincue, et je le suis encore, que Sheik Abdel Rahman a été accusé et condamné à tort, il a été la victime *des long bras* du Président Mubarak et du gouvernement égyptien ». Stewart pense que l'arrestation et le procès de Sheik Abdel Rahman ne peuvent être compris qu'à la lumière de l'importance de l'Égypte pour la politique des États-Unis au Moyen Orient.

Stewart n'avait eu que deux mois pour préparer sa défense alors que le Gouvernement a pris deux années pour préparer son interpellation. Cependant, elle trouve que la position du Gouvernement est fondée sur une faille fondamentale : les commentaires faits par Sheik Abdel Rahman et qui sont à l'origine des accusations lui ont été soutirés par un informateur du Gouvernement.

Stewart est certaine que Sheik Abdel Rahman peut comprendre, et dans une certaine mesure partage les motivations de planifier des attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique. Mais cela ne veut pas dire qu'il participerait à planifier de telles attaques, encore moins contribuer à leur exécution. Stewart décrit Sheik Abdel Rahman comme étant une personne qui vit pour ses convictions religieuses et politiques, qui sont indissociables. Une personne très intelligente, très charmante et très enthousiaste dans sa façon de concevoir les changements à venir.

Le fait que Sheik Abdel Rahman est un leader reconnu de la religion musulmane le place dans une position de conseiller, une tâche pour laquelle il se senti dans le devoir de remplir gracieusement vis à vis de sa foi. A son jeune âge déjà, ses parents le place chez un leader religieux dans une mosquée très connue en Egypte pour ses enseignements. Aveugle depuis l'âge de deux ans, il a pu mémoriser le Coran à l'âge de dix ans. Il a été choisi pour devenir un honorable *sheik* religieux. Par contre , il ne parle pas anglais.

Michael Mukazy, le juge qui a présidé le procès de Sheik Abdel Rahman, a cependant refusé que la défense de ce dernier soit basée sur ses responsabilités religieuses, malgré le fait que les charges retenues contre lui soient basées sur des preuves provenant d'un informateur du Gouvernement qui l'a sollicité pour des conseils d'ordre spirituel. Le juge a également refusé à Stewart d'informer les membres du jury sur l'Islam, sous prétexte que les témoins appelés à comparaître à cette effet pourraient « induire en erreur le jury »

Sheik Abdel Rahman a été arrêté au mois d'octobre 1995, il a été immédiatement transporté par voie aérienne à l'hôpital carcéral Fédéral Springfield du Missouri.

Un appel a été fait devant un jury composé de trois juges auprès de la deuxième *Circuit Court* des États-Unis à Manhattan. En instance une année après la clôture des arguments, le verdict, maintient la condamnation qui a en effet bloqué toutes les éventuelles options de défense.

En juin 1996, le bureau des prisons a eu recours à ses mesures administratives spéciales pour encore isoler Sheik Abdel Rahman. Aucune visite n'est permise à l'exception de ses proches parents, lesquels résidant tous en Egypte et sont dans l'impossibilité d'obtenir le visa d'entrée ; sur dix années, il n'a eu qu'une seule visite de la part de son épouse. Ses appels téléphoniques sont limités à un par mois pour joindre sa femme et un par semaine pour parler à ses avocats. En raison de sa mise en isolation constante, il n'est pas autorisé à assister aux cérémonies religieuses malgré qu'il puisse prier dans sa cellule. Tout contact avec la presse lui est interdit, et toutes ses correspondances, sous forme de cassettes audio et en braille, sont passées au crible par le FBI.

Afin de rester en contact avec son client, Stewart ainsi que les autres avocats de la défense ont signé un accord pour respecter les restrictions de ces mesures administratives spéciales.

Suite aux efforts de Stewart, Sheik Abdel Rahman a été transféré à l'automne 1996 à Rochester, Minnesota où il a vu ses soins médicaux s'améliorer et a accès aux Mayo cliniques. Son diabète s'est tellement aggravé qu'il ne pouvait prendre soin de sa propre personne. De plus Stewart est devenue de plus en plus inquiète des effets de l'isolation sur la santé mentale de son client.

En juin 2000, malgré les restrictions des mesures administratives spéciales, Sheik Abdel Rahman a écrit une lettre publique à un avocat en Egypte qui représentait les membres emprisonnés du violent groupe d'opposition *Gamma Islamyia* auquel il a été le guide spirituel. En 1997, *Gamma Islamyia* a signé un cessez-le-feu avec le gouvernement de Mubarak qui est respecté jusqu'à présent.

Dans la lettre, Sheik Abdel Rahman a mis en avant les points suivants : alors que la *Gamma Islamyia* continue de respecter le cessez-le-feu et ce pendant trois années, le gouvernement égyptien, lui n'a fait aucune concession. Aucun membre de l'organisation n'a été libéré, il faut rappeler qu'ils sont emprisonnés sans charges. Les procès militaires continuent toujours ; ils ont recours à la torture. Toutefois, il reconnaît qu'il n'est pas sur les lieux et n'est pas bien informé de la situation. Il se demandait si le cessez-le-feu devait continuer ou pas.

Le contenu de la lettre a été rendu public dans un numéro de presse transmis uniquement à l'agence de Reuter du Caire, le texte de la lettre a été intégralement publié uniquement par la presse du Caire. Mais la personne qui lisait le texte via le téléphone au reporter de Reuters était Lynne Stewart. Elle ne tarde pas à recevoir un appel de Patrick Fitzgerald, l'assistant du procureur des États-Unis du sud de New York, qui l'a réprimandé pour avoir dicté le contenu de la lettre à Reuters.

En janvier 2001, suite à des négociations avec le Gouvernement, Stewart reçoit de nouvelles mesures administratives spéciales qui lui permettaient de rendre visite à Sheik Abdel Rahman. Des mois passèrent, Stewart s'est rendue compte qu'entre temps le Ministère de la Justice, agissant sous la loi de la surveillance de l'activité de renseignement

étranger (*Foreign Intelligence Surveillance Act*) a placé des caméras et des appareils d'enregistrement tout le long de la zone où se déroule sa visite pour Sheik Abdel Rahman. Le téléphone utilisé par ce dernier pour contacter ses avocats est également placé sous écoute.

* * *

Le 11 septembre 2001, Lynne Stewart se dirigeait vers son travail à Manhattan quand son fils l'appelle pour lui dire qu'il y a une fumée noire qui s'échappe des tours du World Trade Center. Elle allume la radio, et entend que le deuxième avion qui rentre en collision avec les tours. Elle a immédiatement fait le lien avec les attaques terroristes. Le World Trade Center est à dix rues de son cabinet ; elle connaissait certaines des personnes qui ont trouvé la mort dans les tours. Elle a eu la même réaction de choc, d'horreur, et d'outrage ressentie par autres New Yorkers.

À la suite des attaques, Sheik Abdel Rahman a été transféré vers un département spécial de la prison de Florence au Colorado. Stewart n'avait plus le droit de le voir depuis sa dernière visite en juin 2001. Cependant, elle poursuit toujours d'améliorer les conditions carcérales de son client. Il souffrait des traitements médicaux inadéquats, inondations répétées de sa cellule, manque de personnel arabophone, retard des gardes à répondre à ses appels, en plus qu'il est aveugle et souffre d'un diabète avancé, il souffre également de maladie cardiaque.

Sheik Abdel Rahman continue à purger une peine de prison à vie plus une soixante-cinq années à Florence, Colorado.

Lynne Stewart risque de nouvelles inculpation pour « avoir apporté un support matériel » aux terroristes dans un procès dont l'ouverture est prévue pour le mois de mai 2004.

L'article 9 de la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme stipule que toute personne a le droit « d'offrir et prêter une assistance juridique et professionnelle qualifiée ou tout autre conseil et appui pertinents pour la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». L'article 12 stipule :

« l'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autre, de toute violence, menace, représailles,

discrimination *de facto* et *de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.»

Charles Tisdale
Jackson, Mississippi

« *Les attaques m'ont convaincu de rester, s'ils m'avaient laissé tranquille,
je serais parti à Memphis* »
- *Charles Tisdale*

Le 1^{er} juillet 1978, Charles Tisdale devient propriétaire et éditeur du *Jackson Advocate* de Jackson, Mississippi. Deux semaines plus tard, il reçoit sa première menace de mort ; la menace la plus récente remonte au mois de novembre 2003. Entre ces deux dates Tisdale a reçu des menaces en centaines. Lui ainsi que son personnel, ont été constamment harcelés et intimidés, à la fois par les autorités locales et par les racistes. Ils ont même essayé de mettre le feu à sa maison. Les locaux du *Advocate* ont été cambriolés et vandalisés.

Le 23 janvier 1998, Tisdale est menacé de mort par téléphone. Il dénonce le mutisme des autorités de la ville et de l'État envers les plaintes contre les menaces, le vandalisme, les attaques criminelles. Trois nuits après qu'il ait parlé à la presse les locaux du *Advocate* ont été complètement saccagés par une bombe incendiaire.

Le jour d'après, le personnel du *Advocate* a commencé à publier le journal de la maison de Tisdale.

* * *

La ville de Jackson est fondée par Thomas Jefferson sur les principes rationalistes de l'âge des Lumières. Elle est la capitale et la plus grande ville du Mississippi. Ses 185,000 habitants sont à soixante-treize pour cent afro-américains. Quarante pour cent du total des 2,5 millions d'habitants du Mississippi sont des Afro-américains, un pourcentage le plus élevé de tous les États-Unis. La classe sociale des Afro-américains est la plus démunie des États-Unis. Le revenu par habitant à Jackson est 17.116 de dollars : vingt-trois pourcent des familles sont au-dessous du seuil de pauvreté.

Durant les années soixante, Jackson était un fameux champs de bataille de la lutte pour les droits civils. Pour obliger les installations et les services à intégrer la communauté noire, ces derniers ont eu recours à d'énormes pressions ainsi qu'au boycott des commerces. Les policiers ont attaqué les manifestants avec des chiens et des jets d'eau. En 1961, tous les passagers d'un bus de *Freedom Riders* ont été arrêtés et accusés de « trouble de l'ordre public ». Medgar Evers, leader et porte parole national de l'association locale nationale pour la promotion des gens de couleur (NAACP) a été assassiné à son domicile à Jackson par un Blanc **supermaciste**.

Quarante années plus tard, en dépit de beaucoup de progrès, le racisme systémique persiste dans pratiques plus cachées. Vers la fin des années 90 les zones défavorisées du centre ville de Jackson et bien d'autres zones urbaines aux États-Unis ont été réaménagées pour la classe moyenne qui avait quitté dans le passé leurs résidences des quartiers intérieur de la ville, aujourd'hui ils sont fatigués par les déplacements quotidiens et veulent revenir aux aires d'agrément de la vie urbaine. De tels aménagements ont toujours eu pour but de déplacer les pauvres gens, les minorités et les Blancs, qui sont restés en ville. Contrairement aux Blancs de la classe moyenne, ces pauvres personnes déplacées ne peuvent pas se permettre le luxe d'aller en banlieues.

* * *

Charles Tisdale est né le 7 novembre 1926, dans une famille de dix-sept enfants, dans la région rurale de Athènes en Alabama. Son père travaillait dans l'agriculture, jusqu'à la perte de la ferme dans la Grande Dépression en 1930; depuis, il a travaillé comme journalier et jardinier pour subvenir aux besoins de sa famille. Tisdale se souvient de lui comme un poète et une personne qui écrivait des chansons, un intellectuel qui lisait trois journaux chaque jour.

Sa mère était une femme à la fois courageuse et sévère, elle a toujours insisté que ses enfants défendent leurs droits. Elle était également un farouche défenseur de sa famille, toujours prête à agir. Dans sa dernière correspondance avec Tisdale, elle écrit : « s'il te plaît envoie moi un nouveau pistolet car le mien est tout rouillé » .

Depuis l'âge de 15 ans, Tisdale travaillait avec les migrants dans des fermes de tabac, souvent dans le Connecticut. Cependant, à l'âge de 18 ans il réussit à rentrer à l'Université à Memphis au Tennessee où il a commencé à travailler pour le journal *Memphis World*.

Entre 1950 et 1975, Tisdale travaillera dans plusieurs journaux afro-américains à Chicago, la Ville de New York, et Huntsville, Alabama. C'est durant ces années qu'il deviendra militant engagé des droits civils. En 1965, il est emprisonné à Memphis pour avoir participé à une manifestation des droits civils. Il participe à l'organisation des mouvements de protection des droits civils en Mississippi avec Martin Luther King, d'ailleurs il était présent à Memphis lors de l'assassinat de King.

En 1978, la veuve de Percy Greene, le propriétaire du *Jackson Advocate*, persuade Tisdale de reprendre le journal. Il déménage alors à Jackson et achète the *Advocate* en juillet 1978.

* * *

Le *Jackson Advocate* est le plus ancien journal hebdomadaire au Mississippi et le plus connu aux États-Unis avec un total de 200,000 copies dont 7,400 seulement sont vendues dans la région de Jackson ; beaucoup des abonnés résident dans les grandes villes américaines et européennes. La devise du journal est une citation de Robert Burns : « après tout, un homme c'est juste un homme ».

La politique éditoriale du *Advocate* est de promouvoir les droits civils et de combattre la discrimination. Tisdale affirme : « je pense que les journaux d'information sont les outils les plus essentiels de la démocratie. J'ai toujours voulu avoir mon mots à dire. La vraie liberté c'est quand les hommes libres s'expriment librement ».

En 1927, Percy Greene fonde le *Colored Veteran*, un journal qui œuvrait pour les droits des vétérans afro-américains revenus du front de la première Guerre Mondiale. Le journal a attiré l'attention sur les pensions que le Gouvernement offrait exclusivement pour les vétérans blancs. En 1937, Percy Greene suspend la publication de son journal, il ne reprendra qu'une année plus tard sous le nom *Jackson Advocate*. En 1940, Greene et trente autres éditeurs forment un consortium de journaux afro-américains

afin de mieux informer les lecteurs noirs aux États-Unis. L'association devient la *Negro Newspaper Publishers Association*, celle-ci encourageait la couverture des injustices commises contre Afro-américains et les réalisations de ces **derniers**.

Barbarra Harris reporter et historienne du *Jackson Advocate* affirme : « c'est là où le *Jackson Advocate* se démarque des médias traditionnels. Toutefois, c'est un journal non spécialisé qu'on peut mettre dans toutes les mains. Il met l'accent particulièrement sur les intérêts des Afro-américains et de tous ceux qui s'intéressent de près aux droits **civils**. »

Le *Advocate* a remporté plus de cinquante prix régionaux et nationaux de journalisme aux services du publique. Il a également gagné le prix de la *Community Service* de la ville de Jackson, le prix du *Mississippi Legislative Black Caucus*, le prix du *Southern Christian Leadership Council Journalism* ainsi que le *National Black Chamber of Commerce Newspaper* de New York.

En 1988, le magazine américain *Newsday* parle du *Advocate* comme d'un « Trésor national ». En 1989, le magazine hollandais *El Siviari* et le journal allemand *Der Spiegel* attirent l'attention sur les réussites du *Advocate*. En 1991, la *National Newspaper Publisher's Association* a classé l'*Advocate* le troisième meilleur journal afro-américain aux États-Unis. L'Alliance National des Journalistes du Tiers Monde a choisi Tisdale et le *Advocate* pour le prix *Jose Marti Journalist of Struggle*.

Selon le journal d'une grande Université du Mississippi :

Un journal, spécialement celui qui sert les intérêts de l'importante population noire de la ville de Jackson est un gage de sécurité précieux pour la communauté. Le *Advocate* ainsi que son éditeur souffrent de la haine trop souvent et depuis trop longtemps. Le récent cambriolage laisse à penser que le Mississippi est loin d'avoir atteint la cohésion sociale que nous croyons. La liberté d'expression est notre droit le plus précieux, cependant, il y a certains qui ne supportent pas l'idée de voir un Noir exercer ce **droit**.

Lorsque Tisdale était à la tête du *Jackson Advocate* celui-ci avait pris des positions éditoriales provocantes et assurait une couverture plutôt agressive des violations des droits humains, des violations des droits civils, discrimination dans l'emploi et de la mauvaise conduite politique.

Le *Advocate* était fortement pro-syndical, durant les années quatre vingt il fait appel aux services de Warren Hood, l'un des négociateur des plus influent de Jackson dans une campagne qui dura huit ans de soutien des travailleurs de *Hood Furniture* afin de choisir leur propre syndicat. Le journal a invariablement soutenu les syndicats de travailleurs municipaux de Jackson dans leur lutte pour se faire reconnaître.

Tisdale et le *Advocate* furent parmi les premiers et les plus persistants portes voix dans la revendication d'un nouveau procès pour l'homicide commis contre Medgar Evers, un militant pour les droits civils. Les efforts d'Evers vers le début des années soixante pour intégrer des magasins et des services à Jackson a abouti au boycott des commerces et à l'admission du premier étudiant noir à l'Université de Mississippi. Il devient ainsi une figure emblématique d'une envergure nationale. Adulé par les leaders noirs et vilipendé par les Blancs du sud.

Le 12 juin 1963, Evers a été abattu par balle alors qu'il rentrait chez lui. Le tueur présumé, un Blanc supermaciste nommé Byron De La Beckwith, a été jugé deux fois de suite durant les années soixante, pourtant dans les deux procès les membres du juré tous de race blanche n'ont pas pu prononcer un verdict. Finalement, avec la pression exercée par Tisdale et le *Advocate*, un troisième procès est ouvert en 1994. Beckwith est inculpé et condamné à une peine de prison à vie.

Les prisons de l'État du Mississippi sont en proie à un nombre accru de jeunes prisonniers noirs pendus alors qu'ils sont en détention. Les autorités officielles font état dans la majorité des cas de suicides. Le *Advocate* et les détectives privés pensent que les détenus noirs sont victimes de lynchages orchestrés par le personnel carcéral ou par des détenus de race blanche agissant avec la complicité des gardiens. Les interviews de Tisdale avec des coroners l'ont amené à conclure que les méthodes de pendaisons comme celle survenues devant le porte de la cellule, sont en contradiction avec les « suicide non contrôlé ».

En mars 1998, le *Advocate* fait état sur des dossiers secrets de l'époque ségrégationniste d'une agence d'espionnage de l'État du Mississippi. Les documents font apparaître clairement les efforts des autorités fédérales et des personnes responsable du maintien de l'ordre agissant souvent de connivence avec le Bureau Fédéral d'Investigation (FBI), pour discréditer les mouvement pour les droits civil et les empêchent d'accéder aux écoles.

Les articles et les éditoriaux du *Advocate* ont été très critique envers certains nouveaux leaders afro-américains de Jackson, à savoir, le maire Harvey Johnson et l'ancien président du conseil municipal Louis Armstrong. Ce dernier a fait l'objet d'articles et d'éditoriaux dans l'*Advocate* où il était questionné de ses agissements en affaires, et sa complicité avec des entrepreneurs pour limiter le recrutement de confrères afro-américains.

En 2002, le *Advocate* accuse le procureur général de l'État du Mississippi de réattribution illégale de 20 millions de dollars du Tobacco Trust, un fonds formé avec des biens issus de procès pour détérioration de la santé causé par les compagnies de Tabac. Le journal a, pendant douze ans fait état des activités illégales du bureau de District Attorney du comté de Jackson, y compris de la surveillance et la mise sous écoute des opposants politique.

Récemment, le *Advocate* a pris la défense à Jackson d'une femme de race blanche qui a été harcelée et licenciée de son travail pour avoir pris un partenaire noir. Plus tard, le 11 octobre 2003, l'homme en question est retrouvé assassiné par balle.

Des affaires que le *Advocate* a couvert, sa bataille contre le *Capital Center Improvement Group* (CCI) de Jackson suscitera une décontenance sans précédent chez ses membres. Tisdale les appelle « le groupe des riches, puissants, et essentiellement des commerçants blancs soutenus par les fonctionnaires du Gouvernement ». Depuis 1995, Tisdale a sans relâche révélé de actes de corruption et de faute de commission dans les rapportes entre les autorités locales et le CCI.

Durant les 90s, le CCI a mis en place "*a downtown improvement district*" une zone dans laquelle les commerces pourraient contrôler l'accès, les décorations et la sécurité. La création de cette zone a été soumise à un vote public est a été rejetée. Le CCI a policé le langage de leur projet et a organisé un deuxième vote ; cette fois ci était la bonne. L'Union Américaine pour les Libertés Civiles et la *Southern Christian Leadership Conference* (SCLC) ont intenté un procès contre la ville et affirme que le deuxième vote était **illégal**.

Tisdale a publié des articles où il accusait le CCI d'avoir reçu de façon frauduleuse de grande sommes d'argent de la part de la ville. Il affirme que les leaders locaux en affaires vise à rendre le centre ville de Jackson un endroit pour riche où les Afro-américains n'ont pas le droit de citer. Tisdale ajoute : « aussi tôt qu'ils se seront débarrasser de nous, les Blancs reviendront s'y installer, car ça leurs coûtent cher et c'est également fatigant de venir de leur banlieue ».

Le CCI a pensé qu'en changeant sa dénomination (Downtown Jackson Partners Incorporated) il échappera aux poursuites judiciaires lancées contre lui par le *Advocate*, et qui devraient lui coûter 30 millions de dollars. Tisdale maintient que rien n'a changé, le procès est imminent et l'*Advocate* continues à suivre l'affaire.

Depuis que Tisdale prend en main l'*Advocate* en 1979, il a été la cible de vingt et une attaques violentes. Il a vite assisté à une douzaine d'effractions dans les locaux du journal. En 1982, en l'espace d'un mois il en enregistre seize effractions.

Tisdale affirme :

Le *Advocate* est connu pour son opposition très prononcée au système. Il était prévu que le caractère du journal reste toujours le même. Le *Advocate* avait signé, à l'époque de Percy Greene, des accords afin que le journal puisse faire paraître des articles avec des points de vue conservateurs et condescendants avec les Blancs. Quand il s'est avéré que ces accords n'avait plus de raison d'exister, que le *Advocate* est devenu un élément hostile. C'est alors que le FBI, *Internal Revenue Service* (IRS), la *State Tax Commission*,

Département de développement économique, et le *Mississippi Employment Security Commission* ont commencé à nous attaquer.

Questionné par les investisseurs économique traditionnels de Jackson sur les intentions de Tisdale, ce dernier c'est juste contenté de dire « l'intention est d'être gérer un journal libre dans une société libre ». Cette attitude independante fait chuter les rentes publicitaires. Les clients longtime blancs à savoir *Power Mississippi* et *Light & Deposit Guaranty National Bank* n'ont pas fait appel aux pages de **L'Advocate**.

La première attaque violente contre l'*Advocate* a survenue la nuit du 19 décembre 1982. Les fenêtres et les bureaux ont été saccagés par les coups de feu et le bâtiment a été mis à feu par des bombes incendiaires. Moins d'un mois plus tard, le 16 janvier 1982, deux membres du Ku Klux Klan ont tiré plus de 3000 balles sur les bureaux. A l'arrestation des Klansmen, ceux-ci étaient en possession d'une mitrailleuse et de plus de 30,000 cartouches. L'Attorney du District a refusé d'ouvrir un procès contre lui, jusqu'à ce que la communauté afro-américaine se décide à lui mettre la pression. Les deux hommes ont avoué avoir commis l'attaque. Ils prétendent que le *Advocate* a critiqué certains de leurs « associés ». Ils ont été poursuivis, reconnus coupable et condamnés ; l'un pour dix ans de prison ferme et l'autre pour trois ans. Ni l'un ni l'autre n'ont passé plus de huit mois de **prison**.

Durant les années 80s et 90s, le *Advocate* a été sujet à de nombreux actes de vandalisme, de cambriolages, de menaces et d'attaques tant politiques qu'économiques. Les agents chargés du maintien de l'ordre ont pris à partie et harcelé les employés de l'*Advocate*, en leurs refusant l'accès aux événements médiatiques et en traitant publiquement la reporter Barbara Harris de « chienne noire ».

Les employés du *Advocate* affirment que la Chambre de Commerce a dissuadé les entreprises de faire paraître leurs publicités dans le journal et les dirigeants de la ville ont mis des pressions et ont harcelé le journal en coupant l'eau et l'électricité, et en versant des pots-de-vin aux employés afin qu'ils n'enquêtent pas sur certains événements ou même afin de quitter complètement le journal.

Alice la femme de Tisdale qui actuellement gère le *Advocate*, a été arrêtée et emprisonnée pour des infractions au code de la route. Les distributeurs du journal *Advocate* sont souvent volés ou saccagés, même dans des endroits proche des commissariats de police - chose qui n'arrive jamais pour les autres journaux.

En mai 1995, quelque temps avant l'audition du procès de Tisdale contre un conseiller municipal de la ville de Jackson, Tisdale se fait arrêter pour agression suite un quiproquo public avec son avocat. Tisdale affirme que l'arrestation a été dictée par le maire de la ville et le conseiller municipal afin d'entacher la réputation de Tisdale.

Suite à un coup de feu tiré sur la maison de Tisdale, l'été 1997, sa fille âgée alors de 11 ans s'est cachée sous le lit pendant plusieurs des nuits.

Le 26 janvier 1998 juste après minuit, les portes des bureaux du *Advocate* sont forcées, les fichiers renversés par terre, les meubles et les documents ont été arrosés avec du gasoil, et deux cocktails Molotov traditionnels ont été lancés à travers les fenêtres des bureaux du *Advocate*. L'assurance a estimé les dégâts à 100.000 dollars, mais comme la bibliothèque du journal qui contenait des vieux livres rares et irremplaçables a été détruite, Barbara Harris estime les dégâts totaux à 2 millions de dollars.

Quand bien même les caméras vidéos placées sur le bâtiment fédéral adjacent aient saisi l'incident sur son film, comme par hasard, l'enregistrement en question a disparu. Les autorités locales chargés du maintien de l'ordre, ainsi que le détective chargé d'enquêter sur les incendies criminels, ne sont pas parvenus à identifier les suspects.

En 1999, Clinton Moses, reconnu coupable pour avoir commis deux attaques à main armée sur une banque, mais n'est pas encore condamné. Ce dernier a avoué avoir commis l'attaque sur le *Advocate*. Il prétend que Louis Armstrong courroucé par la couverture du *Advocate* de ses opérations politiques et commerciales, l'a payé pour commettre ce forfait. En ayant plaidé coupable pour l'attaque contre le *Advocate*, Moses a apparemment bénéficié, en contre partie, d'une peine de dix ans de prison. Cette peine le dispense pour les cambriolages qu'il a commis. Sa libération est prévue pour le début 2005.

Tisdale et plusieurs de ses associés n'ont jamais voulu accepter la version de Moses concernant l'attaque. Même s'ils restent convaincus que Moses aurait commis l'attaque, ils ne croient pas pour autant que Armstrong l'ait commanditée. Au contraire, ils pensent que les investisseurs de CCI ou leurs unités privés de surveillance sont les vrais responsables.

Tisdale parle de sa relation avec Armstrong : « Nous sommes en conflit depuis maintenant vingt-sept ans, durant toute cette période nous nous sommes mutuellement échangés des propos énervants, nous aurions loué une chambre d'hôtel pour en venir aux mains. Nous nous serions bagarrés, et je n'aurais eu aucune chance devant lui. Vous voyez qu'il n'avait aucune raison de s'en prendre au journal »

Stephanie Parker Weaver, Secrétaire exécutif du SCLC de Mississippi quant à lui : « l'unique raison pour laquelle le *Jackson Advocate* a été la cible des bombes incendiaires est bien le fait qu'il a toujours révélé le vrai visage du pouvoir des années durant des années de réalité noire sur le pouvoir des Blancs ». Pour elle c'est un 'crime de haine des premier degré'. A l'époque, Alice Tisdale disait : «c'est comme les temps anciens, mais on est au regret de savoir que cette époque est toujours là, les gens ne sont-ils pas supposés évoluer et oublier le **passé** ».

Bennie Thompson, le seul membre noir du Congrès au Mississippi, a fini par persuader le FBI et le Département de l'Alcool, du Tabac et des Armes à feu (ATF) d'ouvrir une enquête sur l'attaque, mais trois mois après, aucune des agences n'a interrogé Charles Tisdale. Thompson a organisé une audition à la capitale de l'État à Jackson pour explorer les raisons de l'absence de toute investigation. Le FBI affirme que l'enquête est en cours, sauf qu'il n'ont pas de suspects, et ne prévoient aucune arrestation. Le personnel des autorités locales ainsi que les agents du FBI ont fait une allusion accusant Tisdale d'être responsable de l'attaque **incendiaire**.

Durant l'été 1998, Tisdale et ses sympathisants ont reçu encore plus d'appels et des lettres de menace. Parmi ces menaces adressées à Tisdale nous pouvons lire: «tu es un homme mort qui marche».

Dans la nuit du 21 Juillet 1998, une explosion a secoué le domicile de Tisdale .

Quelqu'un a mis le feu à la maison d'à côté. Jim French, policier à Jackson, raconte ce jour là « cest bizarre que l'incident survient à côté du domicile de Tisdale...pendant des années que le *Advocate* met en colère les hommes politiques de la région, et les groupe de haine – ils publient exactement ce qu'ils pensent être utile d'imprimer. Ce qui suscite la colère de certaines personnes ».

Plus tard en 1998, plusieurs membres du Conseil de la ville de Jackson ont fait l'objet de deux enquêtes fédérales séparées. Le président du Conseil Louis Armstrong et son fils Artie ont plaidé coupable d'avoir reçu des pots-de-vin du propriétaire d'une boîte de strip-tease contre une décision favorable sur le zonage de la boite.

En mai 2000, ils sont rentrés par effraction dans les bureaux du *Advocate* et ont dérobé des attestations bancaires et d'autres documents. Selon Kenneth Stokes membre du Conseil de la ville de Jackson : « s'il avait cassé une fenêtre du journal *The Clarion Ledger* ils auraient mobilisé toute les forces de l'ordre pour découvrir qui la fait ».

En mai 2003, alors que Tisdale était en direct d'un émission radio, un auditeur a promis qu'il le tuerait dès qu'il aura quitté la station radio.

* * *

La Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme stipule dans l'article 6 : «chacun a le droit individuellement ou en association avec d'autres... de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales».

L'article 11 de la Déclaration stipule «Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'exercer son occupation ou sa profession conformément à la loi». On lit également dans l'article 12:

L'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres de toute violence, menace, représailles, discrimination *de facto* ou *de*

jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.

À 77 ans, Charles Tisdale continue à se rendre à son bureau régulièrement, il publie encore des articles, il tient une rubrique hebdomadaire, comme il aime à dire « j'essaye de faire en sorte que le *Advocate* me survive ».

Les menaces continuent à affluer régulièrement. Les autorités chargées du maintien de l'ordre présumant que les menaces émanent du Ku Klux Klan, mais Tisdale pense que la situation est plus complexe et plus sinistre. Il pense que les intimidations, les harcèlements, et les menaces sont l'œuvre des membres du groupe *Central City Investors*, qui a embauché Klansmen pour les perpétrer. Tisdale est convaincu que le CCI a décidé de le mettre hors d'état de nuire pour prendre possession de tous les journaux de Jackson.

Tisdale reste responsable de la solvabilité de son journal. Il a toujours des difficultés à avoir des publicités des entreprises appartenant aux Blancs. Rien qu'en 2003, 5 millions de dollars de subvention étatiques ont été accordées aux autres journaux concurrents. Durant les dernières élections au Mississippi, le *Advocate* n'a reçu aucune publicité des candidats. Aucun des candidats blancs n'a accepté de faire la une du journal.

L'expérience de Charles Tisdale et du *Jackson Advocate* est en effet importante. Elle est importante pour les personnes qui se sentent blésées, pour la ville de Jackson, et pour l'ultime victoire de la volonté et de l'esprit. Elle est d'autant plus significative quand on vient à considérer combien elle est emblématique. Cette expérience est celle de tant de avocats et de militants des droits humains et des droits civils afro-américains. Déjà dans ses toutes premières parutions il a été ouvertement attaqué par les racistes. Au fil du temps la situation est devenue encore plus complexe au fur et à mesure que se confirme l'avidité des - Noirs et des Blancs - à utiliser les divisions raciales pour avoir une main mise sur les ressources économiques. Tisdale et son personnel ont été les témoins de la connivence des services de l'ordre nationaux, fédéraux et locaux pour la surveillance illégale des opposants politiques suspectés. Leur mission - faire en sorte à ce que les médias privent les Noirs de leur droits

électorales - apparaît claire et comme un danger immédiat pour les intérêts personnels des Noirs ainsi que des Blancs.

Tisdale promet : « ils ne m'intimideront pas, ils ne me font pas peur...le *Advocate* n'a jamais raté une édition ; il sera toujours présent ».

James Yee Capitaine dans l'armée américaine Fort Benning, Géorgie

« Les lâches et incompétentes poursuites lancées par les magistrats du parquet militaire contre le Capitaine James Yee, ancien aumônier musulman à la prison de la Baie de Guantanamo illustrent le danger de laisser la lutte contre le terrorisme prendre le pas sur les droits fondamentaux. »

- Editorial du New York Times, 14 décembre 2003

Le 11 septembre 2003, James Yee, aumônier dans l'armée des États-Unis, devait prendre l'avion depuis le lieu de son affectation à la base militaire américaine de la Baie de Guantanamo, sise à Cuba, pour rentrer chez lui à Olympia, Washington et y passer un séjour d'une semaine. Son épouse Huda l'attendait à l'aéroport de Seattle-Tacoma, accompagnée de leur fille Sarah, âgée de quatre ans.

Il n'arriva jamais.

Quelques jours après, le Bureau Fédéral des Investigation (FBI) chercha le domicile de Yee, mais ne dit rien à Huda. Ce n'est que 10 jours après qu'elle apprit par les informations télévisées que son mari avait été arrêté, car soupçonné d'espionnage, et détenu dans une prison militaire. Huda Yee a déclaré : « J'ai vu toutes les informations, toutes les mauvaises informations sur mon mari. Je ne les ai pas crues. Je me suis effondrée. Je suis tombée malade. » James et Huda Yee ont été plongés dans une longue, étrange épreuve d'emprisonnement, d'isolement, d'humiliation et de honte.

L'aumônier Yee a été mis en garde à vue le 10 septembre par le FBI à la base Aéronavale à Jacksonville, Floride, une escale sur son vol. Les agents douaniers, informés par les responsables à Guantanamo, prétendaient avoir trouvé « des documents suspects » dans le sac à dos de Yee : quatre carnets et bloc-notes, et d'autres « documents imprimés », ainsi qu'une liste de noms de détenus. Néanmoins, les avocats de Yee disaient que les documents consistaient, en grande partie, en des pages web sur l'histoire du Moyen-Orient.

Front Line s'inquiète que l'aumônier Yee ne soit détenu arbitrairement et victime de poursuites à des fins politiques à cause de son travail pour défendre les droits humains des prisonniers de Guantanamo, dont la liberté de religion.

* * *

Camp Delta est le quartier de haute sécurité à Guantanamo, composé de cellules en béton, de chambres d'interrogatoire, de tours de garde et de cercles de barbelés tranchants. Deux mille soldats américains et personnel civil œuvrent pour l'emprisonnement de 660 détenus originaires de plus de quarante pays. La plupart ont été capturés en Afghanistan pendant les combats qui ont opposés l'armée américaine aux Talibans, amenés à Guantanamo au cours des mois de janvier et février 2002 et étaient considérés comme des terroristes suspects par les États-Unis d'Amérique. Presque tous sont des musulmans.

Bien qu'ils soient détenus pendant plus de deux ans, les prisonniers n'ont pas été auditionnés afin de déterminer s'ils ont pris part à un quelconque conflit ou commis un quelconque crime. Le Code Uniforme de la conduite militaire (The Uniform Code of Military Conduct) est le guide essentiel des cours martiales américaines et d'autres procédures de la loi militaire. Le Code prévoit aux détenus militaires le droit de faire appel à des magistrats civils. Les détenus à Guantanamo n'auront pas ce droit là lorsqu'ils sont jugés par des commissions militaires.

Comme ces détenus étaient mis en garde à vue sur un « territoire étranger », le gouvernement américain soutient qu'ils pourraient être retenus indéfiniment sans chef d'inculpation, ni procès. De plus, le statut de prisonnier de guerre ne leur a pas été accordé. Les États-Unis d'Amérique affirment aussi que ces détenus sont retenus sur une terre qui n'est pas un territoire souverain américain, par conséquent, ils n'ont pas le droit de recours aux tribunaux américains. En réalité, Guantanamo est soumis à « l'entière juridiction et contrôle » du Gouvernement en vertu d'un accord de bail permanent signé avec Cuba en 1903.

Human Rights Watch a rapporté en janvier 2004 que,

Aucun de ces détenus-là n'a été auditionné, ni fait l'objet d'un quelconque contrôle judiciaire. Un bon nombre de détenus à Guantanamo étaient des fermiers, des chauffeurs de taxis et des ouvriers agricoles sans aucune relation avec Al-Qaïda ou les Talibans ... En termes humains, une détention prolongée et indéfinie peut avoir des effets psychologiques dévastateurs sur les détenus. En effet, trente quatre tentatives de suicide ont été enregistrées, à ce jour, à Guantanamo. Un des anciens détenus interrogé par Human Rights Watch a confirmé avoir commis trois tentatives de suicide à Guantanamo ... Deux ans de suite, les règles de loi ont été bafouées par le camp de détention américain de la Baie de Guantanamo.

Cinq cent cinquante des 660 sont détenus sous haute surveillance. En contrepartie de leur coopération, ils sont autorisés à sortir de leurs cellules les pieds enchaînés et les mains menottés pour une demi-heure d'exercice, une douche et un changement de vêtements cinq fois par semaine. En revanche les moins coopératifs ne sortent que deux fois par semaine. Une cellule à Guantanamo est une boîte en acier de 54 pieds carrés, un peu plus spacieuse qu'un grand matelas. Il n'y a pas de climatisation ; les gardiens allument les ventilateurs accrochés aux plafonds des couloirs quand les températures dépassent les quatre vingt six degrés Fahrenheit. Les lumières, quant à elles, restent allumées toute la nuit.

Amnesty International a trouvé,

Le Camp Rayon X et son successeur Camp Delta sont devenus synonymes d'un gouvernement qui exerce un pouvoir exécutif sans entrave et méprise les règles de la loi. L'emprisonnement de centaines d'hommes à la Baie de Guantanamo sans chef d'inculpation, ni procès – dont quelques uns pendant deux ans – est une insulte à la justice, une violation de la dignité humaine et une tâche scandaleuse dans les archives des États-Unis.

La Croix Rouge a mené une enquête de deux mois à Guantanamo. Selon un article publié par Marjorie Cohn dont le rapport indique que les enquêteurs ont

Observé une inquiétante dégradation de la santé psychologique d'un grand nombre des détenus ... Les autorités des États-Unis ont placé les internés à Guantanamo hors cadre légal. Cela signifie qu'après plus de dix huit mois de capture, les internés n'ont encore aucune idée de leur sort ni aucun moyen de recours par un mécanisme légal.

Dans « Le Sombre Art de l'Interrogatoire » The Dark Art of Interrogation, un article publié dans l' « Atlantic Monthly », le journaliste Mark Bowden a détaillé l'interrogatoire de Khalid Sheik Mohammed :

Il aurait été très probablement enfermé nu dans une cellule inaccessible à la lumière du jour. L'espace serait rempli jour et nuit de lumière aveuglante et de bruit assourdissant et serait tellement exigü qu'il lui aurait été impossible de se tenir debout, de s'asseoir confortablement ou de s'allonger complètement. Il aurait probablement été privé de sommeil, exposé au froid et probablement mouillé. S'il parvenait à sommeiller, il serait brutalement réveillé. Il aurait été nourri rarement et irrégulièrement et d'ailleurs uniquement avec des repas inconsistants et sans goût. Isolé, troublé, las, affamé, apeuré et tourmenté, Sheik

Mohammed aurait été réduit progressivement à ses simples besoins biologiques, tous sous le contrôle de ses interrogateurs.

En janvier 2002, le Secrétaire d'État à la Défense Donald Rumsfeld était interrogé sur la question de la non application de la Convention de Genève aux détenus. Il a répondu qu'il n'avait pas « le moindre soucis » concernant leur traitement après ce qu'ils avaient fait.

* * *

James Yee, 35 ans, est né à Naperville dans l'Illinois et a été élevé comme Luthérien à Springfield dans le New Jersey, vingt miles à l'ouest de Manhattan. Il est américain d'origine chinoise et converti à l'Islam.

En 1990, Yee fut diplômé de l'Académie Américaine des Elites Militaires, à West Point, puis accomplit son service actif comme officier d'artillerie anti-aérienne. Il quitta l'Armée en 1996 et voyagea en Syrie pour étudier l'Islam. A son retour, deux ans plus tard, il réintégra l'Armée comme aumônier musulman.

Joseph, le père de Yee, a servi deux ans dans l'armée américaine pendant la seconde guerre mondiale. Tout comme James, son deuxième et troisième fils y ont aussi servi. Suite à l'arrestation de son fils, Joseph Yee n'a pas été autorisé à entrer en contact avec lui pendant trois semaines. Les camions des médias stationnaient en face de son domicile et les reporters l'appelaient constamment. Il cessa de répondre au téléphone et accrocha une enseigne sur la porte pour décourager les reporters.

Joseph Lee déclare, « Après le 11 septembre, mon fils a accompli de nombreux travaux de relations publiques pour l'Armée sur le moyen de garder les musulmans dans ses rangs et d'apaiser certaines de ces peurs là. Cela était fait dans le but d'améliorer leur image ».

L'aumônier Yee lui-même a déclaré, « quand je suis sur le terrain, je prend une copie du Coran et à côté d'elle une copie de la Constitution des États-Unis ». Après les attentats du 11 septembre, Yee a précisé, « un attentat terroriste, la prise de vies de civiles innocents, sont interdits par l'Islam, et quiconque qui a commis ces actes mérite de comparaître devant la justice, qu'il soit musulman ou non » Il a fait un effort concerté de parler dans les églises et les mosquées, les écoles et les universités, pour expliquer que l'Islam n'est pas une religion qui prêche la violence. Les connaissances de Yee dans sa ville natale d'Olympia, Washington, déclarent qu'il parlait avec passion de sa loyauté envers les États-Unis et son Armée.

Yee a pris ses fonctions à Guantanamo en novembre 2002, lorsqu'il était chargé de subvenir aux besoins de la grande majorité des détenus musulmans. Il les interrogeait sur leurs besoins, guidait leurs études et les accompagnait dans les prières.

Yee s'est chargé de diffuser les enregistrements d'appels à la prière des musulmans cinq fois par jour ; quand son lecteur CD était en panne il a psalmodié les prières à l'aide d'un microphone. Il rassurait les prisonniers sur le fait que la nourriture était préparée conformément aux codes alimentaires islamiques, et s'arrangeait pour le changement du temps des repas pour permettre aux détenus d'observer le jeun journalier pendant Ramadhan. Il s'assurait que chaque personne avait à sa disposition une copie du Coran et une place où la poser afin qu'elle ne touche pas le sol.

Il renseignait ses supérieurs militaires sur plusieurs questions relatives à l'Islam, y compris son histoire, ainsi que les raisons possibles de l'augmentation des tentatives de suicide dans le camp. Il aidait à résoudre les malentendus et les conflits entre les prisonniers et les autorités pénitentiaires.

Pendant ses dix mois de service à Guantanamo, l'Armée mettait Yee en avant pour les médias comme un « musulman modèle en uniforme » et le choisissait souvent pour parler aux journalistes. Le Pentagone utilisait sa présence pour démontrer qu'il fournissait des services humanitaires. Il a reçu plusieurs médailles et éloges ; où l'on pouvait lire, « le grand sens de professionnalisme de Yee, sa maturité et son dévouement à son devoir reflètent son mérite, celui de l'armée américaine et celui du Ministère de la Défense ».

Suite à la destitution du Capitaine Yee de ses fonctions à Guantanamo, aucun religieux musulman n'a été désigné pour répondre aux besoins religieux des détenus, et le Pentagone ne projette pas d'en nommer un, précisant que, « Il n'y a jamais eu d'intention de fournir un leader spirituel pour les détenus ». Les fonctions de Yee ont été prises par le chef Aumônier le Colonel Steve Feehan, qui, selon ses déclarations, vient « du courant conservateur de l'église Baptiste du sud ». La foi de Feehan lui enseigne que, « sans croire au Christ et sans l'accepter, sans foi, tu ne peux être sauvé. C'est impossible ».

* * *

Les accusations portées contre Yee sont apparues d'abord dans le journal *The Washington DC Times* le 20 septembre 2003. Le *Times* appartient à Rev. Sun Yung Moon et a des relations étroites avec la plupart des éléments conservateurs de l'administration Bush.

Le *Times* a rapporté que cinq chefs d'inculpation sont à l'étude et devraient être retenus contre Yee : sédition ; aide à l'ennemi ; spying and espionnage espionnage et désobéissance au règlement intérieur. Selon le reporter Rowan Scarborough, l'ordre d'arrêter Yee provenait des « plus hauts niveaux » du Gouvernement.

Diverses « autorités », parlant toujours sous couvert d'anonymat, avaient à maintes reprises utilisé des termes tels que « sédition » et « espionnage ». La couverture médiatique typique donnait cela : « un responsable du Ministère de la Défense, sous couvert d'anonymat, qualifiait les accusations de « préliminaires », il est donc nécessaire de maintenir le Capitaine Yee en détention. Cependant il a déclaré que l'Armée continue à enquêter sur lui et d'autres accusations peuvent être rajoutées ».

Une fuite du FBI prétendait que Yee était arrêté en possession de « documents confidentiels qui pouvaient contenir des plans ou des diagrammes de la prison de haute sécurité à Guantanamo, Camp Delta, ainsi que des listes des détenus et de leurs interrogateurs ». Et le *New York Times* a rapporté, « les enquêteurs examinent la possibilité que « Yee » puisse sympathiser avec les détenus et préparait à les aider de quelque manière indéterminée ».

La spéculation prenait de l'ampleur en partie à cause du mutisme officiel sur l'affaire de Yee. Plusieurs publications suggéraient que Yee projetait de dévoiler la maltraitance des quelques détenus.

A la fin du mois de septembre, des officiers haut placés à Guantanamo, ont informé un juge militaire que Yee serait accusé d'espionnage, de sédition, de mutinerie, et d'aide à l'ennemi, tous des crimes passibles de la peine de mort. Cependant, selon un haut responsable du Ministère de la Justice, Le FBI et d'autres fonctionnaires civiles chargés de l'application de la loi ne croyaient pas que les preuves contre Yee suffisaient pour engager des poursuites.

Les poursuites engagées par l'Armée contre Yee pourraient être dues au manque d'expérience des responsables de renseignement à Guantanamo qui subissait une pression afin de découvrir une quelconque forme d'infiltration. L'un de ces officiers de contre-espionnage était lui-même

accusé d'avoir transporté des documents confidentiels de façon injustifiée, cependant il n'était ni détenu, ni poursuivi . En outre, des responsables supérieurs à Guantanamo étaient soupçonneux et pleins de ressentiment vis-à-vis des musulmans qui étaient mêlés à la vie quotidienne des détenus. Au début, les responsables pensaient apparemment que Yee pourrait faire partie d'un complot d'infiltration terroriste à grande échelle à Guantanamo.

En réaction à la liste des charges, Ibrahim Hooper, directeur du Conseil des Relations Islamiques en Amérique, déclarait,

Je pense que la communauté musulmane et la communauté américaine d'origine arabe sont en ce moment en état de choc. Ils vivent comme un torrent, un coup de tambour, l'un après l'autre ce genre d'incident. Et nous n'avons pas vu de soutien de la part des cercles politiques, des responsables élus et de l'opinion des dirigeants. En fait, pourquoi nous n'entendons pas le président Bush faire des déclarations et défendre le patriotisme de milliers de musulmans américains qui servent avec loyauté dans l'Armée ?

Le 10 octobre 2003, un mois jour pour jour après son arrestation, le capitaine Yee était accusé de deux chefs d'inculpation, d'avoir violé l'article 92 du Code Uniforme de la Justice Militaire : « désobéissance au règlement intérieur » en « transportant de façon injustifiée des documents confidentiels dans les dortoirs » et « en transportant de façon injustifiée des documents confidentiels à découvert ou sans conteneur de sécurité approprié ». Cependant, il n'y avait aucune mention des plus graves accusations de sédition et d'espionnage.

Yee était détenu sous haute surveillance à la prison Naval Consolidée (Naval Consolidated Brig) à Charleston en Caroline-du-Sud pendant presque trois mois en compagnie d'autres terroristes suspectés et considérés très dangereux. Pendant la majeure partie de ce temps, il était détenu en régime d'isolement.

Après un mois de détention secrète, il était autorisé à effectuer deux appels téléphoniques de quinze minutes par jour, toutefois, il lui était interdit de communiquer avec sa femme. Eugène Fidell, l'avocat civil de Yee, a déclaré que pendant les six premières semaines, Yee était « détenu en isolement dans une petite cellule 23 heures par jour. Pour quitter sa cellule, il était obligé d'avoir les pieds enchaînés ». Les gardiens refusaient de lui dire l'heure et de lui indiquer l'est pour l'aider à prier en direction de la Mecque. Fidell pense que Yee était plus maltraité que les prisonniers de Guantanamo.

Yee était libéré le 23 novembre, un jour après que son avocat ait écrit au président Bush lui signalant que le traitement et la punition infligés à Yee étaient excessifs. Sa lettre indiquait que « si toute personne qui a manqué de sauvegarder une information secrète, selon la lettre de la loi, étaient arrêtées, les prisons fonctionneraient à plein régime voire plus ». Il a signalé que l'ex-directeur de la CIA. John Deutsch n'a reçu qu'une lettre de réprimande pour la même délit. Il a rajouté que « Yee est traité comme s'il était un combattant ennemi plutôt qu'un officier **commissioned** ».

* * *

Le 24 novembre, le commandement du sud des États-Unis a annoncé l'ouverture d'une enquête sur des violations possibles du Code Uniforme de la Justice Militaire, déclarant qu'ils « exploreraient la possibilité » que Yee ait une liaison extra-conjugale et stockait des documents pornographiques dans son ordinateur. Il était également accusé d'avoir « induit en erreur un officier supérieur » en prétendant que plusieurs compact-disques étaient destinés appropriate aux détenus.

Une fois Yee libéré, le Gouvernement commençait à prendre ses distances à l'égard des allégations d'espionnage. Aucune des nouvelles accusations – allégations comme le fait d'avoir trompé sa femme, sauvegardé des documents pornographiques dans un ordinateur portable appartenant au Gouvernement, menti au personnel militaire - n'a de lien avec l'espionnage. Jusque-là, chacune de ces accusations étaient punies dans le Code Uniforme de la Justice Militaire. Si Yee était condamné par une cour martiale sur la base de toutes ces accusations, il aurait été condamné à 13 ans d'emprisonnement dans une prison militaire. Une condamnation sur la base de chacune de ces nouvelles accusations aurait porté la possibilité à deux ans d'emprisonnement, licenciement déshonorable et confiscation de son salaire. L'avocat Fidell a déclaré, « j'aurais souhaité que la justice militaire ait fait une meilleure utilisation de ses ressources que d'engager des poursuites contre des aumôniers pour adultère ».

Sous la loi militaire, un soldat doit être jugé 120 jours après son arrestation. Yee était arrêté depuis 90 jours avant qu'il ne soit auditionné, mais 130 jours avant la prochaine audition datée du 19 janvier qui a abouti à un report.

Fidell soutient que l'Armée a maintenu les nouvelles accusations pour dissimuler son erreur en suggérant que Yee était coupable de trahison.

Nous sommes ravis que Yee soit libéré mais d'autre part, les accusations supplémentaires sont le type d'actions qui donnent une mauvaise réputation à la justice militaire ... Ils ont détruit la réputation de cet homme pour ce qui s'avère ne pas être la bonne raison et maintenant il semble qu'ils traitent les affaires d'une manière complètement punitive.

Pour Huda Yee, qui est musulmane, les allégations pour adultère étaient plus blessantes que la suspicion d'espionnage : « Toute ma famille est choquée. Ma mère a pleuré et elle pleure encore ». Et « il est clair que le Gouvernement cherche uniquement à détruire sa personne et sa famille. Mais ils ne réussiront pas ». Shaheed Nuriddin, un ami et voisin déclare « l'adultère était pire. L'Armée est venue chez elle et lui a dit « vous ne connaissiez pas l'homme que vous avez épousé » et ce après qu'ils aient continué d'essayer de l'amener à reconnaître que son mari est un terroriste ».

Après sa libération, Yee était transféré à Fort Benning en Géorgie, limité aux seules tâches administratives et interdit d'entrer en contact avec quiconque qui est en relation avec la prison de Guantanamo. Huda, Sarah et les parents de Yee ont emménagé dans un hôtel à côté de la caserne.

Les représentants de la communauté musulmane américaine accusent les politiciens américains d'avoir tenté d'exploiter l'arrestation de Yee afin de marginaliser les musulmans américains. Ibrahim Hooper du Conseil sur les Relations Islamiques en Amérique a déclaré,

Il a été diffamé, souillé et accusé d'être un espion. Et puis tout à coup ils ne regrettent même pas. Ils lui disent, «vous pouvez repartir maintenant et en prime nous vous rajoutons quelques accusations pour nuire d'avantage à votre réputation ». C'est tout un scénario suspect qui a développé.

Ted Wang, le directeur de l'Action Chinoise pour une Intégration Positive a déclaré,

Que l'Armée avait tout fait pour divulguer l'information et poursuivre des actions disciplinaires agressives, et suscite des inquiétudes sur ses motivations qui peuvent être liés à sa religion, le type de travail qu'il accomplissait pour aider les prisonniers, ou peut être à ses origines.

Cecilia Chang, présidente de l'association Justice pour le Nouveaux Américains a déclaré, « Le Gouvernement n'a rien sur lui, surtout pas l'espionnage ». Les nouvelles accusations sont mineures et sont en principe traitées administrativement et ne justifient en aucun cas l'emprisonnement

sous haute surveillance ». Philip Ting, directeur exécutif du Centre des Avocats Asiatiques, s'inquiète que des fuites de sources militaires anonymes ne remontent les enquêteurs et l'opinion publique contre Yee. « Des sources comme le New York Times publiaient en première page des informations sur l'affaire et plusieurs autres suites. Mais les informations concernant sa libération ont été publiées à la page 22 ».

* * *

Le 9 décembre 2003, à Fort Benning, l'enquête criminelle sur Yee devint confusé quand les magistrats du parquet militaire ont demandé plus de temps pour s'assurer si les documents dont Yee était en possession étaient en effet confidentiels. Les Procureurs avaient donné une pile de documents aux avocats de la défense puis ont demandé leur restitution car ils étaient désignés confidentiels par erreur.

A maintes reprises les avocats de la défense ont déposé des recours car ils étaient incapables de procéder tant que la confidentialité des documents trouvés en possession de Yee restait incertaine. Le Gouvernement a capitulé et demandé un délai afin de réexaminer les documents. L'audience a donc été reportée au 19 janvier 2004.

Les responsables militaires ont refusé de dire si un quelconque document était classé confidentiel. Le porte parole du Commandement du Sud des États-Unis, le Lieutenant Colonel Bill Castello a déclaré, « je ne peux pas faire de commentaires sur ce qui aurait dû se passer, ce qui s'était passé ou ce que ne s'est pas passé ».

L'Armée a également demandé une suspension d'audience car elle a appris que les procureurs militaires avaient involontairement mal utilisé des documents confidentiels en envoyant des pages analysées de l'agenda de Yee aux enquêteurs. Fidell a déclaré, « ce qu'ils ont fait est tout à fait semblable à ce qu'ils reprochent à mon client alors qu'ils sont sensés être les mieux informés ». Fidell qualifie de « scandaleux » le fait que Yee ait pu être emprisonné pendant 76 jours pour possession de documents dont le Gouvernement lui-même n'a pas encore déterminé la confidentialité.

Aussi le 9 décembre, un des avocats de Yee, qui était un ancien Avocat Général, Major Scott Sykes, a déclaré que les procureurs militaires lui ont dit qu'ils pourraient requérir la peine de mort pour Yee.

Comme les preuves du Gouvernement contre Yee semblaient ne plus avoir de base, l'effet s'est fait ressentir dans les milieux journalistiques du pays. Un reporter d'un journal à Atlanta a interrogé un responsable du Pentagone

Le Ministère de la Défense projette t-il d'arrêter tous les autres adultères qu'il découvre ? Les États-Unis utiliseront-ils leur pouvoir extraordinaire d'arrêter n'importe qui pour mettre en détention les soldats en Irak qui utilisent Internet, les membres du Congrès adultères ou au moins un ancien directeur de la CIA.?

Le Washington Times a rapporté, « l'Armée a suspendu une première audience avant le procès du capitaine James Yee, un aumônier musulman, au moment où les militaires ont fait quelque chose qui aurait dû être fait avant le procès – examiner la preuve pour documents confidentiels». Le Times a également rapporté que les douaniers qui ont arrêté Yee ont été payés pour le mettre en détention. Une source gouvernementale a informé le Times que Yee avait été sous surveillance depuis qu'il était à Guantanamo.

Le 14 décembre 2003, le New York Times est intervenu en déclarant :

« Les lâches et incompétentes poursuites lancées par les magistrats du parquet militaire contre le Capitaine James Yee, l'ancien aumônier musulman à la prison de la Baie de Guantanamo illustrent le danger de laisser la lutte contre le terrorisme prendre le pas sur les droits fondamentaux ... Dans l'intérêt de la justice afin de recouvrer sa bonne réputation, les magistrats du parquet militaire devraient abandonner le procès ... Au lieu de se poser des questions sur les accusations à écarter, l'Armée a débuté son procès contre le Capitaine Yee la semaine dernière avec la preuve qu'il avait une liaison avec une femme officier, témoignage que sa femme et sa fille devraient entendre lors du procès. L'Armée l'a également accusé d'avoir conservé des documents pornographiques dans un ordinateur appartenant à l'État. Ces accusations ne prouvent en aucun cas qu'il constituait une menace à la sécurité, et ce sont le type d'accusations que généralement l'Armée ne se gêne pas de porter. Dans ce cas, ils semblent être motivés par le désir de mettre le Capitaine Yee dans l'embarras et par la frustration que les plus importantes preuves contre lui ne soient avérées ... Il est déjà clair combien de mal les magistrats du parquet militaire mal avisés ont causé au Capitaine Yee et sa famille. Ce qui est moins évident, mais pas moins vrai, est la menace que cette mentalité constitue pour tous les Américains. Le spectre du terrorisme ne peut pas devenir un prétexte aux yeux du Gouvernement pour juger les gens sommairement d'abord, et leur poser des questions après.

Le journal britannique, *TheIndependent*, l'a écrit de cette façon :

Le statut de [combattant ennemi] n'existe pas dans la loi internationale ni dans celle des États-Unis, ce qui explique l'insistance du Pentagone pour que les détenus ne soient sujets à aucune juridiction d'aucun état, y compris celle des États-Unis. Les subtilités telles que la présomption d'innocence, le droit de connaître son chef d'inculpation, le droit à un procès rapide et les règles de réunir les preuves n'ont par conséquent plus de raison d'être. Non seulement cela, car le statut est effectivement permanent. Il reste tant que la lutte contre le terrorisme **continue**.

Le Général de Division John Fugh, autrefois l'officier légal en uniforme le plus haut placé dans l'Armée a déclaré,

Toutes ces choses rendent les procureurs militaires ridicules. Il semble clair qu'ils n'ont pas pu l'avoir sur la base de ce qu'ils avaient pensé détenir contre lui au début, alors ils ont dit «attrapons le coquin sur la base d'autre chose». En ajoutant ces accusations bidon, cela les rend simplement **idiots**.

Au mois de février, l'Armée a reporté l'audience de Yee pour la cinquième fois en la repoussant au 10 mars 2004, mais elle a été à nouveau reportée.

Le 14 avril 2004, le restant des allégations retenues contre Yee – adultère et téléchargement de fichiers pornographiques – ont été rejetées. Le Général d'Armée Hill du commandement du sud des États-Unis a décidé que la réprimande serait levée et ne serait pas enregistrée dans les archives militaires de Yee. Le Capitaine Yee sera donc lavé de toutes les accusations.

* * *

Le 20 avril 2004, la Cour Suprême des États-Unis a entendu les débats sur la question de savoir si les détenus de Guantanamo ouvrent droit à une quelconque protection judiciaire concernant la légalité de leur détention au moyen de l'assistance du *habeas corpus*. La cour décidera en début juillet sur cette question cruciale. Pendant les débats, plusieurs juges ont exprimé leur désaccord avec le point de vue de l'administration selon lequel il n'y pas lieu pour une tutelle judiciaire concernant le cas de ces détentions car ce sont des prisonniers de guerre.

Front Line ainsi que plusieurs organisations internationales des droits humains insistent sur l'inexistence d'une notion telle qu'« une zone

franche des droits humains » et que les détenus ouvrent droit à une protection juridique entière sous la loi internationale des droits humanitaires et humains. Espérons que la Cour Suprême des États-Unis arrivera à cette conclusion sous la loi des États-Unis qui sont tenus par la loi internationale déjà en place de protéger les prisonniers de Guantanamo.

* * *

La Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme statue dans l'article 8 que chaque individu a

le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer effectivement, sur une base non discriminatoire, au Gouvernement de son pays et à la direction des affaires publiques des critiques et propositions touchant l'amélioration de leur fonctionnement, et de signaler tout aspect de leur travail qui risque d'entraver ou empêcher la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'article 11 de la Déclaration affirme que : « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'exercer son occupation ou sa profession conformément à la loi. » L'article 12 affirme que

Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'être efficacement protégé par la législation nationale quand il réagit par des moyens pacifiques contre des activités et actes, y compris ceux résultant d'omissions, imputables à l'État et ayant entraîné des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que contre des actes de violence perpétrés par des groupes ou individus qui entravent l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Analyses, Conclusions et Recommandations

Les cas présentés dans ce rapport soulèvent de sérieuses inquiétudes concernant la protection des défenseurs des droits humains aux États-Unis et le respect des droits humains universellement reconnus. La plupart des défenseurs des droits humains aux États-Unis, ont la possibilité de travailler en toute liberté et sécurité. Cependant, dans d'autres régions du monde, ils subissent fréquemment de graves violations de leurs droits. Répressions persistantes, arrestations arbitraires, tortures systématiques, disparitions et assassinats politiques sont les points communs du quotidien des militants des droits humains dans beaucoup de pays. Cela n'est pas le cas aux États-Unis qui disposent de plusieurs mécanismes de protection des activités des défenseurs des droits humains garantis par la Constitution et les règlements locaux.

Cependant, les cas décrits dans ce rapport illustrent à quel point les défenseurs des droits humains aux États-Unis peuvent être privés d'emploi, menacés, harcelés, tabassés, arrêtés, victimes d'abus, poursuivis arbitrairement et traqués injustement devant les tribunaux criminels à cause de leur travail. Ceux qui paient le plus lourd tribut sont souvent ceux qui oeuvrent opiniâtement pour la sauvegarde et la promotion des droits des couches les plus vulnérables au sein de la société américaine, ou ceux qui défient les prérogatives des plus puissants. De tels traitements semblent être réservés à ceux qui défendent les droits des minorités ou contestent la répartition du pouvoir économique et social dans la société aux États-Unis.

Depuis le 11 septembre, les défenseurs des droits humains avaient plus de défis à relever, conséquence de « la lutte contre le terrorisme ». Ce rapport expose ces défis à travers l'expérience de trois défenseurs. Mais le défi que cette « lutte » pose à l'ensemble du cadre international des droits humains reste profond et persistant. Ces nouveaux défis mettent en évidence le besoin urgent d'une solidarité internationale entre les défenseurs des droits humains du monde entier car la « lutte contre le terrorisme » est mondiale et probablement interminable.

A. Les Défenseurs des Droits Humains et les Violations des Droits Humains aux États-Unis

1. Les Défenseurs des Droits Humains et la « Lutte contre le Terrorisme »

« Ceux qui peuvent abandonner leur liberté fondamentale afin d'obtenir un peu de sécurité provisoire ne mérite ni l'un ni l'autre » – Benjamin Franklin, 1759.

« Observez cinq aspects de la politique des droits humains obsédée par le fait de se libérer de ses peurs. Premièrement, un Gouvernement fermé et violation de la vie privée. Deuxièmement, faire des réfugiés et des immigrants des boucs émissaires. Troisièmement, la création de zones extralégales éminemment à la base navale de la Baie de Guantanamo à Cuba. Quatrièmement, la création de statuts extralégaux, en particulier les détenus de citoyenneté américaine baptisés « combattants ennemis ». Cinquièmement, une présence américaine réduite dans le domaine des droits humains à travers le reste du monde ».

– *Harold Hongju Koh, ancien conseiller au secrétat d'état pour la Démocratie, des Droits Humains et du Travail*

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, l'administration des États-Unis a accru son pouvoir et sa volonté d'envahir la vie privée des personnes au nom de la sécurité nationale. Précédemment interdits de collecter les renseignements politiques intérieurs, une grande marge de manœuvre a été accordée au Bureau Fédéral des Investigation afin de contrôler les individus et les associations aux États-Unis, y compris les activités des défenseurs des droits humains. Le Gouvernement a mis en place un programme afin d'établir les caractéristiques individuelles des personnes à partir de données dont disposent les nombreuses agences locales, étatiques et fédérales ; les banques et les commerces ; les magazines et les associations. Un plein mandat a été accordé aux organismes gouvernementaux chargés de l'exécution de la loi à travers le pays afin de participer aux efforts dynamiques visant à éradiquer d'éventuels terroristes. L'exercice de ces nouveaux pouvoirs a déclenché une alerte généralisée concernant l'atteinte aux libertés civils aux États-Unis, et surtout concernant la crainte que ces abus des premiers temps ne se répètent à nouveau.

Comme le montrent les cas des défenseurs des droits humains Lynne Stewart, James Yee et Farouk Abdel-Muhti, la « lutte contre le terrorisme » a conduit à la surveillance, l'arrestation, l'incarcération et l'engagement de

poursuites contre des défenseurs des droits humains dans des circonstances qui montrent clairement que leurs activités de défense des droits humains sont la cause de toutes ces actions.

Des douze défenseurs cités dans ce rapport, sept d'entre eux ont été sujets à des opérations de renseignements intérieurs par les organismes chargés d'exécuter la loi des États-Unis. De telles activités dans l'ère moderne ont commencé par l'opération anti-communiste, la chasse aux sorcières organisée au début des années 1950. Le directeur du FBI J. Edgar Hoover a étendu ses pouvoirs d'investigation afin de contrôler et de discréditer les avocats qu'il considère, pour aucune raison, comme menace aux États-Unis. Ses « suspects » incluaient les militants des droits civils tels que Martin Luther King, Robert F. Kennedy et Cesar Chavez. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, le FBI a monté son opération *Cointelpro* pour fabriquer et faire disparaître les preuves, mettre en doute l'intégrité des personnes, suborner les témoins et harceler les militants.

Comme résultat direct de ces excès, le Congrès a imposé des restrictions sévères sur l'habilitation des organismes gouvernementaux à diriger les enquêtes politiques intérieures. D'autres restrictions ont été mises en place suite aux litiges survenus dans les années 1980. Ces restrictions ont été allégées sous l'Administration Reagan. Avec le *PATRIOT Act* adopté le 24 octobre 2001, la création du Ministère de la Sécurité Intérieure et la Direction du Ministère de la Justice sous la direction du Procureur Général John Ashcroft, les restrictions imposées sur la collecte des renseignements intérieurs ont été allégées d'avantage. Etant donné l'histoire des abus commis par l'opération *Cointelpro*, les défenseurs des droits humains aux États-Unis craignent que leurs activités légales ne soient surveillées ou perturbées sans aucune garantie légale.

Le Ministère de la Justice a accusé Lynne Stewart entre autre d'avoir « fourni une aide matérielle à une organisation terroriste étrangère ». Ce crime a été introduit dans la loi sur l'antiterrorisme et la peine de mort adoptée en 1996 (AEDPA). En 2000, le neuvième Congrès des cours d'appel aux États-Unis a décidé que les définitions et les sens présumés d'« aide matérielle » étaient inconstitutionnellement imprécis. Mais le *PATRIOT Act* a étendu d'avantage la définition et le ministère public utilise le statut de plus en plus souvent. David Cole, professeur de droit international à l'Université de Georgetown a déclaré que la loi « considérerait un crime qu'un Quaker envoie un livre de Gandhi sur la non-violence à un chef d'un groupe terroriste ». L'étendue de ce statut rend également possible des poursuites sélectives contre des cibles des

enquêteurs du Gouvernement sur la base d'appartenance religieuse et politique.

Le *PATRIOT Act* a facilité aux organismes gouvernementaux la collecte de données et des profils des résidents aux États-Unis. Les articles 215 et 505 du *PATRIOT Act* permettent au FBI de collecter secrètement des données sur les résidents aux États-Unis à partir d'archives bancaires, médicales, de bibliothèques et d'Internet sans donner aucune preuve de suspicion de terrorisme ou d'autres actes criminels. L'approbation de telles enquêtes se fait lors de réunions secrètes tenues par la Cour de Surveillance des Renseignements Extérieurs (FISC). L'article 505 stipule que « les Lettres de la Sécurité Nationale » pourraient autoriser le Bureau Fédéral d'Investigation à accéder aux fichiers téléphoniques et Internet sans supervision judiciaire d'aucune sorte. Les agents fédéraux pourraient utiliser des techniques de surveillance indiscrettes telles que la mise sur écoute, et ce en indiquant simplement qu'elles seront utilisées en relation avec les renseignements extérieurs.

Le 28 janvier 2003, la Maison Blanche a annoncé la création du Centre Intégré Sur la Menace Terroriste (TTIC), qui a le rôle d'un commandement central chargé de l'application des lois sur le terrorisme. Il peut faire appel aux services du Bureau Fédéral d'Investigation, de l'Agence Centrale de Renseignements aux États-Unis (CIA), de l'Agence Nationale de Sécurité, du Ministère de la Sécurité Intérieure, du Ministère de la Justice et du Département d'État. Le Centre Intégré Sur la Menace Terroriste (TTIC) peut charger des agents et des compétences appartenant à ces organismes et autres de collecter des informations ; de telles données seraient partagées par tous. Le *Joint Terrorism Task Force* a permis aux programmes anti-terroristes et au Ministère de la Sécurité Intérieure de faire des administrateurs et des officiers chargés d'appliquer la loi, à l'échelle nationale, régionale, locale et des états, des partenaires pour surveiller, contrôler et répertorier les comportements « suspects ». En vertu de l'ordre exécutif (E.O 13292), le Gouvernement dispose de plus de marge de manœuvre afin d'empêcher le peuple ou (l'opinion publique) d'être informé ainsi que de modifier la classification des documents et les porter aux plus hauts niveaux de confidentialité. Ces mesures soulèvent des questions sérieuses sur le plan constitutionnel et des droits humains internationaux, en particulier le droit à l'intimité.

La volonté d'augmenter les capacités des services de renseignement au lendemain du 11 septembre est complètement compréhensible, mais la suppression des garanties judiciaires et les restrictions imposées sur la collecte des renseignements qui sont durement combattues, rendent plus

probables les cas d'abus. L'absence de débats concernant le nécessité de garanties et la recherche apparente de la sécurité au détriment des libertés civiles ont créé un climat de malaise et de peur parmi les défenseurs des droits humains qui luttent pour les droits des groupes, y compris les groupes à caractère religieux, qui sont ciblés par la « lutte contre le terrorisme ».

Les détentions sélectives de milliers de non-citoyen depuis le 11 septembre, dont Farouk Abdel-Muhti, d'ordinaire sur la base d'accusations relatives aux procédures d'immigration, n'ont abouti à aucun procès pour terrorisme. Cependant elles ont perturbé la vie et le bien-être des milliers de familles d'immigrants sans aucun bénéfice pour la sécurité nationale.

Il est difficile de ne pas conclure que « la lutte contre le terrorisme » a été menée d'une manière qui menace les droits humains et ceux qui les défendent aux États-Unis ainsi que dans d'autres régions du monde où cette lutte est combattue. Ceux qui sont le plus en danger sont ces petites gens dont les droits sont défendus par les avocats cités dans ce rapport : les immigrants, les Américains d'origine arabe et les musulmans. Les plus exposés encore sont ceux qui s'opposent à la guerre en Irak, les activistes pour l'anti-militarisation et la paix, les défenseurs des droits civils et des libertés, les partisans de la justice économique et sociale ou les gens qui choisissent tout simplement de mener une vie non conformiste.

2. Détention et Emprisonnement des Défenseurs des Droits Humains

« Plus de deux millions de personnes sont détenues dans les prisons aux États-Unis, le plus grand nombre dans le monde entier en comparaison avec la taille de la population. La plus grande majorité sont des pauvres. Plus de la moitié sont des Afro-américains ; un sur quatorze des Afro-américain de sexe masculin est incarcéré. Bien que les Afro-américains et les Hispaniques ne représentent que vingt quatre pour cent de la population totale, les prisonniers issus de ces deux communautés représentent soixante trois pour cent de la population pénitentiaire. Un million et demi d'enfant aux États-Unis ont un parent en prison ».

- Réseau des Droits Humains aux États-Unis.

Les défenseurs des droits humains aux États-Unis ont généralement un excellent accès à l'information, à la représentation et au soutien. D'habitude, ils ne sont pas emprisonnés seulement à cause de leur plaidoyer, et même s'ils le sont, cela ne dure pas longtemps. Mais les défenseurs tels que Cheri Honkala, Jeff Dietrich, Lynne Stewart et Chokwe Lumumba ont bel et bien attiré l'attention et la surveillance de la police par

leurs activités. Comme le montrent les cas de Honkala et Dietrich, des actes de désobéissance civiles répétés se soldent par de plus fréquentes et sévères détentions. Le cas de Jeff Dietrich, James Yee et Farouk Abdel-Muhti soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la sévérité de leur incarcération qui pourrait être attribuée à leurs activités et leurs croyances.

Aux États-Unis, l'emprisonnement signifie que vous allez probablement être victime d'agression physique ou sexuelle. Vous allez probablement endurer des punitions discriminatoires ou arbitraires. Vous allez probablement être exposés aux maladies particulièrement le VIH /Sida, hépatites et tuberculose ; et si vous recevez des soins médicaux, ils sont **insuffisant**. Cet état de fait existe car il y a peu de soutien public à l'opinion prétendant que les droits fondamentaux des prisonniers doivent être respectés.

Cette confiscation des droits s'étend au delà même de la peine de prison. La plupart des treize millions de gens qui ont été condamnés pour crime aux États-Unis (presque 7% de la population adulte) perdent de façon permanente leur droits de vote, de recevoir des prêts-étudiant, un logement étatique ou de revendiquer de nombreux droits **parentaux**.

Onze des défenseurs cités dans ce rapport ont eu l'occasion de défendre des prisonniers. Sept ont été détenus comme conséquence directe de leur activités. Sept sont soit en liberté surveillée, soit ont une affaire en cours d'instruction. Farouk Abdel-Muhti était emprisonné pendant plus de deux ans sans accusations criminelles.

Il semble également que les autorités des prisons utilisent l'isolement et la privation des sens plus souvent qu'il ne leur est généralement autorisé. Même les moindres infractions aux règlements intérieurs peuvent exposer le prisonnier à la détention en isolement pendant une longue période de temps. Cela paraît plus probable quand il s'agit des prisonniers accusés de délits à caractère politique. James Yee, Jeff Dietrich et Farouk Abdel-Muhti ont tous subi à lui seul suffit pour rendre « punition » isolement, parfois avant même que le motif d'accusation ne soit trouvé comme c'est le cas pour Yee.

Les États-Unis ont de plus en plus recours à l'incarcération pour combattre le symptôme d'échecs sociaux de fonds qu'ils ne veulent pas aborder : les préjugés raciaux, la pauvreté, la consommation de drogue, les maladies mentales. Comme le montrent les travaux de Abdel-Muhti et de Enrique Morones, l'incarcération est utilisée de plus en plus fréquemment pour aborder des questions relatives à l'immigration et au « terrorisme ».

3. Le Racisme et les Défenseurs des Droits Humains

Les préjugés raciaux restent un problème majeur aux États-Unis. La ségrégation officielle et les lois de Jim Crow ont peut-être disparu, mais le racisme et la discrimination, aussi bien insidieux que manifestes, existent encore.

Charles Tisdale doit encore se protéger et protéger son journal des attaques du Ku Klux Klan et d'autres racistes. Si les Dann étaient des Américains blancs, il est peu probable qu'elles endureraient des intrusions armées et la saisie de leur propriété. En tant que Américain d'origine chinoise et musulman, James Yee constitue une cible doublement remarquable pour les enquêteurs militaires. La maltraitance subie par Enrique Morones semble être une conséquence directe de son origine latino-américaine. Celle subie par Farouk Abdel-Muhti illustre le préjugé américain envers les arabes et les musulmans, qui s'est amplifié surtout durant les trois dernières années. La brutalité et l'esclavage combattus par les Travailleurs d'Immokalee ne sont endurés presque que par des victimes d'origine hispanique. Chokwe Lumumba a parlé du dénigrement et du manque de respect des Américains blancs à l'égard de ce qui a beaucoup d'importance pour les Afro-américains – leurs leaders, leur art, leur musique, et pour quelques uns, l'Islam.

Au cours de la collecte des informations pour ce rapport, un nombre disproportionné de plaintes venait d'un seul État : le Mississippi. Cela rappelle l'histoire du racisme et des violations des droits humains dans cet État et évoque la difficulté de remédier à de telles violations de longue date. Cela est également un signe de l'intensité du combat pour les droits humains dans le Mississippi. C'est la raison pour laquelle ce rapport concerne autant de défenseurs venant de cet État.

4. La Privatisation et les Défenseurs des Droits Humains

Ce rapport montre clairement l'existence d'une tendance à la privatisation de l'espace et des services publics. Depuis le quartier de Jeff Dietrich situé au centre ville de Los Angeles et Jackson le ville de Charles Tisdale, aux terres à perte de vue de la Nation des Shoshones de l'Ouest de Carrie et Mary Dann, des pressions se font sentir pour de réduire le libre accès, transformer des espaces auparavant ouverts au public en espaces privés fermés et déployer des forces de sécurité privées pour maintenir les restrictions. Les défenseurs des droits humains qui défient ce phénomène en paient les conséquences.

Ces limites sur le libre accès ainsi que l'insistance sur la protection de la propriété privée expliquent en partie les fréquentes réactions policières excessives. Cheri Honkala, Jeff Dietrich, Chokwe Lumumba et les Cinq Dockers de Charleston ont tous été des victimes de manœuvres policières violentes en réponse à des manifestations pacifiques. Le caractère sacré de la propriété privée ainsi que la complicité du Gouvernement à l'empiétement sur les propriétés publiques expliquent en partie l'application exagérée des lois auxquelles Carrie et Mary Dann se sont confrontées.

Les défenseurs des droits humains sont de plus en plus confrontés à des cas de violations commises par la sécurité privée ou les personnels paramilitaires. Brenda et Wanda Henson ont subi les bavures d'une milice privée insuffisamment maîtrisée par les responsables locaux. Charles Tisdale lutte contre l'application des lois privées engagées par les promoteurs du centre ville de Jackson. Jeff Dietrich quant à lui, protège les sans-abri contre les cruautés des gardes de sécurité privée, les « Chemises » à Los Angeles.

Une autre forme d'action quasi officielle pour punir et harceler les défenseurs est: l'utilisation des services d'utilité de base. Lorsque la politique éditoriale du *Jackson Advocate* sous la direction de Charles Tisdale était devenue claire, il y a eu des coupures de chauffage, d'eau, d'électricité et de téléphone. Les coupures d'électricité ont obligé les Henson à repousser l'ouverture de leur librairie à Gulfport ; les coupures d'eau continuent au *Camp de Sister Spirit*. Dans sa bataille acharnée contre les Dann, le Bureau de la Gestion des Terres leur a interdit l'accès aux routes publiques. Des responsables du Département de l'Habitat et du Développement Urbain en Philadelphie préféreraient plutôt avoir des bâtiments vides et froids que de fournir un abri aux familles défendues par Cheri Honkala.

Un corollaire intéressant est illustré par les cas de Brenda et Wanda Henson, Jeff Dietrich et Chokwe Lumumba. Chacun d'entre eux ainsi que plusieurs autres avocats ont ressenti la nécessité d'établir des communautés de pensée indépendantes regroupées dans les compagnes (*independent land-based communities of conscience*). Apparemment incapable de trouver une place sûre afin de poursuivre leur plaidoyer, ils ont créé leurs propres oasis pour protéger les activistes, former les avocats et le travail des défenseurs des droits humains.

5. Les Défenseurs des Droits Humains et les Droits Economiques, Sociaux et Culturels

« être pauvre c'est dur, mais être une race de pauvre dans le pays du dollar est le pire des souffrances » W.E.B Du Bois, 1903

Les États-Unis ont une longue histoire dans la lutte pour les droits civils et politiques. Il y existe un réseau d'individus, d'organisations, d'associations, de fondations et de points de médias capable de riposter lorsque ces droits sont menacés. Néanmoins, cela n'est pas le cas quand il s'agit des droits économiques, sociaux et culturels. Le grand soutien politique à l'état du bien-être social s'est évaporé. Ken Riley et les Dockers manquant de résistance, le poids des syndicats de travailleurs a fortement diminué. La Couverture Médicale Universelle paraît de plus en plus lointaine. Même « la mesure de sûreté » minimale du bien-être, le système d'allocation chômage et autres programmes sociaux ont été supprimés ces dernières années.

En fait de politique, le gouvernement des États-Unis ne reconnaît pas du tout la plupart des droits économiques et sociaux respectés à l'échelle internationale. L'actuel mythe américain persiste à prétendre que tous les Américains ont la chance de réussir et de « se faire tout seuls ». Pour de nombreux responsables élus, le terme même de « droits économiques » a encore un avant goût du communisme et est essentiellement anti-américain. Selon la politique du gouvernement des États-Unis, les droits économiques et sociaux, y compris le droit à une nourriture décente et un abri, une éducation de qualité, un travail et des soins médicaux décents, ne sont pas des droits à respecter mais des privilèges à mériter ou être octroyés comme faits de politique pas d'obligation.

En terme de richesse globale, les États-Unis devancent de loin les autres nations du monde. Toutefois, selon le Centre pour les Droits Economiques et Sociaux, presque vingt pour cent des enfants moins de cinq ans vivent dans la pauvreté. C'est le taux le plus élevé parmi les pays **industrialisés**. Plus de 40 millions de personnes n'ont pas d'assurance maladie. Vingt-huit pour cent doivent se soucier quotidiennement ou sans cesse pour avoir suffisamment de nourriture.

De nombreux défenseurs parmi ceux qui ont été présentés dans ce rapport sont à l'avant garde d'un nouveau mouvement pour la protection et la promotion des droits économiques et sociaux aux États-Unis. Cheri Honkala et Jeff Dietrich travaillent pour la protection des individus et des familles marginalisés sur le plan économique. Ils travaillent également pour

l'extension des droits économiques à tous les résidents aux États-Unis. Charles Tisdale et les Cinq Dockers de Charleston soutiennent l'égalité de l'accès aux postes d'emplois décentes. Brenda et Wanda Henson ainsi que Enrique Morones protègent les droits économiques et sociaux des individus vivant en deçà des normes américaines et ce en mettant en avant les droits de tous les couches de la population. Carry et Mary Dann ainsi que le Projet de Défense des Shoshones de l'Ouest sont membres d'un petit groupe d'avocats qui travaillent pour la préservation des droits culturels et traditionnels, surtout ceux des populations indigènes.

Ce rapport montre clairement l'existence d'un mouvement important et grandissant pour la justice économique et sociale aux États-Unis. La plupart des défenseurs présentés dans ce rapport estiment qu'ils doivent, d'une façon ou d'une autre, aborder le sujet de la discrimination économique : La protection systématique de ceux qui disposent de ressources et l'écrasement de ceux qui n'en disposent pas. Il doivent s'inquiéter aussi sur les menaces économiques et sociales auxquelles ils sont confrontés aux coté d'autres défenseurs : La perte d'emplois et des avantages ; le dossier des accusations criminelles ; cautions excessives ; amendes et tarifs, ostracisme et mauvais traitement des communautés.

Cheri Honkala défend les droits économiques des individus et des familles qui en ont besoin précisément parce qu'ils ont été privés de ressources. Charles Tisdale juge qu'il se doit de concentrer ses efforts sur les discriminations en matière d'opportunités économiques après avoir travaillé plusieurs années en faveur des droits civils. Carry et Mary Dann, impliquées légèrement et à contre cœur dans l'économie de la société dominante, sont privées de leur aptitude de gagner même de quoi vivre modestement. Brenda et Wanda Henson ont œuvré pour aider les communautés pauvres avant et après avoir lutter en faveur des droits civils. Jeff Dietrich mène une vie de pauvreté et de sacrifice car il croit devoir être un de ceux qu'il défend. Afin de vivre en solidarité avec les leurs, les Travailleurs d'Immokalee acceptent uniquement les salaires que des ouvriers agricoles décemment payés gagneraient. En passant « trop » de temps à aider les gens sans ressources, Enrique Morones se trouve lui même sans revenu stable.

Comme le montrent les nombreux cas de défenseurs, le rôle des grandes sociétés est un souci majeur de tous les mouvements pour la justice économique et sociale aux États-Unis. Malgré les derniers scandales (ex. Enron) , il est difficile de défier le pouvoir enraciné des grande sociétés et leurs effets pervers sur la société américaine. La difficulté de cette lutte est

illustrée par les cas de Jeff Dietrich, Cheri Honkala, les Cinq Dockers de Charleston, les Dann, Enrique Morones et les Travailleurs d'Immokalee.

Perdre son travail aux États-Unis signifie d'habitude la perte de sa sécurité. La plupart des Américains ont accès aux soins médicaux de qualité uniquement s'ils ont une assurance maladie, qui n'est abordable que par le biais des cotisations patronales. Les allocations chômage garantissent une petite partie du revenu précédent pendant une courte période seulement et sous certaines conditions uniquement. Le cas de Enrique Morones démontre clairement ce que coûte un plaidoyer contre l'attitude d'un employeur. Mais ce même genre de pression afin de maintenir la conformité économique est évident dans la vie de Carrie et Mary Dann, les Cinq Dockers de Charleston, Lynne Stewart et Chokwe Lumumba.

Aux États-Unis, le revenu est la mesure de la vulnérabilité. Pour toute l'immense richesse des États-Unis, la principale cause de violation des droits humains reste les disparités entre ceux qui ont – la richesse, les ressources, l'éducation, l'information – et ceux qui n'en ont pas. Qu'importe la gravité du délit, la richesse protège contre les sanctions ; qu'importe que le délit soit sans gravité, la pauvreté expose aux poursuites. L'un des triomphes des défenseurs des droits humains dans ce rapport est le fait qu'ils choisissent de vivre dans les mêmes conditions que ceux qu'ils protègent.

6. La Nature du Travail des Défenseurs des Droits Humains

« ...quand les droits même des défenseurs des droits humains sont violés, tous nos droits sont menacés, et par conséquent nous sommes tous en danger »

- le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan

Pour de nombreux défenseurs présentés ici, la motivation et l'objectif des défenseurs des droits humains proviennent de la découverte précoce de modèles source d'inspiration. Chokwe Lumumba cite Malcolm-X, Enrique Morones mentionne Cesar Chavez et son propre grand père ; Charles Tisdale crédite sa mère ; presque tous les défenseurs se réfèrent à la vie et la mort de Martin Luther King.

D'autres puisent de leurs propres expériences en ayant subi le même type d'abus qu'ils combattent maintenant. Cheri Honkala était une sans-abri avant qu'elle ne devienne avocate des sans-abri et une défenseuse des droits économique et sociaux. La plupart des Cinq Dockers de Charleston sont complètement engagés à vie dans la défense des travailleurs après

avoir été battus et emprisonnés à cause de leur militantisme. Brenda et Wanda Henson étaient toutes les deux mariées avec des maris violents, et ont eu des enfants à un jeune âge ; et vécu de longues batailles pour la garde de leurs enfants. Plus tard, elles se sont servies de leur expérience pour défendre les mamans qui méritent la garde de leurs enfants. Les Travailleurs d'Immokalee sont capable de pénétrer le monde des travailleurs exploités car la plupart d'entre eux y ont souffert.

D'autres encore ont suivi la voie spirituelle du plaidoyer. Carrie et Mary Dann ont affirmé à maintes reprises qu'elles ne peuvent plus pratiquer leur foi si elles sont séparées de la terre. James Yee a trouvé le chemin du plaidoyer à travers l'Islam, Jeff Dietrich à travers le Christianisme. Tous les défenseurs sont guidés par quelque chose d'autre que l'attente d'une récompense ou même d'une progrès. Ils sont moralement et éthiquement incapable d'attendre sans rien faire alors que d'autres gens souffrent de violations de leurs droits en tant qu'être humains.

Un grand nombre des défenseurs cités dans ce rapport et plusieurs de leurs associés ont trouvé de nouvelles motivations, stratégies et façon de penser en adoptant et en adaptant le langage des garanties et protections internationales des droits humains. Cela s'est fait également en alertant les forums internationaux sur les droits humains au sujet des cas de violations aux États-Unis. Cheri Honkala, le KWRU au bien-être ainsi que la Compagne des Gens Pauvres Pour les Droits Humains Economiques ont inscrit explicitement leur programme d'action dans le cadre des dispositions internationales sur les droits humains. Enrique Morones utilise les accords territoriaux signés entre les États-Unis et le Mexique pour présenter son plaidoyer afin d'empêcher la désagrégation des familles latinos qui traversent les frontières. Carrie et Mary Dann ont lancé leur appel en faveur des indigènes et les droits à la terre aux forums appropriés aux Nations Unies, à l'organisation des États Américains et à la Cour Inter-Américaine des Droits Humains. Cela s'est soldé par une décision stipulant qu'en effet le gouvernement américain a violé leurs droits. Chokwe Lumumba, suivant l'exemple de Martin Luther King, parlait en termes des droits humains depuis 1968. James Yee et Farouk Abdel-Muhti ont été incarcéré du moins en partie à cause de leur participation à la défense des droits humains internationaux des personnes emprisonnées sans chef d'inculpation.

B. Défenses des Droits Humains : Protections, Lois et Recours

1. La Loi des États-Unis

La loi des États-Unis offre d'importantes protections aux activistes, avocats et défenseurs des droits humains ainsi que des mécanismes variés de réparation. Le premier et le quatorzième amendements de la Constitution des États-Unis garantissent efficacement la liberté de montrer en détail, de faire des commentaires, de distribuer et de demander réparation pour violation des droits humains. Ils réaffirment que les militants ont le droit absolu de se réunir et de former des associations dont l'objectif est d'avancer dans leur cause.

Toute « personne » peut engager un procès auprès d'une cour fédérale au cas où son droit sous la Constitution des États-Unis a été violé. La loi des États-Unis offre également des remèdes contre la discrimination au travail ainsi que le droit d'organiser et de s'engager dans des activités syndicales pacifiques. Bien qu'il ne soit pas parfait, l'ensemble de la législation des droits civils aux États-Unis, complété par les législations locales des États, est compréhensible et fonctionne généralement avec efficacité.

Il existe des lacunes dans le système de protection dont quelques uns sont illustrés par les cas d'études contenus dans ce rapport. Les procédures judiciaires et administratives reflètent trop souvent les préjugés de la société en général. Le système judiciaire peut également être hors de portée d'un grand nombre des plus vulnérables au sein de la société. Le système judiciaire est ainsi devenu plus résistant ces dernières années aux revendications des droits individuels.

La volonté du Ministère de la Justice des États-Unis d'user de son autorité afin de mettre en application les lois sur les droits civils par le moyen de poursuites criminelles et civiles varie considérablement. Le Ministère de la Justice dispose d'une importante autorité lui permettant, entre autre, d'aborder les problèmes de maltraitance dans les prisons, de bavures policières et des conditions presque esclavagistes. Le Ministère de la Justice pourrait utiliser cette autorité d'une façon plus agressive.

Néanmoins, il existe une lacune dans la loi des États-Unis qui est la non-existence d'aucune référence à la protection des défenseurs des droits humains à l'instar de celles offertes par la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme. En général, la loi des États-Unis n'applique les critères internationaux des droits humains que lorsque ceux-ci sont déjà codifiés dans ses lois.

2. La Loi des États

La plupart des États américains offrent des protections complémentaires et des mécanismes de réparation pour les défenseurs des droits humains. La plupart des États reconnaissent dans leurs constitutions respectives les droits fondamentaux nécessaires aux avocats : la liberté de parole, la liberté de réunion et le droit d'adresser une pétition au Gouvernement pour lui demander réparation des griefs. Les tribunaux de la plupart des États trouvent que le plaidoyer est protégé par la Constitution des États-Unis. Mais il semble qu'aucun état américain n'a un statut consacré spécifiquement aux défenseurs des droits humains.

Les lois sur les droits civils en Californie, à titre d'exemple, sont appliquées par le département du Travail et du Logement Équitables (*Department of Fair Employment and Housing*) qui est destiné à promouvoir la législation sur les droits civils, faire des réclamations qui peuvent être adressées par voie administrative ; et l'application pour le rendre l'application des règlements sur le logement. Le Code Civil 52.1 de l'État de Californie « protège toute personne à l'intérieur de l'État contre l'obstruction au libre exercice ou la jouissance des droits garantis par l'État ou les États-Unis » Plusieurs autres États ont des lois similaires et des organismes administratifs chargés de les appliquer.

3. Protections Internationales

Les États-Unis ont ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Ils l'ont fait car ils étaient sujets à des limitations largement critiquées par la communauté internationale. Les États-Unis ont signé mais pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination Contre les Femmes, la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les États-Unis ont fourni des rapports initiaux sous les traités qu'ils ont signé. Ils n'ont pas accepté de donner suite à aucune plainte individuelle. Cependant, ces traités semblent n'avoir aucun effet sur la protection des droits humains aux États-Unis.

Les Défenseurs des Droits Humains

« la mise en œuvre des critères relatifs aux droits humains sur le plan intérieur dépend largement de la capacité des individus et des groupes de promouvoir et de protéger les droits humains et d'exercer des pression sur leurs gouvernements afin de répondre à leurs obligations légales. Ces individus communément appelés « défenseurs des droits humains » jouent un rôle important dans la lutte contre les violations et dans l'amélioration de la situation des droits humains et ce en montrant en détail et en exposant les cas de violation des droits humains. Cela est également possible en tenant leurs gouvernements responsables, en demandant réparation en faveur des victime et en éduquant leurs populations sur les droits humains.

- Le comité des avocats pour les droits humains

Le 9 décembre 1998, les Nations Unies ont adopté la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme. Cela constitue un événement marquant dans la protection de ceux qui sont sous la menace à cause de leur plaidoyer. La Convention est adoptée avec comme titre officiel « la Déclaration sur le Droit et Responsabilité des Individus, Groupes et Organes de la Société de Promouvoir et Protéger les Droits Humains et les Libertés fondamentales universellement reconnus ». C'est le premier document des Nations Unies affirmant l'importance du travail des défenseurs des droits humains et la nécessité de les protéger.

L'ors de sa session de l'an 2000, la commission des Nations Unies sur les Droits de L'Homme a crée le poste de représentant spécial du secrétariat général sur les défenseurs des droits humains. Le Représentant Spécial est chargé de la responsabilité d'insister sur la mise en œuvre des dispositions contenus dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme.

La Déclaration affirme que :

- Chacun a le droit de promouvoir, de protéger et de défendre les droits humains.
- Les défenseurs des droits humains sont plus vulnérables aux violations de leurs droits de se réunir pacifiquement, de former et d'adhérer aux organisations non gouvernementales, de fournir l'information et de demander réparation aux autorités nationales et internationales.
- Chacun a droit à l'entière protection contre les représailles causées par leur exercice des droits humains.
- Les états sont appelés à mettre en œuvre les droits humains dans les lois et dans la pratique.

- Les états sont obligés de protéger les défenseurs des droits humains contre les représailles.
- Les états ont la responsabilité d'enquêter sur les allégations de violations.

Recommandations

Front Line est convaincue que les études de cas citées dans ce rapport reflètent le type de défis que plusieurs défenseurs des droits humains doivent relever dans leurs actions aux États-Unis. Bien que les défenseurs des droits humains jouissent d'un grand nombre de protections aux États-Unis, les promesses faites dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme ne sont pas respectées uniformément. Davantage d'actions doivent être faites afin que ces promesses soient une réalité universelle pour tous les défenseurs des droits humains aux États-Unis.

Le travail de ces défenseurs des droits humains révèle les lacunes dans la protection des droits humains aux États-Unis d'une manière plus générale. Cela est particulièrement vrai pour les couches les plus vulnérables de la société américaine. Bien que la loi des États-Unis offre de nombreuses protections des droits humains, les États-Unis n'ont pas pris au sérieux leurs engagements aux critères des droits humains universels et indivisibles du cadre international. Ces critères ont été mis en avant dans la Déclaration Universelle des Droits Humains et dans l'ensemble des traités internationaux sur les droits humains que la communauté internationale a accepté d'un commun accord depuis la seconde guerre mondiale. Les États-Unis refusent de reconnaître en particulier les droits économiques sociaux et culturels comme droits.

Ainsi Front Line commence par recommander à tous les niveaux du gouvernement aux États-Unis de faire des démarches afin de mettre en œuvre les droits reconnus dans les traités sur les droits humains que les États-Unis ont ratifié et d'achever le processus de ratification et de mise en œuvre de la totalité des droits civils, politiques économiques, sociaux et culturels promis par la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme. Toutes les personnes aux États-Unis jouiront de plus de protection et de liberté si ces démarches sont faites.

Avec le respect témoigné en particulier aux défenseurs des droits humains, Front Line fait les recommandations suivantes qui sont basées sur la recherche faite dans ce rapport :

1. A tous les niveaux du gouvernement des États-Unis, fédéral, des États et local, des démarches doivent être faites afin de mettre en œuvre les protections contenues dans la Déclaration des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits de l'Homme. Ces démarches doivent inclure des actions législatives, administratives et judiciaires.

2. La section des droits civils du Ministre de la Justice des États-Unis devrait user de ses pouvoirs actuels afin d'enquêter sur les allégations de violation des droits des défenseurs des droits humains. Elle devrait également demander plus d'autorité et de ressources nécessaires afin d'assurer la réalisation des protections contenues dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme.
3. D'autres agences fédérales (ex. le Ministère de la Sécurité Intérieure) devraient prendre les mesures similaires afin d'assurer que les droits des défenseurs des droits humains soient respectés dans l'exercice de leurs activités.
4. Le Congrès devrait organiser des séances de débats sur l'impact des mesures prises pour mener " la lutte contre le terrorisme ", (ex. espionnage politique, intrusion dans l'intimité, politiques de détention) sur le travail des défenseurs des droits humains aux États-Unis. Ils devraient aussi agir afin de protéger les défenseurs des droits humains dans ce contexte.
5. Les agences locales et des États chargées de l'application des lois et d'engager des poursuites devraient prendre les mesures similaires afin d'assurer la réalisation des protections contenues dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme dans leurs juridictions. Ces mesures devraient inclure des mesures de protection des défenseurs des droits humains contre la violence et autres formes de harcèlement venant également des parties privées. Comme le démontre ce rapport, il existe quelques États (ex. Mississipi) où de telles actions doivent être entreprises en urgence.
6. La Commission Américaine des Droits Civils devrait enquêter sur le degré de réalisation des protections contenues dans la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme aux États-Unis. Elle devrait également recommander des réformes législatives et administratives afin d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration à travers toute la nation.
7. Les États-Unis devraient inviter le Représentant spécial des Nations Unies pour les défenseurs des droits humains à visiter les États-Unis et rédiger un rapport sur la situation des protections des défenseurs des droits humains.
8. Les ONG des droits humains dans d'autres pays devraient envisager la participation au soutien des défenseurs des droits humains menacés aux États-Unis.

9. Les ONG des droits humains aux États-Unis ou ailleurs devraient envisager des projets et des échanges communs afin que les défenseurs des droits humains aux États-Unis participent activement au mouvement international des droits humains. Front Line est convaincu que l'échange des expériences au delà des frontières sera bénéfique pour tous les défenseurs des droits humains.

Les Défenseurs des Droits Humains aux États-Unis

Conclusion

Chacun des défenseurs des droits humains présentés dans ce rapport a fait preuve d'un courage extraordinaire, d'un engagement et d'une capacité de faire face aux menaces, harcèlement, intimidations et aux abus. Quelques uns ont été empêchés de gagner leurs vies. D'autres ont été battus et menacés de mort. D'autres encore ont été arrêtés et emprisonnés, incarcérés en régime d'isolement ou sans chef d'accusation. Tous ont plus d'une raison d'abandonner leur plaidoyer.

Toutefois, ils continuent tous à défendre, promouvoir les droits humains et les défenseurs des droits humains. Ils méritent tout notre reconnaissance et notre admiration. Ils méritent la coopération et la protection de la part du gouvernement aux États-Unis. Ils méritent d'être adoptés et protégés par la communauté internationale des défenseurs des droits humains. Ils méritent aussi notre participation active au mouvement pour les droits humains universels.

Les défenseurs des droits humains présentés dans ce rapport travaillent tous dans le but de promouvoir une vision de l'intégration indissoluble de tous les droits humains : économiques, sociaux, culturels, aussi bien que civils et politiques. Chacun d'entre eux a subi des conséquences et des répercussions qui sont à la fois économiques et sociales ainsi que civiles et culturelles. Tous ensemble, ils incarnent l'indivisibilité essentielle de tous les droits humains.

Chacun des défenseurs des droits humains présentés dans ce rapport remplace les innombrables avocats et militants non reconnus qui font preuve de courage, d'aptitude, de force et de foi nécessaire à servir les communautés vulnérables et protéger d'autres activistes ainsi que promouvoir le respect des droits humains aux États-Unis.

Nous souhaitons que les idées ainsi que les méthodes employées par les défenseurs des droits humains seront utiles pour d'autres avocats et militants aux États-Unis et dans d'autres pays. Nous souhaitons que ce rapport donnera aux défenseurs des droits humains à travers le monde entier un sens de solidarité avec et de soutien pour leurs collègues aux États-Unis. Nous souhaitons également que les vies ainsi que le travail des individus présentés ici servira de modèles pour les militants et avocats des droits humains à travers le monde entier comme ils deviennent des défenseurs des droits humains.

Les États-Unis d'Amérique ont de la chance d'avoir des avocats des droits humains tels que James Yee et Farouk Abdel-Muhti ; Lynne Stewart et Chokwe Lumumba ; Cheri Honkala et Jeff Dietrich ; les Cinq Dockers de Charleston et la Coalition des Travailleurs d'Immokalee ; Carrie et Mary Dann ; Brenda et Wanda Henson ; Charles Tisdale et Enrique Morones.

Nous applaudissons leur travail et nous leur souhaitons beaucoup de succès et ainsi que la liberté de l'ingérence et nous nous engageons à les soutenir.

Appendice I

Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

Résolution de l'Assemblée générale 53/144

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance que revêt la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour tous, dans tous les pays du monde,

Prenant note de la résolution 1998/7 de la Commission des droits de l'homme, en date du 3 avril 1998 Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément no 3 (E/1998/23), chap. II, sect. A., dans laquelle la Commission a approuvé le texte du projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus,

Prenant note également de la résolution 1998/33 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1998, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de déclaration,

Consciente de l'importance que revêt l'adoption du projet de déclaration dans le contexte du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme Résolution 217 A (III).,

1. *Adopte* la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus qui figure en annexe à la présente résolution;

2. *Invite* les gouvernements, les organes et organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à intensifier leurs efforts en vue de diffuser la Déclaration et d'en promouvoir le respect et la compréhension sur une base universelle, et prie le Secrétaire général de faire figurer le texte de la Déclaration dans la prochaine édition de la publication *Droits de l'homme: Recueil d'instruments internationaux*.

85^e séance plénière
9 décembre 1998

ANNEXE

Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance que revêt la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour tous, dans tous les pays du monde,

Réaffirmant également l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme Résolution 217 A (III) et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme Résolution 2200 A (XXI), annexe. En tant qu'éléments fondamentaux des efforts internationaux visant à promouvoir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'importance des autres instruments relatifs aux droits de l'homme adoptés par les organes et organismes des Nations Unies, et de ceux adoptés au niveau régional,

Soulignant que tous les membres de la communauté internationale doivent remplir, conjointement et séparément, leur obligation solennelle de promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction aucune, notamment sans distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion, politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, et réaffirmant qu'il importe en particulier de coopérer à l'échelle internationale pour remplir cette obligation conformément à la Charte,

Reconnaissant le rôle important que joue la coopération internationale et la précieuse contribution qu'apportent les individus, groupes et associations à l'élimination effective de toutes les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples et des personnes, notamment des violations massives, flagrantes ou systématiques telles que celles qui résultent de l'apartheid, de toutes les formes de discrimination raciale, du colonialisme, de la domination ou de l'occupation étrangère, de l'agression ou des menaces contre la souveraineté nationale, l'unité nationale ou l'intégrité territoriale, ainsi que du refus de reconnaître le droit des peuples à l'autodétermination et le droit de chaque peuple d'exercer sa souveraineté pleine et entière sur ses richesses et ses ressources naturelles,

Considérant les liens qui existent entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales, d'autre part, et consciente du fait que l'absence de paix et de sécurité internationales n'excuse pas le non-respect de ces droits et libertés,

Réaffirmant que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables, et qu'il faut les promouvoir et les rendre effectifs en toute équité, sans préjudice de leur mise en œuvre individuelle,

Soulignant que c'est à l'État qu'incombent la responsabilité première et le devoir de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales,

Reconnaissant que les individus, groupes et associations ont le droit et la responsabilité de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de les faire connaître aux niveaux national et international,

Déclare:

Article premier

Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international.

Article 2

1. Chaque État a, au premier chef, la responsabilité et le devoir de protéger, promouvoir et rendre effectifs tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, notamment en adoptant les mesures nécessaires pour instaurer les conditions sociales, économiques, politiques et autres ainsi que les garanties juridiques voulues pour que toutes les personnes relevant de sa juridiction puissent, individuellement ou en association avec d'autres, jouir en pratique de tous ces droits et de toutes ces libertés.

2. Chaque État adopte les mesures législatives, administratives et autres nécessaires pour assurer la garantie effective des droits et libertés visés par la présente Déclaration.

Article 3

Les dispositions du droit interne qui sont conformes à la Charte des Nations Unies et aux autres obligations internationales de l'État dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales servent de cadre juridique pour la mise en œuvre et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que pour toutes les activités visées dans la présente Déclaration qui ont pour objet la promotion, la protection et la réalisation effective de ces droits et libertés.

Article 4

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme portant atteinte aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ou allant à leur encontre, ni comme apportant des restrictions aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Résolution 217 A (III), , des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, Résolution 2200 A (XXI), annexe, et des autres instruments et engagements internationaux applicables dans ce domaine, ou y dérogeant.

Article 5

Afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, aux niveaux national et international:

- a) De se réunir et de se rassembler pacifiquement;
- b) De former des organisations, associations ou groupes non gouvernementaux, de s'y affilier et d'y participer;
- c) De communiquer avec des organisations non gouvernementales ou intergouvernementales.

Article 6

Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres:

- a) De détenir, rechercher, obtenir, recevoir et conserver des informations sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales en ayant notamment accès à l'information quant à la manière dont il est donné effet à ces droits et libertés dans le système législatif, judiciaire ou administratif national;

b) Conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et autres instruments internationaux applicables, de publier, communiquer à autrui ou diffuser librement des idées, informations et connaissances sur tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales;

c) D'étudier, discuter, apprécier et évaluer le respect, tant en droit qu'en pratique, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et, par ces moyens et autres moyens appropriés, d'appeler l'attention du public sur la question.

Article 7

Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'élaborer de nouveaux principes et idées dans le domaine des droits de l'homme, d'en discuter et d'en promouvoir la reconnaissance.

Article 8

1. Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer effectivement, sur une base non discriminatoire, au gouvernement de son pays et à la direction des affaires publiques.

2. Ce droit comporte notamment le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de soumettre aux organes et institutions de l'État, ainsi qu'aux organismes s'occupant des affaires publiques, des critiques et propositions touchant l'amélioration de leur fonctionnement, et de signaler tout aspect de leur travail qui risque d'entraver ou empêcher la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Article 9

1. Dans l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit de promouvoir et protéger les droits de l'homme visés dans la présente Déclaration, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de disposer d'un recours effectif et de bénéficier d'une protection en cas de violation de ces droits.

2. À cette fin, toute personne dont les droits ou libertés auraient été violés a le droit, en personne ou par l'entremise d'un représentant autorisé par la loi, de porter plainte et de faire examiner rapidement sa plainte en audience publique par une autorité judiciaire ou toute autre autorité instituée par la loi qui soit indépendante, impartiale et compétente, et d'obtenir de cette

autorité une décision, prise conformément à la loi, lui accordant réparation, y compris une indemnisation, lorsque ses droits ou libertés ont été violés, ainsi que l'application de la décision et du jugement éventuel, le tout sans retard excessif.

3. À cette même fin, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, notamment:

a) De se plaindre de la politique et de l'action de fonctionnaires et d'organes de l'État qui auraient commis des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, au moyen de pétitions ou autres moyens appropriés, auprès des autorités judiciaires, administratives ou législatives nationales compétentes ou de toute autre autorité compétente instituée conformément au système juridique de l'État, qui doit rendre sa décision sans retard excessif;

b) D'assister aux audiences, procédures et procès publics afin de se faire une opinion sur leur conformité avec la législation nationale et les obligations et engagements internationaux applicables;

c) D'offrir et prêter une assistance juridique professionnelle qualifiée ou tout autre conseil et appui pertinents pour la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

4. À cette même fin et conformément aux procédures et instruments internationaux applicables, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de s'adresser sans restriction aux organes internationaux compétents de manière générale ou spéciale pour recevoir et examiner des communications relatives aux droits de l'homme, et de communiquer librement avec ces organes.

5. L'État doit mener une enquête rapide et impartiale ou veiller à ce qu'une procédure d'instruction soit engagée lorsqu'il existe des raisons de croire qu'une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'est produite dans un territoire relevant de sa juridiction.

Article 10

Nul ne doit participer à la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en agissant ou en s'abstenant d'agir quand les circonstances l'exigent, et nul ne peut être châtié ou inquiété pour avoir refusé de porter atteinte à ces droits et libertés.

Article 11

Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'exercer son occupation ou sa profession conformément à la loi. Quiconque risque, de par sa profession ou son occupation, de porter atteinte à la dignité de la personne humaine, aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales d'autrui doit respecter ces droits et libertés et se conformer aux normes nationales ou internationales pertinentes de conduite ou d'éthique professionnelle.

Article 12

1. Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de participer à des activités pacifiques pour lutter contre les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

2. L'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou *de jure*, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration.

3. À cet égard, chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'être efficacement protégé par la législation nationale quand il réagit par des moyens pacifiques contre des activités et actes, y compris ceux résultant d'omissions, imputables à l'État et ayant entraîné des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que contre des actes de violence perpétrés par des groupes ou individus qui entravent l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Article 13

Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de solliciter, recevoir et utiliser des ressources dans le but exprès de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales par des moyens pacifiques, conformément à l'article 3 de la présente Déclaration.

Article 14

1. Il incombe à l'État de prendre les mesures appropriées sur les plans législatif, judiciaire, administratif ou autre en vue de mieux faire prendre conscience à toutes les personnes relevant de sa juridiction de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

2. Ces mesures doivent comprendre, notamment:

a) La publication et la large disponibilité des textes de lois et règlements nationaux et des instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme;

b) Le plein accès dans des conditions d'égalité aux documents internationaux dans le domaine des droits de l'homme, y compris les rapports périodiques présentés par l'État aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il est partie, ainsi que les comptes rendus analytiques de l'examen des rapports et les rapports officiels de ces organes.

3. L'État encourage et appuie, lorsqu'il convient, la création et le développement d'autres institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tout territoire relevant de sa juridiction, qu'il s'agisse d'un médiateur, d'une commission des droits de l'homme ou de tout autre type d'institution nationale.

Article 15

Il incombe à l'État de promouvoir et faciliter l'enseignement des droits de l'homme et des libertés fondamentales à tous les niveaux de l'enseignement et de s'assurer que tous ceux qui sont chargés de la formation des avocats, des responsables de l'application des lois, du personnel des forces armées et des agents de la fonction publique incluent dans leurs programmes de formation des éléments appropriés de l'enseignement des droits de l'homme.

Article 16

Les individus, organisations non gouvernementales et institutions compétentes ont un rôle important à jouer pour ce qui est de sensibiliser davantage le public aux questions relatives à tous les droits de l'homme et à toutes les libertés fondamentales, en particulier dans le cadre d'activités d'éducation, de formation et de recherche dans ces domaines en vue de renforcer encore, notamment, la compréhension, la tolérance, la paix et les relations amicales entre les nations ainsi qu'entre tous les groupes raciaux et religieux, en tenant compte de la diversité des sociétés et des communautés dans lesquelles ils mènent leurs activités.

Article 17

Dans l'exercice des droits et libertés visés dans la présente Déclaration, chacun, agissant individuellement ou en association avec d'autres, n'est soumis qu'aux limitations fixées conformément aux obligations internationales existantes et établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

Article 18

1. Chacun a des devoirs envers la communauté et au sein de celle-ci, seul cadre permettant le libre et plein épanouissement de sa personnalité.

2. Les individus, groupes, institutions et organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer et une responsabilité à assumer en ce qui concerne la sauvegarde de la démocratie, la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la promotion et le progrès de sociétés, institutions et processus démocratiques.

3. Les individus, groupes, institutions et organisations non gouvernementales ont également un rôle important à jouer et une responsabilité à assumer pour ce qui est de contribuer, selon qu'il convient, à la promotion du droit de chacun à un ordre social et international grâce auquel les droits et libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme peuvent être réalisés dans leur intégralité.

Article 19

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un individu, groupe ou organe de la société, ou pour un État, le droit de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à détruire des droits et libertés visés dans la présente Déclaration.

Article 20

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme autorisant les États à soutenir ou encourager les activités d'individus, groupes, institutions ou organisations non gouvernementales allant à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Appendice II

Protections Internationales Supplémentaires

Traitement Équitable et Non-Discrimination

Au niveau international, le traitement doit-être équitable devant la loi, c'est ce qui est requis par la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) stipule qu'aucun des droits contenus dans la Déclaration ne peut-être limité par la race ou la couleur. Toute discrimination sur un quelconque droit, y compris sur les droits économiques, sociaux et culturels, est une violation. L'article 6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), l'article 16 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ainsi que l'article 3 de la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme fournissent de manière plus spécifique des garanties pour un traitement équitable.

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale contient d'autres directives. Dans son article 2, la CIEDR affirme que « les officiels des États condamnent la discrimination raciale et s'engagent à entreprendre, par tous les moyens et sans délai, une politique visant l'élimination de la discrimination raciale sous toutes ses formes et la promotion de l'entente entre toutes les races... »

Liberté de Pensée, d'Expression, de Réunion et de Protestation

Les articles 18, 19 et 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme garantissent les liberté de pensée, d'expression, de réunion et de protestation pacifique. L'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques développe les droits établis par la DUDH.

Sécurité Personnelle

Pris ensemble, l'article 3, 5 et 9 de la DUDH garantissent la protection de la sécurité personnelle, le droit de ne pas subir d'atteinte à son intégrité physique ou de ne pas être tué. **Article 4 of the ICCPR guarentees security of person and fair treatment.** L'article 4 du PIDCP prévient sur le fait que les droits humains fondamentaux contenus dans les articles 6, 7, 8, 11, 15, 16 et 18 sont si fondamentaux qu'ils ne peuvent être abrogés même en temps de guerre.

Identité Sexuelle

L'identité sexuelle en tant que droit nécessitant une protection n'a pas été exprimé explicitement dans les documents des droits humains fondamentaux et aucun pacte international ne garanti les droits à l'identité sexuelle. L'article 26 du PIDCP établi que la discrimination basée sur les critères de sexe ou autres statuts ne sont pas tolérés.

Arrestation et Emprisonnement

Le droit d'être protégé d'arrestation arbitraires ainsi que des détentions sans chef d'inculpation occupe une place éminente dans les documents des droits humains internationaux. Ainsi l'article 9 de la DUDH met en avant le droit d'être protégé des détentions, arrestations et bannissements arbitraires. Les articles 9 jusqu'à 12 du PIDCP définissent les procédures légales nécessaires pour quelqu'un venant d'être accusé de crime, stipulent que nul ne peut-être détenu sans chef d'inculpation et considère que toute personne arrêtée doit être avec le respect dû à leur dignité humaine.

En 1988, les Nations Unies ont publié « le recueil des principes pour la protection de toutes les personnes sous toutes les formes d'arrestation ou d'emprisonnement. » Ceux qui ont un rapport particulier avec les conditions qui règnent aux États-Unis sont :

Principe 6 : « aucune personne sous toutes forme d'arrestation ou d'emprisonnement ne doit être sujette à la torture, aux traitements ou punitions cruels, inhumains ou dévalorisant. Aucune circonstance et de quelle nature qu'elle soit ne peut servir de prétexte à la torture ou aux traitements et punitions cruels, inhumains ou dévalorisant ». Dans un commentaire sur ce principe, le document déclare, le terme de « traitements ou punitions cruels, inhumains ou dévalorisant » devrait être interprété le plus largement possible afin d'inclure les protections contre les cruautés physiques ou mentales. Cela comprend également la garde d'une personne arrêtée dans des conditions le privant de l'usage de ses sens naturels, de façon temporaire ou permanente, tels que la vue ou l'ouï ou encore la conscience du lieu et du temps. »

Principe 11 : « une personne ne doit pas être détenue sans qu'une chance réelle d'être immédiatement entendu par la justice ou une autre autorité ».

En 1990, les Nations Unies ont publié leur « principes fondamentaux de traitement des prisonniers ». L'article 1 maintien que « tous les prisonniers

doivent être traités avec le respect dû à leur dignité en tant qu'êtres humains ». L'article 2 stipule « aucune discrimination ne doit être faite sur les critères de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres, d'origine nationales ou sociale, de propriété, de naissance ou autre statut ». L'article 3 prévient que « il est cependant souhaitable de respecter les croyances religieuses et les préceptes culturels du groupe auquel les prisonniers appartiennent, à chaque fois que les stipulations locales le requièrent ». L'article 5 affirme en partie « exceptées les limitations que nécessite de toute évidence l'incarcération, tous les prisonniers doivent se réserver les droits humains et les libertés fondamentales exposées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'article 9 stipule que « les prisonniers doivent avoir accès aux services médicaux disponibles dans le pays sans discrimination basée sur leur situation légale »

Logement

Les droits humains, économiques et sociaux sont présentés dans l'article 25 de la DUDH, y compris le droit à un logement décent. L'article 11 du PIDESC prévoit le droit à un logement adéquat pour l'individu ou la famille. Les États-Unis doivent néanmoins ratifier le PIDESC. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a endossé la responsabilité de fixer les normes des droits économiques et sociaux et la création de mécanismes de leur mise en œuvre.

Les Indiens d'Amérique

Des mécanismes de protection sont offerts aux Indiens d'Amérique et autres groupes d'indigènes à travers la DUDH et le PIDCP. Cependant, des droits spécifiques sont garantis à l'individu plutôt qu'au groupe. L'article 27 du PIDCP promet que les minorités ethniques peuvent pratiquer leur culture, leur langue et leur religion sans que l'État ne s'ingère. Les Indiens d'Amérique et autres groupes d'indigènes ont demandé une indépendance basée sur les droits souverains et reconnus par la Charte des Nations Unies et la DUDH.

En 1962, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté une résolution portant sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles déclare « le droit des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur leur richesses et ressources naturelles doit-être exercée dans l'intérêt de leur développement national et le bien-être des populations de l'État concerné ».

1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur les Droits des Personnes Appartenant aux Minorités Religieuses et Linguistiques Ethniques ou nationales.

L'article 1 stipule que « les États doivent protéger l'existence et l'identité nationale, ethnique, culturelle, religieuse et linguistique des minorités dans leur territoires respectifs et créer les conditions permettant la promotion de leur identité »

L'article 2 stipule que « les personnes appartenant aux minorités religieuses et linguistiques, nationales ou ethniques ont le droit de jouir de leur propre culture, de professer et pratiquer leur propre religion et d'utiliser leur propre langue, en privé ou en public, en toute liberté, sans ingérence et sans aucune forme de discrimination. » Sensiblement, l'article 3 plaide en faveur des droits des groupes : « les personnes appartenant aux minorités peuvent exercer leurs droits, y compris ceux mis en avant par la présente Déclaration, individuellement ainsi qu'en communauté avec d'autres membres de leur groupe, sans aucune discrimination ».

L'article 4 exige des États d'agir davantage que d'accepter passivement ces droits : « les États doivent prendre des mesures au moment nécessaire afin d'assurer que les personnes appartenant aux minorités puissent exercer pleinement et réellement tous leurs droits humains ainsi que leurs libertés fondamentales sans aucune discrimination et en toute égalité devant la loi ».

Immigration

La loi internationale ne fournit pas aux immigrés les mêmes droits que ceux des citoyens du pays de destination, surtout pas immigrants qui partent « de leur propre gré ». Cependant, les droits humains fondamentaux tels que le droit d'être protégé de d'atteinte à son intégrité physique, la liberté d'expression et de réunion et le droit à un procès équitable leur sont garantis. De plus, de tels droits humains fondamentaux ne sont pas limités aux États mais attachés aux individus, y compris les immigrants.

Esclavage

Les formes de travail forcé et d'esclavage sont définies dans la supplémentaire « Convention sur l'abolition de l'esclavage, du commerce des esclaves ainsi que des institutions et les pratiques similaires à l'esclavagisme » adoptée par les Nations Unies en 1956. La définition de l'esclavage inclut l'attachement par la dette, le servage et l'exploitation des

enfants. Davantage de garanties sont contenues dans la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme (ACHR) signée en 1969. L'article 6 de la ACHR stipule que « nul ne doit être soumis à l'esclavage ou à la servitude involontaire, qui sont interdits sous toutes leurs formes comme le sont le commerce des esclaves et le trafic des femmes » et « nul ne doit être forcé à accomplir un travail forcé ou obligatoire ». **Article 8 of the ICCPR directly prohibits forced or compulsory labor.**

Main d'œuvre Itinérante

En 1990, les Nations Unies ont adopté la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Itinérants ainsi que les membres de leurs familles. L'article 10 stipule : « aucun travailleur itinérant ou membre de sa famille ne doit être soumis à la torture ou aux traitements et punitions cruels, inhumains ou dévalorisant ». L'article 11 stipule que : « aucun travailleur itinérant ou membre de sa famille ne doit être soumis à l'esclavage ou à la servitude » et « aucun travailleur itinérant ou membre de sa famille ne doit être forcé à accomplir un travail forcé ou obligatoire ». L'article 14 affirme que : « aucun travailleur itinérant ou membre de sa famille ne doit subir une intrusion arbitraire ou illégale dans son intimité, sa famille, sa maison, sa correspondance ou autres communications, ou des atteintes illégales dans son honneur ou sa réputation ».

L'application de la Loi

En 1979, les Nations Unies ont publié le Code de Conduite pour les Responsables Chargés de l'Application de la Loi. L'article 2 stipule que : « dans l'exercice de leur devoir, les responsables chargés de l'application de la loi doivent respecter et protéger la dignité humaine et maintenir ainsi que défendre les droits humains de toutes les personnes ».

Appendice III

Le Représentant Spéciale du Secrétariat Général sur les Défenseurs des Droits Humains

En août 2000, le Secrétaire général des Nations Unies M. Kofi Annan a demandé à Mme. Hina Jilani de devenir la première à occuper le poste de Représentant Spécial du Secrétariat Général pour les Défenseurs des Droits Humains, conformément aux dispositions de la Résolution de la Commission pour les Droits Humains.

E/CN.4/RES/2000/61 du 26 avril 2000. Les attribution initiale d'une durée de 3 ans de Mme. Jilani a été renouvelée par la résolution de la commission ultérieure datée du avril 2003 (E/CN.4/RES/2003/64).

Hina Jilani est avocate à la cour suprême du Pakistan. Par ailleurs, elle a été défenseuse des droits humains pendant plusieurs années. Elle a œuvré particulièrement en faveur des droits des femmes, des minorités et des enfants. Mme. Jilani était la co-fondatrice de **la first all-woman law firm** au Pakistan en 1980. Elle a été également la fondatrice du premier centre Pakistanais d'assistance légale en 1986. Elle siège à Lahore au Pakistan.

Les défenseurs des droits humains aux États-Unis et dans le monde entier peuvent déposer des plaintes auprès de la représentante spéciale. La procédure de dépôt de plaintes est disponible dans la page Internet <http://www.unhchr.ch/defenders/complaints.htm>.

Le bureau des défenseurs des droits humains aux Nations Unies peut-être contacté directement :

Le Représentant Spécial des Nations Unies sur les Défenseurs des Droits Humains

Office of the High Commissioner of Human Rights

Palais Wilson

8-14 Avenue de la Paix

1211 Genève 10, Suisse

Téléphone : (41-22) 917-9000 Ceux qui appellent doivent demander le personnel mandaté par le Représentant Spécial sur le Défenseurs des Droits Humains.

Fax : +41 22 917 9006

urgent-action@ohchr.org Le texte du courrier électronique devrait faire référence au mandat des défenseurs des droits humains.